

FÉDÉRATION ALSACE BILINGUE

2020

ALMANACH

LES ASSOCIATIONS
SE PRÉSENTENT



FAB

VZE

Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass

ABCM, AJFE, APEPA, CPA, CUBI, d'Kinderstub, Eltern Alsace, FEC, FILAL, Grenz'up, Heimetsproch un Tràdition, ICA, Lehrer, Misela, OMA, Regioschule, SACBA, Schick'Süd, Schwalmela, Sprochrenner, Üssbildung

Sous la direction de Pierre Klein

FÉDÉRATION ALSACE BILINGUE : STATUTS DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Constitution et dénomination

Entre toutes les associations qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée :

« **Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass** », fédération des associations d'Alsace et de Moselle pour la langue et la culture régionales - *Föderative Vereinigung für die regionale Sprache und Kultur* », désignée ci-après comme « la fédération - *der Verband* ».

Article 2 : Objet

La fédération a pour but d'organiser, dans le respect de leur autonomie, la coordination des associations membres dans le domaine de l'action pour le développement de la langue et la culture régionales en Alsace et en Moselle. À cette fin, la fédération aura pour mission :

- de favoriser la création d'outils de travail et de communication communs aux associations membres,
- d'assurer avec l'accord des associations membres et selon des modalités convenues en commun l'expression des positions communes des associations membres,
- de représenter en tant que nécessaire les associations membres auprès des pouvoirs publics et des médias,
- de réaliser les travaux délégués par les

associations membres,

- d'engager toute action juridique en rapport avec son objet.

Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent

de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Article 3 : Moyens d'action

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- la tenue de réunions de travail et d'assemblées périodiques,
- la vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet ou susceptible de contribuer à sa réalisation,
- toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association ne poursuit aucun but lucratif, religieux ou politique.

Fédération Alsace bilingue-
Verband zweisprachiges Elsass

11 rue Mittlerweg
F-68025 Colmar Cedex
Tél. 03 89 20 46 87
Fax 03 89 20 43 79

CULTURE ET BILINGUISME D'ALSACE ET DE MOSELLE RENE SCHICKELE GESELLSCHAFT



Président : Jean-Marie Woehrling

elsassbi@gmail.com
www.culture-bilinguisme.eu

Qui sommes-nous ?

Notre association a été créée en avril 1968 sous le nom de « Cercle René Schickele ». Ses membres voulaient réagir contre la dégradation croissante

de la situation de la langue allemande et des dialectes dans notre région. D'emblée notre association a choisi de mettre en avant l'idée de « culture bilingue » : un aspect essentiel de la personnalité de l'Alsace et de la Moselle est constitué par son **ouverture sur les deux cultures françaises et allemande** et sur les langues qui les sous-tendent. Notre association a ainsi voulu se distancer d'une vision « flokloriste » de la culture régionale qui se concentre sur des « particularismes ». *Certes, elle entend défendre aussi nos traditions et nos dialectes, mais en les replaçant dans ce cadre plus vaste de la double culture.*

Dans cette démarche, elle reste fidèle à une définition de la langue régionale qui associe l'allemand standard et les dialectes de la région. Pour exprimer cette vision large, elle a pris le nom de **René Schickele, citoyen français et**

deutscher Dichter, un homme dont la vie et l'œuvre expriment l'ouverture vers les deux mondes culturels français et allemand, une ambition de qualité, un esprit progressiste et le dépassement de toute forme de nationalisme dans une perspective européenne et humaniste.

Le Cercle avait concentré ses premières actions sur la réintroduction d'un enseignement précoce de l'allemand à l'école, sur la connaissance des richesses culturelles de l'Alsace et de la Moselle et sur le rôle du bilinguisme. Une conférence de presse et la publication de la fameuse brochure « **Zweisprachig unsere Zukunft** » **préfacée par Alfred Kastler, prix Nobel** de physique, avaient marqué ce départ. À l'époque le dialecte était encore bien vivant chez les enfants et l'objectif était de garder le contact avec la langue de culture qui lui

correspond. Pour cela un enseignement hebdomadaire d'allemand de 3h paraissait suffisant aux fondateurs du Cercle. Ce dernier avait également organisé un enseignement gratuit de l'allemand le jeudi dans plusieurs communes d'Alsace. Il avait par ailleurs bénéficié du soutien du professeur Guy Héraud, le grand spécialiste du fédéralisme et des peuples et langues d'Europe à l'Université de Strasbourg. Ses premières publications portaient en exergue la déclaration de l'UNESCO sur les préjugés raciaux du 26 septembre 1962 et se référaient aux travaux du Conseil de l'Europe sur les avantages du bilinguisme. Le Cercle s'affirmait ainsi dès cette époque comme un des lieux de réflexion, de débat et de proposition. La plupart des textes publiés à cette époque (par des auteurs comme J. Dentinger, J. Keppi, H. Wild, J. Philipps, A. Weckmann) sur notre langue et notre culture n'ont pas pris une ride.

C'est en 1970 que le «Kreis» a créé la revue **Land un Sproch**. En 1973, il a diffusé dans la presse l'« Appel aux citoyens » pour garder la langue régionale. Puis il a lancé des universités d'été, fait sa fameuse campagne d'affichage «Lehre d'Kinder Elsässisch» en 1975, lancé une montgolfière «Redde wie de Schnawel uns gewachse isch» en 1978. Il a publié la brochure «Quelle langue choisir en 6e», obtenu la signature de 500 maires et de tous les parlementaires d'Alsace pour une «requête aux autorités scolaires» en vue d'un meilleur enseignement de l'allemand en 1985, réalisé avec ISERCO un sondage sur les problèmes de la langue régionale en 1989 suivi de l'opération «Avez-vous perdu votre langue?» en 1990. En 2004, il a produit un rapport sur la politique linguistique pour l'Alsace.

Des membres du Kreis ont participé à la création d'autres structures comme ABCM-Zweisprachigkeit, qui la première a lancé des classes bilingues paritaires dès la maternelle ou l'association LEHRER qui regroupe les enseignants de langue régionale. Ils ont, par ailleurs, assuré le contact avec les autres associations françaises et européennes pour la promotion des langues régionales: FLAREP, EBLUL-France, RILCR et tout récemment ELEN. Dans ses locaux, le Cercle a installé en 2011 le **Centre Culturel Alsacien** qui propose un important programme de manifestations et gère un centre de documentation

accueillant chercheurs et journalistes du monde entier. Bien d'autres initiatives et actions pourraient encore être citées. Le Cercle porte aujourd'hui le nom un peu compliqué de «**Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle – René Schickele Gesellschaft**». Notre association est dans la force de l'âge. Son message fondamental n'a pas vieilli. Nous avons choisi de rester une association culturelle sans engagement partisan mais avec une conscience forte des implications politiques de l'action culturelle: nous ne sommes affiliés à aucun parti de quelque nature que ce soit mais nous préconisons le renforcement des responsabilités régionales, qui nous paraît nécessaire pour la sauvegarde de nos identités alsacienne et mosellane.

Notre association reste fermement engagée pour la promotion de notre langue régionale dans ses diverses formes, les dialectes alémaniques et francique comme l'allemand, une langue à laquelle il faut donner un nom: appelons-la «**allemand d'Alsace et de Moselle**». Dans le contexte actuel, l'existence et l'action de notre organisation pour la culture bilingue de l'Alsace et de la Moselle est plus nécessaire que jamais. Nous poursuivons notre mission mais nous avons besoin du soutien vigoureux de tous nos membres et sympathisants.

Nos actions

Notre association peut se prévaloir, au delà de son travail régional, d'une reconnaissance nationale et internationale, du fait d'une action qui recouvre de multiples facettes:

Veille, information, documentation, études, lobbying, coordination

L'association assure une fonction importante de suivi, d'information, de documentation, d'études et de communication sur les questions relatives à la culture et à l'éducation bilingue en Alsace et en Moselle.

Elle assure en particulier une **information régulière des autorités publiques et des responsables politiques**, notamment les parlementaires et élus locaux et les alerte sur les questions liées au bilinguisme. À cette fin elle participe activement à la «Fédération Alsace bilingue» qui réunit une dizaine d'associations engagées dans la promotion de la langue régionale.

Elle réalise des **études, colloques, publications**, etc. sur des sujets concernant le bilinguisme (par exemple, un

séminaire «Langue régionale et économie», des ateliers consacrés à un «schéma d'aménagement linguistique pour l'Alsace»). Elle a participé de manière intensive aux «Assises de la langue et de la culture régionale d'Alsace» dans le cadre desquelles elle a notamment présenté un rapport sur les questions juridiques et institutionnelles relatives à la politique linguistique dans la région. Elle remplit, notamment à travers son centre d'information, une fonction d'information pour toutes organisations ou personnes intéressées par la question du bilinguisme en Alsace et en Moselle. Elle reçoit et informe chercheurs, étudiants, doctorants, groupes d'élèves, enseignants, etc.

- Elle développe des **campagnes d'information et de sensibilisation** relatives à la langue régionale. Certaines de ces campagnes ont constitué des événements historiques dans la prise de conscience des menaces pesant sur la langue régionale (voir ci-dessus). Dans ce contexte, elle coopère avec les autres instances poursuivant des buts similaires (mouvement A Friejohr fer unsri Sproch, OLCA, ABCM, etc.

- Elle est le **correspondant régional** le plus représentatif pour un certain nombre d'organismes nationaux (Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public - FLAREP, etc.) et internationaux (Bureau Européen des langues Minorisées - BELM, réseau ELEN (European Language Equality Network etc.) de promotion des langues régionales et minoritaires. Avec ces organismes, elle développe une action nationale pour la reconnaissance législative de ces langues. Elle dispose à cet égard d'une expertise juridique qui lui a permis d'élaborer plusieurs projets de textes législatifs qu'elle a fait connaître auprès des parlementaires. Elle a des relations suivies avec le service de la Charte européenne des langues régionales du Conseil de l'Europe.

- Notre association propose des moyens d'action et de coordination aux autres associations de promotion de la langue régionale. Elle assure la coordination des grandes manifestations communes telles que les manifestations du 30 mars 2012 et du 24 octobre 2015. Elle offre des lieux de réunion et de secrétariat aux autres associations; elle leur propose de diffuser leurs informations.

Édition, publications, diffusion

L'association est un organe de diffusion et d'information à l'intention du public sur les productions et les problématiques de la culture régionale.

- Elle réalise la publication et la diffusion de «**Land un Sproch**», **revue régionale trimestrielle** abordant les questions de fond de la culture. La qualité de cette revue est largement reconnue. Elle constitue un lien important avec les adhérents et sympathisants.
- Par le biais de sa **société d'édition et de diffusion, la SALDE**, elle édite des livres, des CD et un calendrier régional dont elle assure également la diffusion. La SALDE a joué un rôle important pour la diffusion d'auteurs régionaux comme André Weckmann et bien d'autres ainsi que des livres d'histoire, des livres pour enfants et adolescents, des livrets de vocabulaire. Elle est associée avec **BF Editions** et coopère avec les **Editions ALLEWIL Verlag**. Dans ses locaux, elle met à la disposition du public des ouvrages concernant la réalité régionale.
- Elle est présente dans les **foires du livre** de la région et au forum Bilinguo pour présenter ses ouvrages et pour promouvoir les préoccupations de la langue et de la culture régionale.
- Elle gère plusieurs **sites internet**, source d'information sur la langue et la culture régionale et sur les acteurs de la vie culturelle, artistique et littéraire de part et d'autre du Rhin.

Action culturelle, animations

L'association développe aussi diverses actions culturelles sous une forme militante.

- Elle gère en coopération avec d'autres structures un Centre Culturel Alsacien – Elsässiches Kulturzentrum à Strasbourg. Ce centre développe une activité importante d'expositions, conférences dans les trois expressions linguistiques, Stammtische dialectaux, ateliers de chants et danse, tables d'histoire, ateliers de lectures, lectures en allemand pour enfants, etc.

Il faut souligner le rayonnement de ce Centre, seul lieu de rencontre, d'animation et de débat à Strasbourg dédié spécifiquement à la langue et à la culture régionales. Les conférences, ateliers divers (chant Yiddish, danse et chant traditionnels, cours d'alsacien, etc.), conversations en dialecte, tables d'histoire, littérature,

font de ce lieu un véritable creuset pour porter la réflexion: «**Qu'est-ce qu'être alsacien aujourd'hui?**» et pour faire faire avancer la conscience de ce que signifient aujourd'hui la langue et la culture régionales pour les habitants de notre région. Le Centre culturel se veut la préfiguration d'un véritable Institut culturel alsacien assurant une fonction de laboratoire pour le développement de la culture régionale de demain.

- Elle organise un **concours d'écriture en allemand/dialecte: «Junge Schriftsteller»**. Il s'agit d'un concours d'écriture en allemand/langue régionale s'adressant aux pré-adolescents, aux adolescents et aux jeunes adultes bilingues d'Alsace et de Moselle. Il bénéficie du soutien de la DRAC-Alsace. Son objectif est de donner l'occasion aux jeunes bilingues de mettre en valeur leurs qualités rédactionnelles et d'imagination en Hochdeutsch ou en dialecte. Les prix de ce concours pour le Haut Rhin sont remis lors de la manifestation Bilingo à Guebwiller en mai 2016.
- Elle développe des **relations transfrontalières** avec des associations culturelles du pays de Bade. Elle veut s'adresser aux familles franco-allemandes résidant dans la région pour leur proposer des actions concernant le bilinguisme franco-allemand et la double culture. Elle entend mettre son savoir faire à la disposition du développement d'une authentique dimension bilingue et biculturelle de la coopération transfrontalière et vise à mettre son expertise et ses réseaux au service d'une meilleure intégration du Rhin supérieur.

Centre de ressources

Notre association poursuit le renforcement de son rôle de **centre de ressources** pour toutes les actions qui concernent la promotion de la langue et culture régionale:

- centre de documentation,
- lieu d'information et de diffusion,
- espace de réunion et de rencontre,
- cadre pour des animations diverses.

Dans ce contexte, nous avons pour objectif d'assurer des fonctions de **service pour l'ensemble des associations engagées dans la promotion de la langue régionale et le bilinguisme** (secrétariat, local de réunions) **la Fédération Alsace bilingue-Verband Zweisprachiges**

Elsass qui regroupe une dizaine d'associations engagées dans la promotion de la langue régionale et le bilinguisme. Notre local se veut «la maison des associations pour le bilinguisme» où celles-ci peuvent se réunir, organiser des manifestations et proposer leur documentation au public.

Notre gestion

La gestion de l'association est désintéressée: l'administration et l'animation de l'association est assurée par des bénévoles qui ne tirent aucun profit matériel de leur engagement. L'association tire principalement ses ressources des cotisations et dons de ses membres, accessoirement de subventions publiques et du soutien d'organisations apparentées. Les activités de l'association sont réalisées gratuitement. Seuls quelques ateliers sont soumis à une participation financière des participants qui reste en dessous du coût pour l'association de l'activité concernée et dont le montant est très marginal dans ses ressources.

Pour poursuivre son activité **notre association a besoin d'un appui public**, notamment pour résoudre ses problèmes financiers et matériels. Nous faisons appels à tous ceux qui se sentent concernés par un bilinguisme restauré, une langue régionale reconnue et une culture régionale forte et active.

Nos perspectives

Dans le nouveau contexte qui résulte de la suppression de la région Alsace, notre association veut, sans abandonner le terrain culturel sur lequel elle se situe, renforcer son action en vue de la **création d'un cadre institutionnel et politique pour l'Alsace** qui soit un cadre approprié pour le développement de la langue et de la culture régionale et une base solide pour le renforcement de la démocratie régionale par la disposition des ressources et de compétences nécessaires à l'affirmation de l'identité de notre région dans le cadre du Rhin supérieur et de l'Europe.

Nos propositions pour une politique linguistique et culturelle régionale

La langue régionale

La langue régionale de l'Alsace et de la Moselle est l'allemand sous ses deux formes standard et dialectale. Notre

langue régionale est donc composée de l'ensemble des dialectes alémaniques et franciques d'Alsace et de Moselle et de l'allemand standard. La combinaison étroite de ces deux éléments est essentielle: le dialecte ne peut être promu sans le standard; le standard n'acquiert sa dimension régionale qu'en liaison avec les dialectes.

Le bilinguisme

L'Alsace et la Moselle sont des territoires traditionnellement bilingues associant la langue française et la langue régionale telle que définie ci-dessus. Ce bilinguisme comporte l'ouverture sur les deux cultures francophones et germanophones. Cette **dimension bilingue traditionnelle est malheureusement en voie de disparition**. Il s'agit de la reconstituer.

Le bilinguisme est la porte vers un plurilinguisme moderne. La connaissance du français et de l'allemand ouvrent à une acquisition facilitée de l'anglais, sans préjudice d'autres langues internationales ou communautaires.

Les instruments d'une politique du bilinguisme

L'expérience montre que quelques initiatives éparses et superficielles ne permettent pas de reconstituer une région authentiquement bilingue. Une vraie politique pour la langue régionale implique:

- Un **statut légal pour la langue régionale**: ce statut doit garantir aux parents qui le souhaitent de la crèche jusqu'à l'université, une éducation dans cette langue de nature à en refaire une langue de communication normale; il doit garantir une prise en compte et un usage effectif de cette langue par les autorités et les médias publics, une politique publique active de promotion, notamment sous la forme de moyens financiers.
- Une **décentralisation de l'appareil éducatif**: l'adaptation du système d'enseignement à une vraie éducation bilingue ouvrant sur les deux cultures et faisant sa place à l'histoire et aux réalités régionales implique une réorganisation comportant des décideurs locaux responsables devant les usagers et un système régional de formation d'enseignants capables d'enseigner en langue régionale et connaissant la culture régionale.
- Une réorientation de l'appareil et

des **financements culturels** qui ne laissent actuellement qu'une place marginale à la culture et à la langue régionale, ainsi qu'aux créateurs et producteurs locaux.

- Il s'agit par ailleurs de donner une véritable priorité à l'insertion linguistique et culturelle des agents économiques dans l'espace du Rhin supérieur. Ceci passe par une **réorganisation de l'enseignement professionnel et technologique** en vue d'y intégrer des filières bilingues de qualité débouchant sur des qualifications comparables à celle des autres régions du Rhin supérieur.
- Le développement au plan universitaire de **filières transfrontalières** intégrées constituées de formations effectuées pour partie en Alsace et pour partie dans des pays germanophones à l'image de la Filière TC Trinationale IBM ou du Coursus tri national en Génie Civil; à cette fin, dans l'attente de prise d'effet du renforcement de l'enseignement bilingue dans le secondaire, notre région doit organiser des formations intensives de mise à niveau linguistique pour les étudiants se destinant à ces filières.

Le soutien à la culture régionale

La culture régionale, ce sont des pratiques culturelles qui renforcent la personnalité et l'identité régionale. Le projet culturel régional doit viser à inclure l'ensemble de la population dans la valorisation des caractéristiques de la région dans l'objectif de créer une nouvelle «tradition régionale» à partir de la transmission, la réception et la création, dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale régionale. La culture régionale est donc ce qui nous permet de devenir davantage maîtres de notre avenir en connaissant le passé et les caractéristiques du territoire où nous vivons. Parler d'identité régionale, c'est avant tout construire un projet partagé entre les habitants de la région pour l'avenir. «Anciens» et «nouveaux» alsaciens doivent pouvoir se réapproprier ce «Landel» en donnant un sens actuel aux composantes qui ont fait sa richesse qu'elles soient linguistiques, spirituelles, culturelles, sociales ou économiques. Cet horizon à 360° permet de donner une nouvelle dimension à la langue régionale, au concept de Rhin supérieur, à la pluralité culturelle et de retrouver la vocation

internationale de l'Alsace.

Dans cet objectif, nous préconisons notamment de mobiliser davantage les budgets culturels des collectivités alsaciennes pour la culture régionale. Ceci permettrait par exemple de créer un lieu de formation à l'expression en langue régionale pour les professionnels de la parole (acteurs, journaliste, doubleurs, etc.), de soutenir une revue régionale bilingue axée sur la culture régionale, de jeter les bases d'une FM et d'une télévision consacrée à la culture régionale. Les Collectivités territoriales d'Alsace devraient s'atteler à la réalisation de «lieux d'Alsace», un réseau de centres de rencontre, de débats et d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, instruments de connaissance de l'histoire et de la richesse culturelle de la région mais aussi laboratoires de projets ouverts à toute la population.

L'enseignement et l'information sur l'histoire réelle de notre région sont indispensables pour que ses habitants puissent s'y reconnaître. Pour affermir le lien social, créer un sentiment d'appartenance nécessaire à la solidarité et pour avoir une stabilité dans les processus de transmission, l'enseignement de l'histoire et des cultures de notre région est essentiel. C'est ainsi que tous pourront aimer ce pays et en devenir les héritiers.

Le cadre institutionnel

Les mesures qui précèdent ne peuvent se concevoir sans que soit **reconstituée une collectivité régionale propre à l'Alsace ou commune à l'Alsace et à la Moselle** avec des compétences administratives et normatives importantes, des ressources appropriées et un réel contrôle démocratique.

Les institutions représentatives des populations d'Alsace et de Moselle doivent disposer des moyens juridiques et financiers nécessaires à la mise en œuvre d'une politique linguistique et culturelle destinée à mettre en valeur les spécificités de notre région.

Ces moyens juridiques doivent permettre de créer les outils institutionnels et administratifs d'une politique de promotion du bilinguisme, de moderniser notre législation locale et de disposer de capacités accrues dans le domaine de l'action transfrontalière.

HEIMETSPROCH UN TRADITION

Président : Rémy Morgenthaler

president@heimetsproch.fr

heimet@wanadoo.fr



Présentation

A. Création et développement

L'association «Heimetsproch un Tradition» a vu le jour en 1984 à Sélestat, à la Cour des Prélats où elle a son siège. Son fondateur, Charles GOLDSTEIN (1924 - 1989) y réunissait des Hommes et des Femmes qui sont engagés dans la pérennisation de notre culture et de notre langue régionale, le maintien des dialectes alémaniques alsaciens et francique lorrain ou alsacien en leur donnant une nouvelle dynamique. À ce jour, l'association compte 3000 adhérents en devenant ainsi le plus important mouvement œuvrant sur ce terrain en Alsace.

B. Buts et actions

L'organe de liaison de l'association est la publication «d'Heimet - zwische Rhin un Vogese» (entre Vosges et Rhin) que Charles GOLDSTEIN publiait depuis 1982. Notre langue maternelle et notre culture s'y expriment sous la forme des trois expressions linguistiques :

- l'Allemand standard, forme écrite des dialectes alsaciens et lorrain,
- l'Alsacien (alémanique et francique),
- le Français, langue nationale.

La publication paraît six fois par an et s'articule autour de prises de positions, propositions, articles sur l'histoire et les fondements culturels de notre région, des biographies, le théâtre populaire, la littérature régionale et la poésie, les activités de groupes et formations s'inscrivant dans une démarche de valorisation de la culture populaire régionale, etc... Un souci permanent reste l'ambition de multiplier des émissions de radio et de télévision, tout particulièrement pour aider les jeunes trouver leur place dans un espace linguistique régional. Certains membres du comité ou de l'association participent aux émissions de radios «libres» en animant des émissions culturelles. La formation est également active dans différents «Stammtisch». Chaque année, le « Prix Charles Golds-

tein » honore le travail d'un groupe ou d'une personnalité particulièrement méritante. Les familles des 3000 membres de « Heimetsproch un Tradition » sont invitées à converser prioritairement en langue régionale : en famille comme dans toutes leurs relations sociales. De par leur engagement, leur exemple et leur action, elles exercent leur influence auprès des élus et autorités, afin que notre culture et nos spécificités restent vivantes. Nous intervenons dans le domaine des écoles et demandons la création de classes bilingues dès la maternelle et ce jusqu'aux lycées. Nous soutenons l'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit qui œuvre tout spécialement dans ce domaine. Dans le domaine linguistique et culturel, nous entretenons aussi des amitiés au-delà des frontières nationales avec l'association du pays de Bade « Muettersproch-Gsellschaft », la formation « Europa-Union Münstertal » en Forêt Noire, le « Alemannenspiegel » à Zürich et l'association « Elsass-Freunde Basel ». Nous œuvrons également au sein du Haut Comité de Référence pour la Langue et la Culture Alémanique et Francique en Alsace et en Moselle sous la houlette du Sénateur honoraire Henri Goetschy, organisation fédérant tous les mouvements culturels en Alsace et en Lorraine. Cette formation, avec le concours des Conseils Régionaux et Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, met en action les entreprises pour la défense de notre langue et de notre culture. Les choses mettent du temps à s'imposer, les mentalités évoluent lentement... dans notre pays centralisé.

C. Le droit aux langues régionales

Nous refusons toute référence à une politique partisane et sommes neutres de toute tendance religieuse. Nous sommes de l'avis que seule une Europe des régions est à même de nous donner la nécessaire reconnaissance de nos droits et libertés. La République française a, peu de temps avant la ratification des accords de Maastricht, modifié sa constitution en y insérant la clause « le français est la langue de la république ». C'est au regard de cet article que notre pays refuse jusqu'à présent, de contresigner la Charte Européenne des Langues Minoritaires. Nous revendiquons le respect de nos droits élémentaires comme ceux de

toutes les autres minorités qui forment, historiquement, des entités linguistiques et culturelles sur notre sol national. La France est formée de peuples différents qui cultivent des langues différentes. Nous reconnaissons l'évidente nécessité de la langue nationale (française). Mais nous refusons la langue unique qui oppresse les autres expressions linguistiques. La France est multilingue et pluriculturelle. L'Allemand et sa forme orale, l'alsacien, constituent une langue régionale de la France comme le flamand, le breton, le basque, le catalan, l'occitan et le corse. Ces langues sont tout aussi nobles que l'ancien dialecte d'Ile de France qui a eu la chance de s'imposer comme langue des monarques capétiens. Au vu de la totale incompréhension de notre problème de la part de tous les gouvernements et de la part d'une majorité de parlementaires, nous demandons la création d'une France fédérale qui devra être gouvernée dans le respect des principes de la subsidiarité. Elle seule pourra nous garantir nos droits et notre liberté dans l'action d'une réelle démocratie.

Une revue :



Extrait des statuts

1.2 OBJET

L'association proclame son attachement indéfectible à la culture régionale et à sa composante essentielle qui est la langue régionale. Cet attachement se manifeste dans le respect des autres cultures présentes. Elle a pour objet d'apporter toute contribution active et efficace au maintien de notre langue régionale tant

sous sa forme dialectale alémanique ou francique dite « Elsasserditsch », « Fränkischditsch » ou « Lothringer Plätt » que sous sa forme écrite, l'allemand standard dit « Hochdeutsch », et de mettre tout en oeuvre pour en promouvoir et favoriser l'accès et sa vitalité, pour en assurer un nouvel essor à tous les niveaux de la vie de notre région et au-delà afin de la pérenniser. L'association a but non lucratif est neutre de toute tendance politique ou religieuse.

1.3 MOYENS D'ACTION

Les moyens d'action de l'association sont :

- la tenue de réunions de travail et

d'information, d'assemblées ainsi que la publication de bulletins, tout particulièrement de l'organe de liaison « D'HEIMET » l'organisation de conférences, cours et séminaires, et, en général, de toute initiatives et interventions pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

- le soutien à tout mouvement oeuvrant pour le même objet que ce soit au bénéfice de la langue régionale en Alsace et en Moselle ou au bénéfice de tous autres idiomes et langues régionales ou minoritaires, géographiquement situées ou non en Alsace, en Moselle et ailleurs par le moyen d'aides morale, financière, en par-

rainage ou en fédérant toute action visant le même objet.

- la préférence à la langue régionale : Elsasserditsch, Fränkischditsch et Lothringer Plätt dans le respect du bilinguisme et du multilinguisme en tous lieux et occasions publics ou privés, tout spécialement.

N'hésitez pas, à nous écrire :

Président Rémy MORGENTHALER
8 rue des Champs F-67190 MUTZIG
ou Heimetsproch un Tràdition
Juliette URBAN 41 A rue de la Paix
F-68600 VOLGELSHEIM
Président : 0611761589
Trésorière : 0389726228

ASSOCIATION AJFE ALSACE - JUNGE FERS ELSASSISCHE



Président : Kevin Lechner

www.ajfe.fr/contact

www.ajfe.fr

Qui sommes-nous ?

Manifestations Traductions Contact
Créée fin 1999, AJFE (*Alsace-Junge fers Elsassische*) est l'association des jeunes pour l'alsacien.

Elle est bien entendu ouverte à tous les jeunes et étudiants, alsaciens ou non, dialectophones ou non.

Rock, rap, techno... en alsacien : pourquoi pas ?

Notre objectif : contribuer à la renaissance de la langue alsacienne, de sa culture et de son enseignement. La promotion de l'alsacien oral et écrit (avec sa propre graphie !) passe aussi pour nous par son renouvellement, une langue vivante évolue constamment !

Ce patrimoine linguistique est une réponse à la standardisation toujours plus grande d'une culture qui se mondialise. L'alsacien est un atout économique vital au coeur de l'Europe et du Rhin Supérieur, une alternative à un repli sur soi monolingue...

La promotion du bilinguisme français - allemand n'est pas le but premier de l'association : d'autres structures sont déjà très actives dans ce domaine. AJFE est membre du Comité fédéral des associations pour l'alsacien.

Pourquoi des jeunes veulent-ils défendre l'alsacien ?

Pour les mêmes raisons qui poussent certains à défendre le français par rapport à l'anglais ! La promotion de l'alsacien est nécessaire au maintien d'une culture et d'une langue multiséculaire : théâtre, littérature, patrimoine, gastronomie, poésie, prose... Perdre son identité et sa culture, c'est perdre son âme pour tomber à long terme dans une monoculture mondiale réduite au plus petit dénominateur commun, coca-hamburger-levi's. Personne n' imagine la France sans la langue française, ni Molière ou Racine... Peut-on imaginer l'Alsace sans l'alsacien ?

L'alsacien, c'est aussi une nécessité économique. Pourquoi l'Alsace a-t-elle pendant longtemps été préservée du chômage ? Grâce à son identité d'abord ! Près de 70 000 Alsaciens travaillent en Suisse et en Allemagne, des dizaines de milliers d'autres travaillent pour des entreprises appartenant ou travaillant avec des groupes germanophones. Une Alsace monolingue serait une Alsace pauvre.

Monolingue, l'Alsace risque de se transformer en finistère de la France... avec l'océan en moins. Dans un rayon de 250 km autour de Strasbourg vivent 25 millions de germanophones et seulement 6 millions de francophones. Dans un rayon de 500 km se trouvent la quasi-totalité des centres économiques allemands ; côté français, de simples villes régionales comme Nancy ou Reims.

Plurilingue, l'Alsace est au coeur de l'Europe : pour profiter pleinement des échanges culturels, de la croissance, de l'emploi !

Sacrifier les langues régionales pour préserver une langue nationale en danger serait un non-sens : le Français n'est pas menacé par l'Alsacien, ce serait plutôt l'inverse ! Le Français ne peut prétendre à une « exception culturelle » contre les langues plus fortes qu'elles, pour ensuite refuser cette même exception aux langues moins pratiquées.

Pourquoi pas juste l'allemand standard ?

Une Alsace exclusivement bilingue français / allemand, c'est illusoire. L'allemand a été traditionnellement le versant écrit de la langue régionale orale, l'alsacien ; ce n'est pas suffisant pour réduire la langue et la culture alsacienne à cet allemand écrit. L'identité alsacienne plonge ses racines dans l'alsacien bien avant l'allemand standard.

Cet allemand standard, ou *Hochdeutsch*, codifié au XVIème siècle, est d'ailleurs une version écrite de dialectes allemands. Encore aujourd'hui, les dialectes sont d'usage courant en Allemagne et complémentaires à la langue standard. L'allemand se nourrit justement de cette imbrication d'une langue standard et de dialectes : les idiomes s'enrichissent et se développent mutuellement.

Couper l'allemand standard de ses racines, c'est le condamner à dépérir.

De la pratique de l'alsacien, langue maternelle, découle naturellement celle de l'allemand. L'alsacien bilingue dès son plus jeune âge sera facilement multilingue par la suite, ce qui facilite aussi l'apprentissage d'autres langues. L'allemand appris par un francophone pur, et sur le tard, risque souvent de rester une langue étrangère bien difficile. L'exemple luxembourgeois est probant : cette seule région bilingue français / allemand s'appuie sur son dialecte germanique, le « *Letzebuergesch* ». De la pratique de cet idiome découle naturellement celle de l'allemand. Les Luxembourgeois sont couramment trilingues, sans avoir pour autant été traumatisés par leur éducation. Combien de francophones sont dans ce cas ?

Peut-on encore croire à l'alsacien ?

900 000 dialectophones, quel superbe patrimoine ! La pratique de l'alsacien s'effrite au fil des ans, mais le nombre de ses locuteurs reste encore élevé : près de 60 % de la population alsacienne. L'alsacien ne rencontre plus d'opposition majeure et son image s'améliore. Les sondages montrent de façon régulière que l'immense majorité des Alsaciens lui est favorable.

Alors pourquoi ce paradoxe : tout le monde pour l'alsacien et tout le monde convaincu de sa disparition prochaine ? L'alsacien commence à revenir de loin : persécuté dans l'après-guerre, l'alsacien était considéré comme une langue de l'ennemi, facteur de sous-développement intellectuel... Cette phase de racisme a laissé des traces, certains locuteurs un peu masochistes sont toujours convaincus de l'inutilité de leur langue maternelle. Mais pourquoi le déclin de l'alsacien serait-il inéluctable ? Ce fatalisme disparaîtra lorsque les Alsaciens se décideront enfin à assumer leur langue et leur culture.

Quel alsacien promouvoir ?

L'alsacien est souvent assimilé à un dialecte ancré dans l'univers agricole du 19ème siècle, un dialecte aujourd'hui juste destiné au 3ème âge. Il se limiterait à l'évocation nostalgique d'un passé révolu mais idéalisé (sortez les mouchoirs).

Si l'alsacien veut survivre, il doit évoluer, enrichir son vocabulaire et voir son image se moderniser. L'alsacien

doit pouvoir être utilisé en matière de télécommunications, de technologie ou avec internet... Cette évolution implique aussi de pouvoir écrire en alsacien et d'accorder à cette langue un statut officiel. Plutôt que de s'accrocher à l'alsacien de hier, préparons celui de demain.

Nos actions

Des cours d'alsacien

Les cours d'alsacien reprendront le 3 octobre 2016 avec une réunion commune d'information suivie d'une initiation à l'alsacien.

Des Stammtisch

Nous organisons des *Stammtisch* et des soirées littéraires : réunions - débats avec un thème lié à la culture ou à l'actualité alsacienne.

Ces *Stammtisch*, mensuels, ont lieu tous les premiers mardis du mois à 19h au restaurant universitaire Le Stift, 1 bis quai St Thomas à Strasbourg.

Ils sont souvent animés par des personnalités connues du monde de la langue et culture alsacienne : Clément Schmitt, Roland Engel, Liselotte Hamm et Jean-Marie Hummel, René Egles, Huguette Dreikaus...

Ils sont ouverts à tous, « alsacophones » ou non.

Des Babbla Owa : des rencontres en alsacien à Mulhouse

Prochaine rencontre au restaurant l'Entrecôte de Mulhouse, 42 Avenue Robert Schuman à Mulhouse, le samedi 24 Septembre 2016 à partir de 20 heures.

Pour boire un verre avec nous, demandez la table des Alsaciens.

Babbla Owa sans invité, l'occasion pour chacun de se retrouver et de discuter des sujets qu'il a à coeur. Venez nombreux !

Elsassisch reda - s'Elsass retta

A elsassischer Stammtisch fer Alli ! Conversation dirigée en dialecte pour débutants et confirmés En coopération avec l'AJFE/Junge fers Elsassische

Tous les deuxième mercredi du mois à 19h

Parler en alsacien autour d'un jeu

Bastien, Cyril et Martine ont le plaisir de vous proposer une nouvelle formule ludique pour entretenir et développer sa conversation en alsacien. C'est l'occasion d'appliquer davantage les notions vues en cours, ou simplement de discuter en alsacien avec d'autres personnes dans la meilleure des humeurs possible: celle du jeu.

Venez découvrir de nouveaux jeux de sociétés, plus ou moins connus, qui font dialoguer les joueurs entre eux... en alsacien.

Des journées découverte

Nous organisons plusieurs fois par an des sorties et excursions culturelles d'une journée ou d'une soirée : pour (re) découvrir dans une ambiance conviviale le patrimoine et la culture de la région.

Tout le monde peut y participer, dialectophones ou non.

Manifestations

L'AJFE organise ou participe régulièrement à des manifestations.

Dans le cadre des journées E Friejhohr fer unseri Sproch chaque printemps :

- avril 2001, « nuit de la création alsacienne », pour favoriser l'émergence de nouveaux talents culturels,
 - mars 2002, table-ronde sur le sujet « les jeunes et l'alsacien »,
 - mars 2004, soirée étudiante alsacienne au bar « le Chariot » à Strasbourg,
 - en 2004, organisation d'un espace de lecture de prose en alsacien, style littéraire souvent méconnu, remise au goût du jour avec des lectures de Marie Hart, Nathan Katz... ou aussi de Huguette Dreikaus ! Pendant une trentaine d'heures au total se sont succédés des lecteurs, simples festivaliers ou personnes connues du milieu culturel alsacien (Raymond Piela, Béatrice Sommer, Marcel Spegt, Roger Roth,...),
 - mars 2005, soirée étudiante alsacienne,
 - animation dans les Resto U, cours d'alsacien « portes ouvertes »,
 - mars 2006 : *Stammtisch* spécial avec Isabelle Grussenmeyer, cours d'alsacien « porte ouvertes », affichage des menus des restaurants universitaires en alsacien,
 - mars 2006 : *Stammtisch* spécial avec Paul Adolf, cours d'alsacien « porte ouvertes », affichage des menus des restaurants universitaires en alsacien, soirée étudiante alsacienne.
- En août, dans le cadre du festival Summerlied (musique alsacienne et traditionnelle de toutes régions) à Ohlungen, près de Haguenau :
- En 2006, un nouvel espace consacré à des lectures dialectales, la découverte de l'alsacien pour les enfants, des one man shows pour écouter, lire et jouer avec les mots ! en 2008 et en 2010, l'association AJFE était également présente pour vous faire découvrir

l'alsacien et participer à des activités ludiques et originales autour du dialecte.

- *Ze d'Sprochstub, àlle komme fer spiele, fer lehre, fer entdecke !*

[www.summerlied.org]

En septembre, dans le cadre du festival Rheinfest (festival culturel transfrontalier. Théâtre, Concerts, Ateliers artistiques et linguistiques) entre Strasbourg et Kehl :

- en 2009, l'association AJFE a organisé des ateliers de découverte de l'alsacien et des rencontres avec notamment Jean-Pierre Albrecht, Christine Fischbach, Roger Roth, Aline Mar-

tin et Christophe Voltz, ainsi qu'une rencontre entre l'alsacienne Danielle Crévenat-Werner et le badois Stefan Pflaum.

Avec le CROUS, lors de la soirée d'intégration au Restaurant Universitaire Pasteur : animation d'un espace de présentation de la langue et de la culture alsacienne aux étudiants étrangers arrivés récemment en Alsace, en novembre 2004 et novembre 2005 [Voir les photos].

En 2014, l'association AJFE a lancé au Restaurant Universitaire « Le Stift », l'*Elsassich Tisch*, rond de table, invitant

les étudiants à parler alsacien de façon ludique.

Depuis 2014, l'association AJFE rencontre des Badois, nous parlons en alsacien, eux nous répondent en Badois... et nous nous comprenons parfaitement ! Nous avons ainsi visité Fribourg entre jeunes, nous avons tenu un spectacle de slam en Badois au Summerlied, nous avons participé au Festival Highmat Abend de Lahr !

Newletter, demandez votre inscription sur la liste de diffusion pour recevoir notre lettre d'information.

ELTERN ALSACE

ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE



Président : Claude Froehlicher

contact@eltern-bilinguisme.org
www.eltern-bilinguisme.org

Qui sommes-nous ?

Eltern Alsace est une association de parents d'élèves agréée par l'Education Nationale et créée en 1995 par des parents pour encourager et soutenir toutes les initiatives destinées à faciliter l'apprentissage de l'allemand.

L'Alsace dispose d'une chance unique : la Région est un creuset historiquement, culturellement et économiquement biculturel et bilingue.

L'allemand, dans toutes ses diversités (dont la langue régionale alsacienne), est la langue la plus parlée en Europe. Sa transmission au sein du cercle privé de la famille n'est toutefois plus assez dynamique pour garantir la survie de ce patrimoine si précieux.

C'est par l'éducation dans et autour de l'école que nos enfants acquièrent cette compétence bilingue unique, tout en intégrant les bases d'une acquisition aisée d'une troisième langue -l'anglais- et d'autres par la suite.

Dans ce contexte et depuis 20 ans, les parents d'élèves se mobilisent pour qu'un

maximum d'élèves scolarisés en Alsace aient accès à un enseignement bilingue précoce -dès la maternelle- et tout au long de leur scolarité.

Objectifs

ELTERN Alsace, soutenue par le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Alsace, agit essentiellement sur trois axes :

- Promouvoir et développer l'enseignement bilingue en Alsace.
- Permettre un apprentissage précoce, dès l'école maternelle et en famille, par le biais de l'enseignement bilingue paritaire et de l'initiation à l'allemand (3h hebdomadaires) dans toutes les classes de maternelle et de primaire.
- Donner la priorité à l'allemand, langue régionale et langue européenne, base pour bien apprendre l'anglais et d'autres langues.

Assurer la continuité du cursus bilingue de la maternelle au lycée.

Informé et accompagner les parents tout au long de la scolarité de leurs enfants.

Informé sur l'organisation de la scolarité. Être à l'écoute des parents et échanger sur leurs expériences.

Conseiller et soutenir les parents dans leur participation à la vie de l'école ou du collège.

Encourager la présence de l'allemand dans l'environnement de l'enfant : informations sur les possibilités d'échanges, les activités extra-scolaires en langue allemande, les séjours et vacances familiaux ou individuels, les supports pédagogiques complémentaires (magazines et livres en allemand, etc...).

Représenter les parents auprès de différentes institutions.

Recueil et synthèse des difficultés rencontrées sur les sites.

Organisation et/ou participation régulière à des réunions avec les Inspections d'Académie et/ou le Rectorat. Coordination des actions avec les institutions départementales et régionales.

Coordination d'actions en faveur de la filière bilingue avec les autres associations de parents d'élèves.

Réunions avec les mairies / écoles.

Participation aux travaux d'institutions ou d'organismes ayant des activités complémentaires (FLAREP / Fédération Alsace Bilingue/ Naturhena / Kiddy / Lehrer...).

Une recherche active d'enseignants germanophones... susceptibles de contribuer à compenser le manque actuel et prévisible de professeurs dans le cursus bilingue :

- Faire connaître la filière bilingue en Allemagne afin d'attirer des locuteurs de langue maternelle allemande.
- Diffusion de l'annonce du poste d'enseignant d'allemand via les supports de communication de l'association (site Internet, revue trimestrielle), lors d'événements (salon de l'emploi, Salon Warum Nicht !), ...
- Suivi et transmission à l'Inspection Académique des candidatures reçues régulièrement à l'association.

Nos principes

Développer des projets qui donnent la priorité à l'intérêt de l'élève.

Respecter les principes d'indépendance et de pluralisme grâce à la diversité des adhérents.

Travailler en partenariat avec les enseignants, les autorités scolaires, les élus et les autres associations.

Nos actions complémentaires

Une présence sur les événements suivants tout au long de l'année:

Salon Emploi-Formation à Colmar - Janvier - Salon de l'emploi et de la formation en Allemagne 'Warum nicht !' à Mulhouse - Avril - Festival Bilingo à Guebwiller - Mai - Salon du livre à Colmar - Novembre - Des projets transfrontaliers : Faciliter l'accès des jeunes bilingues à l'emploi

outre-Rhin et réduire les barrières linguistiques, culturelles dans la phase de recrutement-> mission d'ELTERN Alsace au Salon de l'emploi (dans le cadre du projet Eurojob 2020). Accompagner toute personne désireuse d'effectuer son stage en Allemagne : Bourse aux stages pour une recherche de stage à titre individuel.

Partenariat avec les collèges en Alsace pour permettre aux classes de 3ème bilingues concernées d'effectuer leur stage de découverte Outre-Rhin en immersion: les élèves de l'ensemble de la classe d'âge sont dispersés dans différentes entreprises selon, dans la mesure du possible, leur choix de domaine d'activité (dans le cadre du

projet Eurojob 2020). Promouvoir l'apprentissage transfrontalier en partenariat avec la IHK Südlicher Oberrhein. Une mine d'outils :

Des supports informatiques: actualités, dossiers thématiques, activités en langue allemande, bons plans et bien plus encore!.. avec notamment l'Eltern Journal, revue trimestrielle publiée par l'association. Des guides de l'enseignement bilingue en maternelle/primaire et collège/lycée. Une permanence et un accueil personnalisés. Un site internet. Des partenariats associatifs, cadre dans lequel ELTERN Alsace intervient ou est présente (rencontres, colloques, tables rondes, ...).

ABCM ZWEISPRACHIGKEIT



Présidente : Karine Sarbacher

karine.sarbacher@abcmzwei.eu
<http://www.abcmzwei.eu/>

A.B.C.M. Zweisprachigkeit a pour but « d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : français-langue régionale d'Alsace et Moselle ».

L'objectif recherché est « en fin de scolarité une maîtrise écrite et orale des deux langues, c'est-à-dire tout simplement d'être bilingue ».

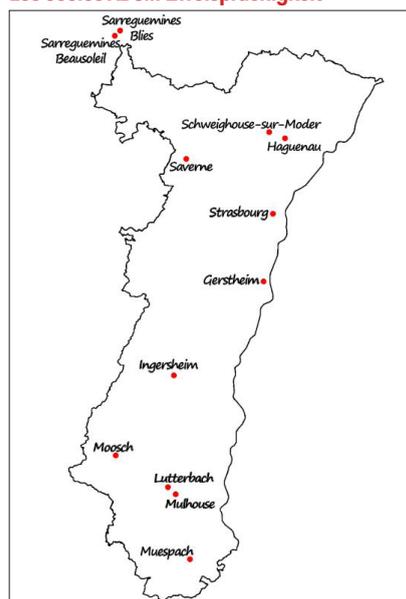
Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région)

Association reconnue par les Inspections d'Académie des Hauts-et-Bas-Rhin comme association de parents d'élèves

Tomi Ungerer, *Président d'Honneur* Richard Weiss, *Président fondateur*

Association soutenue par le Conseil régional du Grand Est, par le Conseil départemental des Bas-et-Haut-Rhin, par la ville de Sarreguemines ainsi que par les communes d'implantation des sites bilingues. Le projet éducatif, voir : www.abcmzwei.eu/projet-educatif/

Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit



La pédagogie du bilinguisme dans les écoles

Selon l'article 2 de ses statuts, ABCM-Zweisprachigkeit a pour but « d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur

plus jeune âge : français-langue régionale d'Alsace et Moselle ». L'objectif recherché est « en fin de scolarité une maîtrise écrite et orale des deux langues, c'est-à-dire tout simplement d'être bilingue » (suite de l'article 2 des statuts).

La langue régionale d'Alsace et de Moselle étant les dialectes franciques et alémaniques et la forme écrite de ces dialectes étant le Hochdeutsch, le bilinguisme tel qu'il est développé dans les écoles ABCM est par conséquent un bilinguisme français-allemand.

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement bilingue tel qu'il fonctionne dans les écoles ABCM met en œuvre les principes de l'apprentissage précoce des langues tels qu'ils sont définis par la psycholinguistique acquisitionnelle. Ces principes, qui sont au nombre de 6, sont les suivants:

La précocité

Les jeunes enfants ont un contact tout à fait différent avec les langues que les adolescents ou les adultes. Ils apprennent par imitation, sous forme de jeu, sans effort. Les mécanismes qu'ils mettent en œuvre de façon inconsciente pour apprendre une langue étrangère sont les mêmes que ceux mis en œuvre pour l'apprentissage de leur langue maternelle (c'est-à-dire le français pour la plupart d'entre eux). Ces mécanismes sont des mécanismes de types intuitifs et expérimentaux et ils donnent des résultats spectaculaires, tant les capacités des jeunes enfants pour apprendre les

langues sont grandes. Ces capacités baissent progressivement avec l'âge et elles disparaissent après l'âge de 10 ans. C'est la raison pour laquelle la précocité dans l'apprentissage des langues est l'une des conditions de la réussite. Le bilinguisme dans les classes ABCM commence par conséquent dès la petite section de maternelle, c'est-à-dire lorsque les enfants ont trois ans.

La durée d'exposition

Pour que les mécanismes intuitifs et expérimentaux donnent des résultats optimaux chez les jeunes enfants, il est nécessaire que le temps d'exposition à la nouvelle langue soit suffisamment long. Un simple contact de quelques heures par semaine, sous la forme d'une initiation, est insuffisant. L'idéal à cet égard est représenté par l'immersion totale pratiquée par les écoles bretonnes (Diwan), basques (Ikastolak), catalanes (Bressola) ou occitanes (Calendretas). Les classes A.B.C.M. Zweisprachigkeit quant à elle fonctionnaient selon le principe de la parité horaire. En 2011 une résolution votée par le Conseil d'administration a décidé d'évoluer vers une pédagogie immersive telle que pratiquée par nos partenaires bretons, basques, occitans et catalan pour accomplir pleinement les objectifs inscrits dans nos statuts.

L'utilisation de la langue comme langue-vecteur pour d'autres activités.

Il ne s'agit pas seulement d'un enseignement de l'allemand, notamment dans les petites classes, mais d'une utilisation de la langue allemande. La langue allemande n'est pas enseignée en tant que telle mais elle est utilisée pour des activités habituellement effectuées à l'école maternelle et à l'école élémentaire. De cette façon l'enfant apprend progressivement l'allemand sans s'en rendre compte (c'est de la même façon d'ailleurs qu'il a appris sa langue maternelle). C'est en se servant de la langue allemande que l'enfant apprend de même que c'est en se servant de la langue française qu'il l'a apprise dans le cadre des mécanismes de type intuitifs et expérimentaux. À l'école élémentaire, les matières enseignées sont réparties entre les langues françaises et allemandes.

La continuité

Un enseignement bilingue n'a un sens que s'il s'effectue pendant l'ensemble de la scolarité. En effet, l'acquisition de la nouvelle langue s'effectue de façon progressive, de même d'ailleurs que

l'acquisition de la langue maternelle. L'enfant franchit un certain nombre d'étapes qui le mènent de l'absence initiale de compréhension à la faculté de produire lui-même des énoncés dans la nouvelle langue. En petite section, les premières semaines après la rentrée scolaire, il ne saisit que le sens global des énoncés en allemand, de façon intuitive en fonction de l'intonation de l'enseignant. Dans un second temps il comprend les énoncés les plus simples, mais il n'est pas encore en mesure de parler en allemand et par conséquent il répond en français. Par la suite, il est capable d'articuler quelques mots en allemand mais ses capacités d'expression restent pauvres. Le recours définitif et complet à l'allemand n'a lieu que de façon progressive, en général 18 mois à 2 ans après le début de ses contacts avec la langue allemande. En fait, c'est pendant l'ensemble de la scolarité, de la maternelle au baccalauréat, que se met progressivement en place le bilinguisme.

Le principe « une personne-une langue »

Selon ce principe, les enfants ont deux enseignants, un enseignant qui ne parle que le français avec eux et un enseignant qui ne se sert que de l'allemand avec eux. De cette façon, les enfants identifient chaque langue avec l'enseignant qui leur parle cette langue. Le respect de ce principe est particulièrement important dans une situation où le français prédomine dans l'environnement extrascolaire des enfants et où par conséquent ils ont spontanément tendance à se servir du français et non pas de l'allemand. En cas de respect de ce principe, les enfants se serviront de l'allemand avec l'enseignant qui fait figure de référence pour la langue allemande pour eux et ils pourront par conséquent progresser dans cette langue.

L'emploi de « native speaker »

Par ailleurs, il est important que les enseignants soient des locuteurs de « langue maternelle » dans la langue qu'ils utilisent comme langue d'enseignement ou du moins qu'ils parlent cette langue aussi bien que s'il s'agissait de leur langue maternelle. Le respect de ce principe a pour conséquence que près de la moitié des enseignants qui travaillent dans ABCM sont de nationalité allemande ou autrichienne. Les écoles ABCM ne sont pas seulement des écoles bilingues mais

également des écoles biculturelles.

Les avantages du bilinguisme

À l'issue de leur scolarité, les enfants ayant suivi un enseignement bilingue auront des compétences en allemand proches de celles des locuteurs germanophones de langue maternelle. Par ailleurs au collège ils apprendront également plus facilement une troisième langue (l'anglais ou l'espagnol par exemple) car il a été constaté que les enfants bilingues bénéficient d'une aptitude plus grande que les enfants monolingues à apprendre les langues étrangères. En fait, le bilinguisme précoce, en accoutumant le jeune enfant à une gymnastique de l'esprit, développe ses facultés d'analyse. Des études menées dans des régions bilingues (certaines parties du Canada, écoles bilingues en Finlande...) montrent que les enfants des écoles bilingues ont en moyenne des résultats scolaires supérieurs à ceux des enfants des classes monolingues, et ceci dans toutes les matières, y compris en mathématique, y compris dans leur langue maternelle.

L'importance de l'enseignement immersif précoce

« Le don d'acquérir les langues, et notamment sa langue maternelle ou ses langues maternelles, est déposé dans le berceau à tout être humain normalement constitué et les bébés nés dans l'Hexagone ne font pas exception. Ils apprennent effectivement le français. Le problème, c'est qu'ils n'apprennent que le français ! »
« Die Gabe eine Sprache zu erlernen, insbesondere seine Muttersprache bzw. Muttersprachen, wird jedem von uns in die Wiege gelegt. Die in Frankreich geborenen Kinder machen hier keine Ausnahme. Sie lernen wie alle anderen Kinder ihre Muttersprache. Das Problem besteht darin dass sie eben nur diese eine Muttersprache erlernen! ».

Jean PETIT, Psycholinguiste, professeur émérite aux Universités de Reims et de Constance et à l'Institut Supérieur des Langues Régionales de la République Française (I.S.L.R.F.) (†2003) / Psycholinguist, Professor an den Universitäten von Reims und Konstanz sowie am Institut für die Regionalsprachen Frankreichs (I.S.L.R.F.) (2003).

L'immersion

ABCM pratique déjà dans plusieurs de ses écoles une immersion totale à l'école maternelle, à la fois pour le standard

allemand et les dialectes, à raison de 50 % du temps scolaire. De plus la communication extra salle de classe s'y fait en dialecte. Par contre, le paritaire, c'est-à-dire l'immersion partielle, reprend le dessus au primaire. L'allemand y trouve une place pleine et entière à partir du CP (entièrement en allemand standard), puis à partir du CE1 et jusqu'au CM 2 à raison de 50 % du temps scolaire. Le dialecte

trouve une place à partir du CE1, à raison d'environ 10 % du temps scolaire prélevé sur le français.

Concernant l'école maternelle, ce système a bénéficié d'un accompagnement scientifique (2017-2021) au travers du Projet PILE-ABCM : projet d'immersion en langue standard et dialectale : évaluation de 3 écoles pilotes ABCM à Haguenau, Ingersheim et Mulhouse dans

10 classes de maternelle à triple niveau, ayant 50 % d'enseignement en allemand standard et 50 % en dialecte.

Ce modèle déjà bien expérimenté devrait être repris par l'éducation nationale qui, d'une part ne pratique pas l'immersion et d'autre part ne réserve quasiment aucune place au dialecte dans le système éducatif.

APEPA

Présidente : Céline Martineau

info@apepa.fr - www.apepa.fr

Créée en 1955 par Marcel Rudloff, l'APEPA est la deuxième association de parents d'élèves en Alsace en termes d'adhérents et son nombre est en constante augmentation.

Apolitique et volontairement indépendante des directives des grandes fédérations nationales, elle construit ses positions des remontées du terrain en toute autonomie et en concertation avec ses équipes.

Elle soutient tous les jeunes alsaciens, et agit toujours dans l'intérêt des familles de la maternelle au lycée.

Nos valeurs

ECOUTER, AIDER, INFORMER

- afin que les enfants deviennent des acteurs d'aujourd'hui et des adultes responsables de demain,
- afin d'être au plus proche des préoccupations des parents (rythmes scolaires, handicap, cantine, aide aux devoirs, plages horaires, transports, reconnaissance des représentants légaux, etc.),
- afin de réduire le coût de la scolarité (fournitures scolaires, etc.).
- afin de construire des actions au sein d'un réseau de parents APEPA et bénéficier de leur expertise.

DEFENDRE UNE ECOLE JUSTE ET EQUITABLE

- afin que tous les enfants puissent s'épanouir et développer leurs aptitudes intellectuelles, linguistiques, artistiques et manuelles.
- afin de favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies (matériel informatique pour le support des ressources numériques) et la



- réduction du poids du cartable.
- afin de proposer une alimentation de qualité dans toutes les cantines alsaciennes (bio, produits locaux).

PROMOUVOIR UNE EDUCATION A LA PAIX ET A LA NON VIOLENCE

- afin de lutter contre toutes formes de discrimination, et de prévenir les situations de violences à l'école, en particulier le harcèlement scolaire.

UNE EDUCATION TOURNEE VERS L'ESPACE RHENAN ET L'EUROPE

- afin de maintenir un enseignement de qualité et précoce des langues vivantes, dont principalement l'allemand en voie bilingue, extensive, bilangue, sections européennes, internationales ou ABIBAC.
- afin de favoriser la réussite tant universitaire que professionnelle (voie de l'apprentissage).

UNE EDUCATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

ournée vers la biodiversité, les enjeux du changement climatique et la réduction des gaspillages.

MAINTENIR LE STATUT LOCAL PROPRE A L'ALSACE

permettant de dispenser une formation à la culture religieuse

et une formation morale de qualité dans le respect de la laïcité et le strict respect du choix des familles.

Notre Organisation

Les sections

Chaque Section organise ses activités en toute autonomie dans le respect des valeurs de l'association (supports de diffusion et d'information, bourses (jouets, vêtements), actions voyages, ventes (fromages, fruits, etc.) forum des métiers, périscolaire, actions de prévention et d'information (conférences), de solidarité, pédibus, aide aux devoirs, ateliers langues etc.

Elle désigne un responsable à qui le président donne délégation pour ouvrir un compte bancaire et signer des actes de la vie civile locale.

Le Conseil d'Administration soutient les actions des sections locales, couvre par son assurance leurs activités, organise la vie de l'association en consultant les responsables de section coordonne le partage d'informations: élections, rentrée, mise à disposition d'outils, mise en commun d'expériences, etc.

Nos actions

Soutenir activement les parents d'élèves lors des difficultés rencontrées avec l'Ecole (conflits, questionnements,

dérégulations, inclusion...) dans leur engagement à représenter les parents et leur médiation auprès des différents acteurs.

- Représenter les parents dans les différentes instances
- Rencontres avec le Rectorat
- Rencontres avec la Région
- Conseils d'école (maternelle, élémentaire)
- Conseils de classe (collège, lycée)
- Conseils d'administration et commissions (DHG, poids du cartable, cantine, discipline)
- Commissions d'appel et d'orientation
- Conseils Académique de l'EN
- Conseils Départementaux de l'EN 67 & 68
- Conseil académique des langues régionales (CALR)
- Maison Départementale du Handicap / CISI / CDO
- Rencontres circonstancielles: réunions

sur l'enseignement bilingue. sectorisation, actions de prévention & santé (CAAPS) / UDAF / CAAEPS / CAAECEP

Le Bureau

Présidente et Vice-Prés. Haut-Rhin : Céline Martineau 98 rue des vergers 68210 Brechaumont celine.martineau@apepa.fr - Vice-Prés. Bas-Rhin: Alexandre WAHNERT 2 rue de la Haute-Vienne 67850 Offendorf, alexandre.wahnert@apepa.fr - Trésorier : Thierry FOHRER apepa.siege@gmail.com - Secrétaire: Cindy JUNG-HENTZ cindyjunghentz@yahoo.fr - Pour nous contacter: 03.88.24.25.26 info@apepa.fr - 15 rue des écrivains 67000 Strasbourg Notre site institutionnel : www.apepa.fr FB www.facebook.com/www.apepa.fr ! Association inscrite au registre des associations du Tribunal de Strasbourg – Volume XXI n° 115 APE 9499Z - SIRET 778-869-719 00030

L'APEPA trouve son rôle au sein de la fédération Alsace bilingue, car le soutien à l'enseignement de la langue régionale dans sa seule forme grammaticale disponible - l'ALLEMAND - permet aux jeunes alsaciens de construire leur avenir plus serein dans un bassin d'emplois, de l'un ou de l'autre côté du Rhin.

L'APEPA insiste sur ce choix qui doit être l'apanage des familles. C'est pourquoi il est indispensable de développer l'offre et de permettre à la population d'accéder à l'enseignement paritaire.

La liberté est à ce prix, pouvoir choisir son avenir et comment il se construit. Chaque famille trouvera (ou pas) une motivation à inscrire ses enfants dans cette voie. L'école de la République doit pouvoir les accueillir dans des conditions similaires d'effectifs et de ses moyens notamment.

Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

Habités par une mémoire
Mobilisés par un projet



Président : Pierre Klein

ica.2010@orange.fr
www.ica2010.fr

Si l'Initiative citoyenne alsacienne s'était jusqu'à présent fixé notamment pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité, l'idée européenne et le fédéralisme, si donc jusqu'à présent elle entendait être **un think tank, une Denkfabrik**, elle ajoute aujourd'hui à cela **la volonté d'être un rassemblement citoyen pour défendre les intérêts alsaciens.**

Décider en sa région de l'avenir de la région est une réalité dans la plupart des pays d'Europe. Nos voisins du pays de Bade ou ceux des cantons de Bâle la vivent au quotidien. Mais la France reste un bastion du centralisme, le dernier dans l'Union Européenne.

Les membres de l'association Initiative Citoyenne Alsacienne s'engagent pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France. Leur régionalisme, n'est pas un ethnisme, mais un « démocratisme ».

Nous voulons que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques pour :

- **Pouvoirs.** Décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État. Décider en Alsace nécessite de sortir du Grand Est
- **Économie.** Mettre en œuvre une stratégie économique ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale de marché. Il s'agit de démultiplier les potentialités économiques et d'emplois par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité...
- **Développement durable.** Créer les conditions pour un développement

durable et soutenable dans le cadre d'une économie qui allie efficacité écologique et justice sociale.

- **Identités.** Concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités et de transmettre collectivement ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme et à la « patoisisation » auxquels conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le standard allemand nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Standard et dialectes doivent retrouver une place conséquente au côté de la langue française.
- **Transfrontalier.** L'Alsace se doit de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin Supérieur et de la « Grande dorsale européenne ». La coopération transfrontalière doit être considérablement renforcée et démocratisée. Les partenaires doivent disposer, selon le principe de subsidiarité, des mêmes modalités politiques.
- **Europe.** Construire le fédéralisme européen, réaliser le principe d'union dans la diversité, déterminer une stratégie de coopération transfrontalière et participer pleinement d'une Euro-

Région du Rhin Supérieur. L'Alsace est en soi une « petite Europe » encore faut-il qu'elle puisse « s'europaniser »

- **Culture.** Soutenir la création, l'expression et la diffusion de la culture alsacienne. La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne.
- **Démocratie.** La démocratie représentative exercée par les seuls élus doit être complétée par la démocratie participative. Les citoyens doivent être associés à l'élaboration de la règle en amont de la prise de décision qui elle revient toujours aux élus. Le régionalisme, c'est d'abord l'autogestion régionale, c'est-à-dire le gouvernement de la région par et pour les citoyens, dans la plus grande proximité possible avec la population, avec un juste équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative. « *La démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.* »¹ Autrement dit, ce n'est pas parce que l'on est minoritaire que l'on ne doit pas être pris en compte. La vraie démocratie est celle qui lie l'un et le divers.
- **Démocratie régionale.** Nous proposons : - la mise œuvre du principe de subsidiarité qui consiste à réserver uniquement à l'échelon supérieur ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle du principe de l'autonomie locale, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale). Une nouvelle répartition des pouvoirs et des

compétences, un nouveau pacte, entre l'État et les Régions doit intervenir : A terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalién. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

- un pouvoir normatif pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.

- un pouvoir administratif : les directions régionales de l'État, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.

- un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.

- de développer la démocratie délibérative et participative et le recours au référendum,

- de soutenir et d'encourager la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle,

- d'instaurer, s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.

• **Société.** Le *vivre ensemble* d'individus égaux et différents doit être placé au cœur de toute action politique. Le *principe d'éthique* doit être appliqué à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Il doit toujours être placé au cœur des choix politiques et non pas le souci de la carrière politique ou le plaisir narcissique.

L'Alsace est à venir est à obtenir ! L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque.

C'est chose connue ! La réforme territoriale et la disparition du conseil régional d'Alsace ont eu pour conséquence de revivifier la conscience alsacienne. Un « désir d'Alsace » traverse la société alsacienne. Ce « plus d'Alsace » voulu par la grande majorité des Alsaciennes et des Alsaciens ne se traduit néanmoins pas dans leur esprit par un moins de France. Ce n'est pas l'unité nationale qui est rejetée. Bien au contraire, c'est un renforcement de son unité qui est souhaité au travers de la reconnaissance de la diversité nationale.

GRENZ'UP



Président : Vincent Goulet
contact@grenz-up.eu
Site web : <http://grenz-up.eu/>

FACILITER L'EMPLOI ET LES CULTURES FRONTALIÈRES DANS LE SUD DU RHIN SUPÉRIEUR

Pourquoi Grenz'up ?

Mulhouse est une ville ouverte sur le monde où bat le cœur du Rhin supérieur. Ici, comme ailleurs en Alsace, ses habitants ont souvent appris l'allemand à l'école ou

parlent parfois l'elsässerdeutsch en famille. L'Allemagne et la Suisse sont à quelques encablures de notre agglomération, avec un quasi plein emploi et beaucoup d'entreprises qui recherchent des salariés.

Pourtant, les frontières toujours présentes nous empêchent de profiter de ce marché de l'emploi transfrontalier : manque



d'informations sur les entreprises, manque de compétences linguistiques, manque de transport...

Grenz'up est une association basée à Mulhouse dont l'objectif est d'aider à dépasser ces obstacles. Elle s'appuie sur les savoir-faire et les désirs des individus engagés dans

cette démarche, et sans les « prendre par la main », elle les accompagne vers un travail ou une formation transfrontalière.

Grenz'up propose des séances d'informations sur l'emploi frontalier, les « Happy Schorle frontaliers », grâce à un partenariat avec la ligue de l'enseignement 68 et le soutien de la Fondation de France....



Grenz'up a une forme associative permet une grande réactivité et favorise l'entraide. La mutualisation des expériences et la mise en réseau sont encouragées entre les membres de Grenz'up mais aussi avec nos partenaires en Suisse et en Allemagne.

Grenz'up est membre de la Fédération Alsace bilingue/Verband Zweisprachiges Elsass.

GRENZ'UP

Carré des Associations
100 avenue de Colmar
68100 Mulhouse

Schick' Süd-Elsäss Culture et Bilinguisme



Coordinateur : Patrick Hell

p.hell@mulhouse.cci.fr;

<https://assoschick.alsace>

FB : @CultureEtBilinguismeEnSudAlsace

Instagram : schick_sud_elsass

Schick' Süd-Elsäss Culture et Bilinguisme: une antenne locale de l'Association Culture et bilinguisme- René Schickele Gesellschaft

En ce début d'année 2018, s'est créée à Mulhouse une « antenne » sud-alsacienne de l'association René Schickele, qui porte le nom symboliquement bilingue de « Schick' Süd-Elsäss Culture et Bilinguisme ». Autant de références à l'association faitière, « Culture et Bilinguisme/ René Schickele Gesellschaft », qui a son siège à Strasbourg ; Schick' étant à la fois une ellipse de « Schickele » et la volonté d'affirmer le caractère désormais résolument « chic » de la valorisation et de la promotion du bilinguisme et des cultures d'Alsace.

Der Schickele-Kreis wurde 1968 ins Leben gerufen, einem Zeitpunkt, als die Erosionserscheinungen der Sprachkenntnisse in der Region bereits alarmierende Ausmaße erreicht hatten. Er setzt sich, im Geiste des bedeutenden Schriftstellers, dessen Namen er trägt, für eine Politik zugunsten eines zweisprachigen Elsass ein, das von der Präsenz sowohl des Französischen als auch der Regionalsprache (Deutsch bzw.

die alemannischen und fränkischen Dialekte) geprägt ist. Er steht für eine Öffnung sowohl der französischen wie der deutschen Kulturwelt für Qualitätsanspruch und Fortschrittsgeist. Er ist in seinem Engagement nicht parteilich festgelegt, hat aber ein starkes Bewusstsein für die politischen Konsequenzen seines kulturellen Engagement und für die Bedingungen des Erhalts der Identität des Elsass und seiner Dialekte, ganz ohne Folklorismus oder Betraumern des Vergangenen. Mir wella däss jedi Form vu Nàtionalismus dr Vergàngaheit angehrt un nahma a klàri europäischi un humanistische Position an.

Dans cette démarche, notre association reste fidèle à une définition de la langue régionale d'Alsace qui associe l'allemand standard et les dialectes de la région, comme les deux faces de la même pièce linguistique. Pour exprimer cette vision large, elle a pris le nom de René Schickele, citoyen français et deutscher Dichter, un homme dont la vie et l'œuvre expriment l'ouverture vers les deux mondes culturels français et allemand, une ambition de qualité, un esprit progressiste et le dépassement de toute forme de nationalisme dans une perspective européenne et humaniste.

La maîtrise des deux langues consubstantielles à l'Alsace, le français et l'allemand sous ses formes dialectales et standard, constitue pour ses habitants, quelle que soit leur origine, la clé d'accès aux cultures dont elles sont les réceptacles, et corrélativement un levier privilégié d'intégration et d'épanouissement personnel et professionnel dans la région transfrontalière bilingue du Rhin Supérieur, asso-

ciant l'Alsace, le Pays de Baden et la Suisse du Nord-Ouest.

Fir d' Züakunft vu unserer Gegend, isch 's bsunderscht wichtig, àss jeder Mitbarger Züagàng züa ihra Sprocha bsetzt, sowia züa ihra Gschichta un Kùltürerb. Lenjeu est de faire en sorte qu'il redevienne chic de pouvoir parler aussi bien alsacien, allemand que français en Alsace, partie intégrante d'un espace transfrontalier du Rhin Supérieur partagé avec les Suisses et les Badois, tout en élevant la langue à ce qu'elle peut exprimer de meilleur.

« Schick' Süd-Elsäss Culture et Bilinguisme », tout en affirmant sa personnalité, affiche l'ambition de s'inscrire dans une véritable dynamique partenariale avec toutes autres initiatives qui poursuivent les mêmes objectifs. Dans cet esprit, notre groupement proposera diverses manifestations, telles qu'un cycle de conférences, sur des thématiques ayant trait, au sens large du terme, à l'Alsace, ses cultures, ses langues, son avenir. Schick' Süd-Elsäss s'articule autour d'une équipe dynamique et ouverte, composée de personnes d'horizons et de sensibilités très diverses, que vous retrouverez sur ce site et qui vous permettra également de vous informer sur les objectifs et actions de l'association.

Un ensemble d'activités est en cours de construction. Trois conférences sont d'ores et déjà confirmées pour le 1er semestre 2018 - voir le programme Voir également Communiqué de presse Schick - 15/01/2018 / Pressemittellung Schick - 15/01/2018

Wahl 2020

Au sein de notre association, nous avons fait un gros travail de réflexion et de

concertation en vue de faire émerger des propositions relatives à une véritable et ambitieuse politique de relance et de valorisation de la langue et de la culture régionales à Mulhouse. Nous avons transmis ce document à toutes les listes déclarées dans l'espoir qu'il sensibilisera et incitera à intégrer pleinement cette thématique et certaines propositions dans les programmes.

Municipales-2020-propositions-Schick-Télécharger

UNE LANGUE (ET UNE CULTURE) D'AVENIR EST UNE LANGUE QUE L'ON VOIT, QUE L'ON ENTEND (DANS L'ESPACE PUBLIC), QUI Y EST VALORISÉE ET QUE L'ON TRANSMET (EN FAMILLE, À L'ÉCOLE...)

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 (MULHOUSE/Agglomération)

Courant décembre 2019, l'association « Schick Süd Elsass, Culture et Bilinguisme » a mené par courriel une vaste consultation de ses membres et sympathisants (au total 244 contacts) en vue de recueillir des propositions pouvant s'inscrire opportunément dans un projet municipal, volontaire, de résilience et de regain de la langue et de la culture régionales d'Alsace.

Plusieurs réunions de travail corrélatives au sein de l'équipe dirigeante mulhousienne (8 personnes) ont permis de déterminer les enjeux majeurs liés à une véritable ambition politique en la matière et de consigner et de compartimenter, sans hiérarchisation ni estimation du coût, les propositions apparues dans ce cadre et soumises par nos membres et sympathisants.

Nous prenons la liberté de transmettre ces propositions aux candidats aux Municipales de Mulhouse de 2020 et les invitons à les intégrer dans leur programme municipal pour la prochaine mandature.

Nous attacherions le plus grand prix à connaître les réactions que ce document suscite au sein de votre équipe et vous remercions par avance de nous faire part des différentes propositions que vous retiendrez dans le cadre du volet « langue et culture régionales » de votre projet. Nous établirons une synthèse des réponses qui nous parviendront et gardons à l'esprit d'en faire une communication ultérieure, par le biais d'outils de communications internes et externes. Merci par avance pour la prise en compte de l'enjeu majeur de la

valorisation de la langue et de la culture régionales dans votre projet municipal 2020/2030 et pour l'attention que vous prodiguerez à ces propositions.

45 propositions de l'association Schick Süd-Elsass culture et bilinguisme en faveur d'un projet municipal intégrant pleinement l'enjeu de la valorisation de la langue et de la culture régionales.

Contexte :

Langue et culture régionales sont des éléments naturels, consubstantiels et historiques de notre ville de Mulhouse/Milhüsa/Mülhausen et de son agglomération (m2A).

Elles constituent une richesse ouvrant la voie au bi (et multi-linguisme) de ses habitants et par voie de conséquence, constituent un levier majeur :

- De rayonnement et de distinction du territoire (en qualité d'espace multilingue et multiculturel, avec ambition de « pôle d'excellence linguistique ») dans un environnement international fortement compétitif

- D'ancrage dans l'environnement rhénan (qui compte deux langues officielles, le français et l'allemand, sous ses formes standard -Hochdeutsch- et dialectales (Alemanisch/Frankisch)

- D'épanouissement personnel et professionnel (accès facilité à l'emploi local et transfrontalier, ainsi qu'aux cultures badoise et baloise) des habitants du territoire.

L'enjeu aujourd'hui est d'œuvrer à leur valorisation au profit de tous les habitants du territoire, de hisser ce patrimoine immatériel au rang de patrimoine partagé qui contribue à la concorde des communautés mulhousiennes. L'objectif est de faire en sorte que tous les Mulhousiens, quelle que soit leur origine, puisse faire valoir leur « droit du cœur » d'être ou de devenir alsacien.

Comment en faire un patrimoine commun, partagé, levier d'épanouissement et d'identification de tous les Mulhousiens ? Au-delà, comment préserver et valoriser la richesse que constituent le multiculturalisme et le multilinguisme du territoire, comment l'articuler avec les langues et cultures des multiples nationalités présentes à Mulhouse et bien sûr avec notre langue commune, officielle, véhiculaire qu'est le français ? C'est tout l'enjeu d'un projet pour « Mulhouse 2020/2030 » qui intègre pleinement cette thématique.

Mulhouse, une ville qui s'engage en faveur de la langue et de la culture régionales, c'est une ville qui confère à la langue et culture régionales une réelle reconnaissance sociétale.

A) C'est d'abord une ville qui affiche sa volonté politique d'œuvrer en ce sens et s'en donne les moyens.

• A1) Pérenniser un adjoint à la langue et la culture régionales et à la coopération transfrontalière

• A2) Créer un réel poste dans l'administration municipale/sinon au niveau de m2A, en charge de la thématique. Préciser les missions, marges de manœuvre et disponibilité de l'agent chargé du suivi de la langue et culture régionales au sein de l'administration. Lui conférer une portée transversale, afin qu'à l'instar de la dimension par exemple environnementale, la préoccupation linguistique puisse être intégrée dans toutes les domaines d'actions municipales

• A3) Pérenniser et valoriser la commission chargée de suivre le sujet et formuler des propositions (Dankfawrik à Mulhouse)

• A4) Consacrer un budget précis (par exemple 0,1% du budget général) à ce domaine

• A5) Adoption par le Conseil municipal d'une résolution par laquelle il manifeste son attachement à la langue régionale, la reconnaissance comme langue publique de la ville à côté du français et la définit clairement en allemand standard et dialectal (utilisation des deux idiomes à moduler en fonction des circonstances)

• A6) Prise en compte de la langue régionale dans toutes les interventions publiques de la municipalité -notamment du Maire- (ne seraient ce que « quelques mots en alsacien » non traduits)

• A7) Prévoir un accueil en dialecte et en allemand dans un certain nombre (croissant) de services de la municipalité (notamment dans les lieux touristiques)

• A8) Rétablir une page consacrée à la langue et culture régionales dans le magazine municipal (M+) et d'agglomération.

B) C'est une ville déterminée à donner des ailes à ses racines. Pour ce faire, il est essentiel que les Mulhousiens connaissent tout d'abord l'histoire singulière de leur ville et soient sensibilisés à sa particularité.

- B1) Instaurer un évènement emblématique fort, marquant toute nouvelle mandature : La reconstitution historique du « Schwörtag » (avec serment contemporain des nouveaux élus « d'oeuvrer en faveur de l'intérêt général de la Cité et de ses habitants »)

- B2) Organiser un cycle de conférences sur l'histoire de Mulhouse (partenariat avec la Société d'histoire et/ou Schick)

- B3) Installer en un lieu stratégique (par exemple au Musée historique ou au sein de Maison du patrimoine Edouard Boeglin) d'un « espace d'Alsace » : un lieu emblématique proposant aux visiteurs, une exposition permanente et didactique sur l'histoire spécifique de Mulhouse et la langue et culture régionales, des expositions intermittentes, des espaces pour associations et salles de conférences (éventuellement mutualisées).

C) C'est une ville qui valorise sa culture (et langue) régionales dans l'ambition de lui assurer une présence sociétale et d'en faire un patrimoine partagé par tous les Mulhousiens, ainsi qu'un levier d'identification à leur Cité

- C1) Poursuivre dans l'ensemble des quartiers, la mise en place de plaques de rues bilingues (français/dialecte), en concertation avec les habitants et les conseils participatifs

- C2) Densifier les plaques bilingues dans les sites déjà pourvus

- C3) Apprécier, en amont de toute rénovation ou mise en place de signalétique, l'opportunité d'introduire une dose de bilinguisme (français/dialecte et/ou français/allemand)

- C4) Publier (en liaison avec l'OLCA ?) un dépliant expliquant ce qu'est la langue régionale et mettant en lumière les enjeux du bilinguisme

- C5) Diffuser des annonces bilingues dans les trams ; trams-train ; bus...

- C6) Installer dans chaque lieu de diffusion de culture (médiathèques, bibliothèques) un espace consacré à la langue et culture régionales -revues, livres, CD, DVD...- également contemporaine et clairement identifié en ce sens

- C7) Organiser des échanges (à l'attention des médiathèques, scolaires, associations, élus...) avec les villes germanophones voisines

- C8) Afficher dans tous les lieux publics appropriés et lors de toutes manifestations les couleurs mulhousiennes (drapau...)

- C9) Renforcer le soutien à la création

théâtrale dialectale, en ouvrant symboliquement la Filature à certaines représentations, et en incitant les troupes à varier les productions, à se reconnecter également à l'allemand et à développer les Kindertheater.

- C10) Installer un appareil de surtrage qui permette aux spectateurs d'avoir accès aux oeuvres en dialecte ou Hochdeutsch.

- C11) Financer l'enregistrement vidéo des productions dialectales mulhousiennes (ex : pièces de théâtres et Dâma/Herra Owe), pour les archives mais également pour les mettre à disposition du public (ou/et les diffuser sur site internet de la ville ou Alsace 20 par exemple)

- C12) Développer une véritable version en allemand du site internet de la ville

- C13) Créer un « prix de la ville de Mulhouse » (décliné en plusieurs catégories) qui distingue des actions citoyennes en faveur de la langue et culture régionales

- C14) Systématiser l'abonnement au supplément en langue allemande à tous les abonnements de journaux (Alsace/DNA) de la ville et de ses services

- C15) Développer la présence de journaux germanophones dans les bibliothèques de la ville

- C16) Favoriser sur les façades des bâtiments du Vieux Mulhouse l'apposition des noms historiques des demeures (ex : Zur Sonne, Zum Riesen etc...)

- C17) Editer un fascicule (et/ou site internet) délivrant tous les moyens, « tuyaux » pour accéder facilement à la langue et à la culture régionales à Mulhouse

- C18) imposer symboliquement la présence de la langue régionale dans la communication de la ville (publications, affiches...), tout en étant attentif à la taille (équilibrée) des caractères

- C19) Créer un Dichterwag dévolu aux auteurs dialectaux (prioritairement mulhousiens)

- C20) Assurer une présence effective de la langue régionales lors de la sonorisation d'évènements (ex : chants de Noël en allemand lors du marché de Noël)

D) C'est une ville qui s'inscrit dans son environnement transfrontalier rhénan et qui, par la promotion du bilinguisme français-allemand, s'y épanouit pleinement (au grand bénéfice final des Mulhousiens - important levier de résorption du chômage, en particulier chez les

jeunes-)

- D1) Généraliser et démocratiser l'enseignement bilingue en assurant un réel maillage de l'ensemble des 9 pôles éducatifs mulhousiens en site(s) bilingue(s) paritaire(s)

- D2) Mettre en place une signalétique bilingue dans les écoles maternelles, surtout les bilingues (ex : école maternelle /Bubitänz)

- D3) Prévoir un affichage bilingue dans les bâtiments publics de la ville, par exemple au sein des écoles. (ex : crèche/Kindergärta ; école maternelle/Bubitänz)

- D4) Avancer cet enseignement bilingue à la première section de maternelle

- D5) Proposer des activités péri-éducatives, périscolaires en dialecte mulhousien en mobilisant également de « jeunes retraités » compétents

- D6) Favoriser Les jumelages de chaque école mulhousienne avec une école voisine du Pays de Bade et/ou de Suisse

- D7) valoriser les échanges universitaires transfrontaliers avec Basel, Lörrach, Freiburg

- D8) Organiser un festival musical alémanique contemporain ouvert aux groupes alsaciens, lorrains, suisses, allemands, autrichiens...

- D9) Développer échanges et coopérations transfrontaliers dans tous les domaines ayant trait à la langue et culture régionale (échanges de CD, DVD...)

- D10) Organiser un festival transfrontalier du théâtre alémanique en accueillant des troupes baloises et badoises

- D11) Favoriser les échanges au sein de l'espace Regio (organiser par exemple chaque année place de la Réunion) une journée consacrée à Basel et une journée à Freiburg – en coopération avec ces deux villes et en parallèle à des journées du même type consacrée à Mulhouse à Basel et à Freiburg

- D12) Inciter fortement les entreprises locales à s'impliquer dans la vie de la cité et à soutenir tout particulièrement des manifestations (telles que le Carnaval) ayant trait à la langue et culture régionales

- D13) Développer la formation des agents municipaux (volontaires) en langue régionale (allemand et dialecte) en partenariat avec Basel et Freiburg

- D14) Soutenir davantage ABCM, le fer de lance de l'enseignement bilingue et lui proposer d'ouvrir un collège associatif effectivement bilingue à parité.

Association LEHRER



Président : Jean-Marie Niedermeyer
Denkfabrik@gmx.eu

<https://associationlehrer.blogspot.com/>

<https://www.facebook.com/Association.Lehrer.Denkfabrik>

Association professionnelle des instituteurs et professeurs pour l'enseignement bilingue paritaire dans les académies de Strasbourg et Nancy-Metz, qui regroupe des enseignants de tous statuts (public, privé associatif et confessionnel) et de toutes origines (de l'école maternelle à l'université), mais au-delà également toute personne sensible à la question du bi-/ plurilinguisme et souhaitant le voir se développer et/ou y contribuer.

Qui est l'Association Lehrer ?

Fondée en 1993, l'association fait partie des associations « historiques » d'Alsace-Moselle qui ont accompagné le développement de l'enseignement bilingue français-allemand/langue régionale dans les académies de Strasbourg et de Nancy-Metz. Elle se veut une association d'enseignants bilingues en contact avec l'ensemble des intervenants dans un bilinguisme ouvert, non seulement sur la langue régionale d'Alsace-Moselle, mais également sur le plurilinguisme. Au cours de son existence, l'association s'est engagée tant au niveau des autorités publiques et territoriales (rectorats, ESPE, régions, départements, communes, ...) que du monde associatif (syndicats, parents d'élèves, intervenants socio-culturels). Les outils traditionnels d'échange étaient ceux développés durant ces 25 dernières années : congrès, blog, bulletin trimestriel

... Aujourd'hui, le « monde » du bilinguisme s'est considérablement développé tant sur le fond que sur la forme : numérisation des échanges et des pratiques, affinement de la réflexion pédagogique dans l'enseignement primaire, élargissement des dispositifs européens, abibac, bi-nationaux et post bac, développement d'un enseignement bilingue professionnel et technologique, multiplication des dispositifs d'échanges bi-pluriculturels, mise en place de dispositifs de formation bilingue transfrontaliers par alternance, etc...

Objectifs de l'association :

Cette évolution, de par sa très grande richesse, ne doit néanmoins pas nous faire perdre la vue d'ensemble. Le risque en serait un cloisonnement stérile pour un enseignement bilingue ayant particulièrement besoin d'ouvertures constantes tant au niveau de ses pratiques pédagogiques que de ses échanges. Le « nouveau LEHRER » vous propose ainsi d'être un lieu de découverte et d'échanges de cette pluralité de plus en plus importante de l'enseignement bilingue.

Il sera axé autour de cinq paramètres :

1. Les expressions sur les enseignements bilingues (une interview filmée par trimestre d'une personnalité engagée dans le bilinguisme : autorité du MEN, linguiste, politique, enseignant...).
2. Les nouvelles des enseignements bilingues (revue de presse et, en renvoi sur le blog, revue de textes officiels).
3. Les pratiques des enseignements bilingues (en renvoi sur le blog des propositions de cours et d'activités pédagogiques en primaire et en secondaires).
4. Les activités des enseignements bilingues (liens en renvoi sur le blog avec des institutions culturelles exerçant une

activité intéressante pour l'enseignement bilingue : musée/expositions, visites guidées, chemins culturels, congrès, salons ...).

5. Les liens avec les enseignements bilingues (liens internet en renvoi sur le blog présentant des sites pédagogiques et des sites d'éditeurs).

Bureau

Président :

Jean-Michel NIEDERMEYER
Hauptstraße 367 - D 77694 KEHL
Tél. (+49) 7851 6367996 -
Courriel : Association.LEHRER.
Denkfabrik@gmx.eu

Vice-présidents :

Christophe HUCK
2, Grand'Rue - F 67490
GOTTESHEIM
Tél. (+33) 0388914422 - Courriel
: c.hu.go@wanadoo.fr

Günter LIPOWSKY
Luisenstraße 11 - D 77694 KEHL
tél. (+49) 0 7851/95 79 70 - Courriel
: guenter.lipowsky@t-online.de
Yves RUDIO

134 A, Rue de la Schwang - F
67340 WEINBOURG
Tél. (+33) 03 88 89 21 20 -
Courriel : yrudio@gmail.com
Secrétaire général :

Jean-Marie GAUTHEROT
21 rue Jacob Mayer -
67200 STRASBOURG
Tél. (+33) 03 88 27 34 71 -
Courriel : jmgautherot
Trésorière :

Nathalie LOGEL
15, Rue de Mommenheim - F
67670 GEBOLSHEIM
Tél. (+33) 03 88 51 55 37 -
Courriel : nathalie.logel@wanadoo.fr

Assesseurs :

Daniel MORGEN
18 Rue Wimpheling - F
68000 COLMAR
Tél. (+33) 03 89 79 20 93 - Courriel
: daniel.morgen@wanadoo.fr

Paul HAGENMULLER
9 Rue de la petite Haul - F
67310 WASSELONNE
tél. (+33) 03 88 87 17 12- Courriel
: paulhagenmuller@yahoo.fr

21 Rue Jacob Mayer
F-67200 STRASBOURG
Téléphone : +33 (0)6 18 39 36 07

Foyer de l'étudiant catholique



Directeur : Etienne Troestler

fec.strasbourg@wanadoo.fr

<https://www.fec-strasbourg.org/>

Le FEC : une institution étudiante et culturelle de Strasbourg

Au service des étudiants et de la culture depuis 1925

- hébergement pour étudiants et groupes
- restaurant universitaire ouvert à tous, toute la semaine, midi et soir, sauf le samedi
- animations culturelles et interculturelles (Conférences du FEC, EuroStudentCafé...)
- location de salles pour conférences, événements, rencontres diverses
- bar, chapelle...

L'association

Le FEC est une association à but non lucratif de droit local (Alsace-Moselle). Créée le 7 avril 1921, elle modifie ses statuts en 1946, puis en 2004.

À l'article 2 des statuts de 2004, on peut lire :

Le FEC a pour but d'offrir aux étudiant(e)s un cadre et des moyens d'éducation et de responsabilisation sociale, culturelle, politique et religieuses. Il vise à protéger la jeunesse étudiante et à assurer son bien être matériel et moral.

Il propose aux étudiant(e)s quelle que soit leur origine sociale, nationale ou religieuse, une formation intellectuelle et spirituelle ouverte et critique.

Par son rayonnement et tout moyen approprié, il contribue à forger et à diffuser l'humanisme européen et la culture sociale qui caractérisent l'ensemble de ses activités.

L'association a pour activités principales :

- la gestion et l'animation d'un foyer d'hébergement pour étudiants
- la gestion d'un restaurant universitaire
- la location de salles, l'accueil de

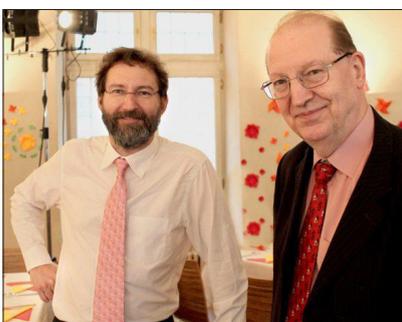
groupes l'été

- l'animation d'un cycle de conférence, l'organisation de rencontres interculturelles
- l'édition d'une revue trimestrielle : *Élan*



Les membres du Comité directeur :

À gauche, Etienne TROESTLER, à droite, Jean-Luc HIEBEL



Directeur : M. Etienne TROESTLER

Président : Pr. Jean-Luc HIEBEL

Vice-président : Fr. Jean-Claude ANHEIM

Aumônier laïc : M. Etienne TROESTLER

Trésorier : M. Patrick DE SOUZA

Secrétaire : M. Jean-François RIICHTER

Assesseurs: MM Jean-Claude SIFFER,

Jean-Marie OURY

Adjoint de Direction : M. Bruno MATHIAS

Secrétaire de direction : Mme. Annick WEBER

Chef de cuisine : M. Rémy DIRWIMMER

Conférences du FEC

Véritable institution régionale dans le domaine du social, de la politique, du religieux, du culturel.



Historique et évolution

Dès l'origine du Foyer en 1925, frère Médard a dans la tête la formation de

cadres sociaux et politiques au service de la justice et de la paix en Alsace. Il est alors comme hanté par les graves blessures infligées par la 1^{ère} Guerre à ce peuple d'Alsace qui après avoir perdu son sang risque de perdre son âme. Un tel projet déborde évidemment la région et prend une envergure nationale et internationale.

L'heure est aux débats d'idées où se forment convictions et destins. Les Conférences du FEC qui commencent à proprement parler après la deuxième Guerre ont leurs racines dans les premières Tribunes libres et les Cercles d'études organisés au Foyer avant la guerre. Quelques personnalités éminentes nourries par ces activités intellectuelles fortes fondent les Intellectuels Chrétiens Sociaux d'Alsace en 1945. Le Groupement présidé de 1945 à 1948 par le futur Recteur Paul Imbs met en place les Conférences du FEC où se traitent les questions sociales, économiques et politiques du moment.

Les conférences sont aux couleurs du temps. Après une attention soutenue au problème de l'épuration, à la signification de la résistance puis aux enjeux de la décolonisation, le FEC plaide ouvertement pour une révolution sociale en faisant entendre la voix du P. Chaillet, de André Mandouze, de Emmanuel Mounier, du P. Loew etc. En Alsace, le FEC s'engage dans une vaste campagne pour l'habitat. Les tribunes deviennent de plus en plus politiques avec la venue de nombreux ténors en passe d'être consacrés par les scrutins électoraux : Pierre Pffimlin naturellement, mais aussi le futur Président Giscard d'Estaing, plusieurs futurs premiers ministres comme Laurent Fabius ou Michel Rocard p. ex. ainsi que presque tous les grands noms de la politique locale (Députés, Maires, Sénateurs etc.).

Les Conférences du FEC ont le privilège d'une continuité sans équivalent dans le domaine de l'animation culturelle, économique et sociale en France. La tradition s'est ainsi perpétuée de différents cycles organisés avec la même constance par l'Abbé Jean-Luc Hiebel (professeur de Droit Canonique à l'Université de Strasbourg) qui prend la succession du frère Médard après sa disparition en 1988. Les conférences, entre 15 et 20 chaque année, vulgarisent des thématiques essentielles comme «Solidarité et dépendances dans le monde», «Nouvelles

donnes jusqu'à nouvel ordre», «Justice et paix, à corps et à cris», «Mondes en crise, lignes de vie : recueil», «Dans les vues et la voix de l'autre, relier le monde, apprendre à construire», invitant à la rencontre directe d'intervenants éminents, personnalités politiques, économiques, culturelles ou religieuses, très souvent universitaires et chercheurs de renom.

Aujourd'hui, les Conférences du FEC entrent dans une nouvelle dynamique en donnant aussi la parole à des jeunes chercheurs moins connus et en organisant des débats thématiques dans des Matinées. En traitant de sujets qui ne sont peu médiatisés, les conférences mettent en relief leur complexité et leur importance. Les Matinées permettent une confrontation féconde d'expériences et d'idées. Des Groupes se réunissent régulièrement au FEC pour approfondir la réflexion et stimuler l'action dans les domaines sociaux, médicaux, économiques, voire scientifiques. Jusqu'aux années 80, l'œuvre des ICS est considérable.

Après les pages inoubliables du Congrès des Loisirs qui doivent tant au Pr. Gabriel Wackermann et son épouse à partir des années 60, la recherche appliquée au terrain alsacien ne cesse plus, permettant d'année en année des rencontres et des prises de conscience vitales des forces vives administratives et civiles de la région. A travers son Groupe économique et social, le FEC est devenu une sorte de terrain propice à l'expression des oppositions et à la négociation, un lieu où on apprend à

connaître l'autre et à le respecter dans sa différence, un lieu où s'ébauchent enfin les réformes nécessaires.

Ce travail de conscientisation trouve une caisse de résonance dans les Cahiers du FEC. Elan relaient ces réflexions depuis 1957 dans tous les milieux : universités bien sûr, mais aussi écoles, administrations et paroisses. A l'occasion polémique, toujours indépendante dans ses prises de position, la revue est un outil de promotion qui sait évoluer. La nouvelle maquette que lui imprime son rédacteur en chef, Etienne Troestler, laïc, aumônier universitaire au FEC depuis 1999 et directeur adjoint du FEC, constitue une première mise aux normes du Foyer au plan de la communication. Il est nommé directeur en mai 2015.

Comme le rappelle le successeur de fr. Médard, dans le sillage de Maurice Blondel, le FEC se veut aux avant-postes de la société et de l'Eglise afin d'être de «ceux qui... soignent des hommes, purifient leurs idées viciées, éclairent et complètent les leçons parfois obscures, incertaines et balbutiantes de leur âme en contact avec les dures et redressantes réalités de la vie.»

Quand on a beaucoup reçu, on peut aussi beaucoup donner.

Bibliographie

L'Alsace fidèle à elle-même?, Frère Médard, La nuée Bleue, Strasbourg, 1988.

Le FEC et les ICS, Daniel Francou, Philippe Meyer, ERCAL, Strasbourg, 1995.

ÉLAN, la revue du FEC

Fondée en 1957, ÉLAN est la revue trimestrielle éditée par le Fec.

Indépendante de tout groupe de presse, elle aborde aussi bien des sujets économiques, sociaux ou culturels.

Elle représente un concentré des activités du foyer : résumés des conférences, pages opinions, recensions, infos Fec. Des domaines aussi divers que la politique, la religion, la culture locale, les sciences.

ÉLAN a pour vocation d'ouvrir nos esprits à d'autres problématiques, d'autres comportements, d'autres réalités. Ainsi ce sont aussi bien des professeurs renommés dans leur discipline que des personnalités locales ou encore des étudiants qui ont la possibilité d'apporter leur opinion, leur analyse et leur contribution intellectuelle.

Votre soutien nous est indispensable pour continuer à diffuser la revue tout en gardant sa qualité rédactionnelle et d'impression.

Contactez-nous pour toute information concernant notre abonnement.

Directeur de la publication :

Jean-Luc HIEBEL

Responsable de la rédaction :

Etienne TROESTLER

FEC

Tél. +33 (0)3 88 35 36 20

17 place Saint-Etienne,

67000 Strasbourg

FILAL Fonds international pour la langue alsacienne



Présidente : Christiane Maître

maitre.tcscj@orange.fr

web : <https://filal.org/>

Le FILAL, c'est quoi ?

Le FILAL (Fonds International pour la Langue Alsacienne) est un fonds qui a pour but la création ou le soutien à des crèches ou jardins d'enfants immersifs en langue alsacienne.

Le FILAL a été créé le 30 décembre 2011, à l'initiative des Alsaciens de l'étranger, dont ceux de Castroville au Texas et de New York. 40 représentants cantonaux structurent le fonds (représentation horizontale). Le FILAL compte aussi neuf groupes de travail thématiques qui couvrent des questions comme la formation, l'immersion en crèche, la récolte de fonds.

En savoir plus sur l'origine du fonds et sur l'immersion

Comment apporter ma contribution

Pourquoi nous aider ?

Nous croyons au droit des individus à apprendre et à utiliser leur langue régionale ou minoritaire, aussi bien dans un cadre privé que public.

Si nous croyons en ce droit, c'est que nous sommes persuadés qu'il s'agit d'un vecteur important d'épanouissement personnel, mais aussi, nous sommes conscients des énormes bienfaits économiques du plurilinguisme en facilitant naturellement les échanges, avec les nombreux pays voisins qui partagent un patrimoine linguistique commun.

En savoir plus sur les raisons pour lesquelles vous devriez nous aider

Comment nous soutenir ?

Nous rejoindre
Faire un don
Devenir ambassadeur
Suivre nos actions sur les réseaux

Pourquoi l'immersion peut-elle sauver notre langue ?

Aucune langue ne peut survivre sans un cadre juridique garantissant son utilisation et sa reproduction dans le secteur public. L'idée qu'une langue puisse survivre en étant valorisée uniquement dans le cercle familial est un leurre et demeure un argument fallacieux et privilégié des opposants aux langues régionales ou minoritaires. Dans une société où les mamans transmettent de moins en moins leur langue à leur enfant mais s'adaptent à la langue que les enfants ramènent de l'école, cette immersion a aussi le pouvoir de changer les pratiques linguistiques des adultes de l'environnement familial de l'enfant.

Comme le montre le rapport du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) du 7 mars 2005, l'immersion complète en langue minoritaire demeure le meilleur moyen de préserver une langue minoritaire et d'augmenter la proportion des locuteurs de moins de dix ans.

Les francophones ont été les premiers à bénéficier de cet enseignement au Canada à partir des années 60, pas seulement au Québec, mais aussi au Nouveau Brunswick et plus tard en Nouvelle Ecosse (2001).

Plus près de nous, le Pays de Galles, le Pays Basque français et même la Bretagne ont su augmenter le pourcentage de locuteurs de moins de 10 ans grâce aux écoles en immersion complète en maternelle.

Les exemples

En **Bretagne**, le pourcentage d'enfants locuteurs de breton est passé de 0,2 à 2 pour cent entre 2002 et 2012. Au Pays Basque français, pour la première fois en 60 ans la courbe des locuteurs adolescents s'est inversée entre 2000 et 2010. Le pourcentage de locuteurs adolescents basques de 10 à 15 ans est maintenant supérieur à ce qu'il était il y a dix ans.

Même observation au **Pays de Galles**, où le gallois semblait condamné il y a 30 ans. Le nombre de locuteurs de moins de 10 ans ne cesse d'augmenter proportionnellement à l'ouverture d'école maternelles en immersion en gallois.

Depuis la *Deddf Iaith Gymraeg* (« loi sur la langue galloise ») en 1993, la place du gallois s'est accrue dans les institutions :

les administrations sont tenues d'offrir leurs services dans les deux langues. En 2015, 20 % des enfants du pays de Galles sont scolarisés en immersion complète gallois et presque autant suivent une éducation bilingue à parité gallois/anglais. Au **Pays Basque** français le succès des classes immersives associatives Ikastola – qui concerne 10% des effectifs scolaires – a poussé l'éducation nationale à ouvrir les premières maternelles publiques basques en immersion complète en 2012. A la rentrée 2015, le Pays Basque Nord comprendra 12 écoles publiques maternelles en immersion complète en basque.

À Hawaï, un recensement en 1987 avait relevé qu'il ne restait plus que 50 enfants parlant **hawaïen**. Face à ce constat, en 1987, le Hawaii State Board of Education (BOE) approuve le programme d'apprentissage de la langue hawaïenne par immersion (Ka Papahana Kaiapuni Hawaii) avec deux écoles pilotes : Keaukaha Elementary School, à Hilo, et Waiau Elementary School, à Pearl City, Oahu. 30 ans plus tard, l'île compte des milliers d'enfants locuteurs de hawaïen, langue polynésienne.

Et l'alsacien ?

Toute initiative visant à promouvoir l'alsacien (dialecte) est bienvenue. Mais l'idée que l'on puisse sauver une langue en faisant de la sensibilisation, des cours quelques heures par semaine est un leurre. L'expérience nous montre qu'il n'existe aucun endroit au monde dans la société de communication moderne ou une langue a pu se développer sans enseignement immersif dès la maternelle.

Si vous souhaitez aider à sauver l'alsacien (Elsasserditsch) aidez-nous par vos contributions à financer le premier jardin d'enfants en dialecte.

Une politique linguistique qui ne prend pas en compte l'élément de l'immersion complète est une politique incomplète et minimaliste.

Politique linguistique

On appelle politique linguistique toute politique conduite par un État, une institution publique ou organisation internationale encadrant la pratique d'une ou plusieurs langues parlées dans les territoires relevant de sa souveraineté, pour en modifier le corpus ou le statut, généralement pour en conforter l'usage, parfois pour en limiter l'expansion, ou même œuvrer à son éradication.

L'emploi de la signalisation routière bilingue est un instrument symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire. Une politique linguistique peut consister à faire évoluer le corpus d'une langue en adoptant un système d'écriture, en fixant le vocabulaire par l'établissement de lexiques ou de dictionnaires, en arrêtant des règles grammaticales et orthographiques, en favorisant la création terminologique pour limiter les emprunts aux langues étrangères.

Elle peut également consister à modifier le nom d'une langue, en le calquant sur le nom de la région ou de l'État que l'on veut distinguer (Bosnie, Macédoine, Moldavie, Monténégro...) ou sur des références historiques et culturelles différentes (Hindi/Ourdou, Malais/Indonésien). Dans l'ex-URSS les noms de la plupart des langues minoritaires avaient été changés (Toungouses = Evenki, Zyrianes = Komi...).

Elle peut encore consister à modifier le statut d'une langue, par exemple en la déclarant langue officielle ou en en faisant la langue unique de l'administration et de la justice, ou bien au contraire, en lui enlevant ces rôles. Enfin elle peut même aller jusqu'à recréer une langue dont l'usage s'était perdu, c'est le cas de l'hébreu en Israël.

Rapport d'activités

2020 : Erscht Krippa uff Elsasserditsch ? Première crèche?

11 janvier 2020 : Assemblée générale du FILAL accueillie par MME Pia Imbs, Maire de Holtzheim

2019: L'institutionnalisation du FILAL et la reconnaissance de sa valeur ajoutée par les collectivités alsaciennes, Départements et Région L'année 2019 a été marquée par une reconnaissance du FILAL par les collectivités alsaciennes et notamment de ses "objectifs de reconstruction linguistique" par le biais de l'immersion précoce dès la crèche et dans le cadre d'activités périscolaires. Une reconnaissance à la fois par les Départements (réunions du 25 mars et 20 mai), qui a entendu les attentes du FILAL en matière de politique linguistique dans le cadre des missions de la prochaine Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et par la Région qui a adopté, le 20 juin, un dispositif de soutien aux crèches en alsacien et le recrutement de personnels dialectophones pour activités périscolaires

(temps méridien) des écoles immersives ou sites bilingues.

L'année 2019 s'est ouverte avec la reconnaissance le 16 janvier de la valeur ajoutée du FILAL, à la page 18 du document de coopération franco-allemande – "Stratégie OR" (Oberrhein) adopté en marge de l'anniversaire de la signature du nouveau traité de coopération Franco-Allemande à Aix la Chapelle, le 22 janvier 2019. Le FILAL y est cité à deux reprises et c'est la première fois qu'une association alsacienne est citée dans un texte de coopération franco-allemande. Là aussi, cette évolution fait suite à des consultations fructueuses en 2018 entre le Président du FILAL et la présidente du Conseil départemental 68 Brigitte Klinkert, et un travail exceptionnel du service langue régionale du Département 68.

Toujours en janvier 2019, suite à plusieurs réunions en 2018, Brigitte Klinkert s'est engagée, par la voie de son chef de service langue régionale, Robert Engel, lors de l'Assemblée générale du FILAL à Schiltigheim, à soutenir la création de la première crèche bilingue par immersion en alsacien. Également obtenu au

printemps 2019 suite à des consultations avec les départements 67 et 68, un soutien de 50 euros par enfant/par semaine inscrit en colonie de vacances en immersion en alsacien. Une décision adoptée le 1er juillet 2019 par la plénière du Département 68, qui marque l'institutionnalisation des colonies en alsacien.

Le 20 juin à la Région, – fruit de plusieurs consultations entre le président du FILAL et le Cabinet de Jean Rottner – adoption d'un texte sans précédent pour mobiliser les dispositifs existants (soutien construction Bois, BBC, soutien aux communes rurales) pour accompagner la construction de crèches bilingues par les communes et les EPCI volontaires, afin de favoriser l'immersion linguistique dès le plus jeune âge. Par ce texte, la Région s'engage à apporter aux communes et aux EPCI volontaires l'ingénierie nécessaire pour accompagner la création d'activités périscolaires (temps méridien, centre aéré, etc.). Ce soutien s'exprimera tout à la fois dans la formation des personnels en didactique de la langue régionale et en fourniture de "kits multilingues" (livres illustrés, jeux, etc.) destinés à la petite enfance.

Ensuite et non des moindres, un groupe conjoint 67/68 de réflexion sur la future politique linguistique de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a entendu les recommandations du président du FILAL lors de consultations du 25 mars et 20 mai s'agissant du pilier "immersion précoce" de la politique linguistique post 2021 de la future Collectivité européenne d'Alsace (CEA).

Enfin, reconnaissance transfrontalière par le biais d'une lettre du 7 août 2019, par laquelle le Président du Baden-Württemberg salue les recommandations du FILAL en matière d'immersion précoce en dialecte.

D'une manière générale, on peut considérer que fin 2019, après deux ans de plaidoyer, les recommandations du FILAL en matière de politique linguistique et d'immersion précoce ont gagné les esprits. D'une manière générale, on peut se féliciter "d'un alignement des étoiles" sans précédent à la tête des collectivités alsaciennes et un trio "Bierry-Klinkert-Rottner" (ordre alphabétique) à la hauteur des enjeux et résolument déterminés à avancer en réduisant la distance entre paroles et actes.

Association Sprochrenner



Président : Patrick Puppinck

contact@sprochrenner.alsace

<http://www.sprochrenner.alsace/>

Courir pour notre langue et notre culture « Sprochrenner » est une course de relais festive et populaire, ouverte à tous et qui symbolise, à chaque passage du témoin, la transmission intergénérationnelle du patrimoine immatériel et linguistique de l'Alsace.

« Sprochrenner » a pour but de favoriser auprès du plus grand nombre un élan fédérateur et réjouissant d'appartenance à l'espace culturel, économique et européen du Rhin Supérieur.

L'objectif de Sprochrenner est de promouvoir ses composantes

linguistiques, tant sous leurs formes standard (hochdeutsch) que dialectales ; dans un espace où de part et d'autre du Rhin, les dialectes francique et alémanique se parlent et se comprennent entre eux ; dans un espace qui est aussi celui de la première économie en Europe. Sa première édition est prévue sur les trois jours du week-end de la Pentecôte 2020, soit du samedi 30 mai au lundi 1er juin 2020. Son départ sera donné à Bâle et débutera par un prologue sur le sentier des poètes. A Weil-am-Rhein un stammtisch réunira poètes, historiens et philosophes pour une discussion publique en alémanique autour du thème : « Ce qui nous réunit ».

La Sprochrenner traversera ensuite l'Alsace du Sud au Nord, de jour comme de nuit, sur près de 375 kilomètres de Huningue à Wissembourg, où elle est attendue par la municipalité de Wissembourg en clôture de la Pffingfest, le lundi de Pentecôte en fin d'après-midi. Huit équipes, comprenant de cinq à sept bénévoles, constituent les « noyaux durs » de l'organisation de la course.

Réparties sur les huit tronçons du parcours, ces équipes se partagent chacune la responsabilité de l'organisation d'un tronçon d'environ une cinquantaine de kilomètres. Ces équipes sont autonomes et fonctionnent selon une charte

Qualité ; élaborée et adoptée par les Coordinateurs de chacun de ces huit tronçons.

Hormis les porteurs du témoin, la course est gratuite, libre et ouverte à tous. On peut y courir en famille, entre amis ou collègues, suivre la course à pieds ou en rollers, en trottinettes ou à vélo. On peut s'arrêter où l'on veut et profiter des initiatives et festivités locales organisées pour cette occasion dans les communes autour des objectifs de la course, selon le lieu et l'heure du passage de la course.

Pour les porteurs du témoin, il en coûte 100 euros pour les particuliers, 200 euros pour les entreprises et collectivités, pour chaque kilomètre qu'ils auront choisi de parcourir. Cette recette est destinée à financer des projets sélectionnés, favorisant l'immersion linguistique

complète en allemand standard et en dialecte à la maternelle et à collecter des fonds pour soutenir des projets participant au développement de la langue régionale d'Alsace, dans son contexte du Rhin Supérieur.

Tout au long de son parcours et par de multiples activités, Sprochrenner valorisera l'héritage culturel alsacien que nous avons reçu et qui constitue nos appartenances à la culture du Rhin Supérieur. Cet héritage repose sur des valeurs que l'on retrouve dans des domaines aussi variés que les traditions, la géopolitique, l'histoire industrielle et celle de la transmission des savoirs, la pensée sociale et humaniste, la famille, l'altérité, la spiritualité, ainsi que toutes les valeurs que nous inspire les paysages, l'architecture, la littérature, le théâtre, la peinture et la poésie alsaciennes. C'est là tout le sens de la course de relais, tout le sens de la transmission intergénérationnelle de cet héritage. Nous avons là autant de thématiques qui s'égraineront en activités diverses, pour le public, tout le long du parcours.

Sprochrenner est un événement culturel alsacien.

L'association « Sprochrenner », qui porte le projet est apolitique et indépendante de toute structure existante. La course de relais rassemble les uns avec les autres dans leurs diversités et permet d'éveiller en chacun un sentiment d'appartenance collective à l'Alsace. C'est-à-dire une identité alsacienne vivante, jeune, accueillante et ouverte ; tournée vers l'avenir, dans son appartenance française au sein de l'espace du Rhin Supérieur.

« **L'Association Sprochrenner** » est membre de la Fédération -Verband zweisprachiges Elsass, ainsi que du Réseau Européen des Courses pour les Langues Minorisées (EuroKorrika). Elle est dépositaire de la Marque Alsace et est habilitée à produire des reçus fiscaux pour les dons qu'elle reçoit.

Depuis début septembre 2018, trois classes d'étudiants de seconde et de troisième année de licence « Métiers du Multimédia et de l'Internet » et « Métiers du Numérique » et « Info-com » de l'Université de Strasbourg ont

pris Sprochrenner en projets tuteurés et vont permettre à l'association de disposer d'un site web permettant une communication digitale et interactive dès mars 2019, ainsi que des outils numériques de gestion de la course dès juin 2019.

Sprochrenner passera par votre commune, ou à proximité. N'hésitez pas et devenez membre de Sprochrenner et participez à l'organisation de la course.

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues ; chacun trouvera un rôle dans l'organisation et le déroulement de cette grande première en Alsace.

Inscrivez-vous ici : <https://goo.gl/forms/woR2BFBiTaGVy9dx2>

ou contactez Patrick Puppincq, président : contact@sprochrenner.alsace

ASSOCIATION FONDEE LE 24 MARS 2018

N° SIRET 841023 948 00018

Habilitée à délivrer des reçus fiscaux
SIEGE : 10 RUE DU TIR, 68000 COLMAR

Misela - Association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit



Présidente : Sarah Moessmer

moessmer.sarah@orange.fr
misela@abcmzwei.org

A.B.C.M. Zweisprachigkeit
– École de Gerstheim
10 rue des Anémones
F- 67150 Gerstheim

gerstheim@abcmzwei.org
Tél. : +33 (0) 6 08 71 41 85

Misela – Association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit
misela@abcmzwei.org
Tél. : +33 (0) 9 72 13 92 60
Fax : +33 (0) 9 72 14 55 01

Schwalmala - Association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit



Président : Arnaud Boespflug

boespflug.arnaud@gmail.com
schwalmala@abcmzwei.org
moosch@abcmzwei.org
<https://fr-fr.facebook.com/202221339973851/photos/202227169973268/>
A.B.C.M. Zweisprachigkeit
– École de Moosch

29 rue du Général de Gaulle
68690 MOOSCH
France
moosch@abcmzwei.org
Tél. : +33 (0) 3 89 39 34 15
Tél. : +33 (0) 6 74 59 87 77

Schwalmala – Association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit
29 rue du Général de Gaulle
68690 MOOSCH
France
schwalmala@abcmzwei.org
Tél. : +33 (0) 3 89 39 34 15
Tél. : +33 (0) 6 74 59 87 77

A.B.C.M. Zweisprachigkeit
Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle
12 écoles bilingues associatives
Colmar, Gerstheim, Gerstheim, Moosch, Ingersheim, Mulhouse, Lutterbach, Moosch

ECOLE de MOOSCH
29, rue du Général de Gaulle
03 67 26 24 57
moosch@abcmzwei.org
École bilingue ABCM valée de la Thur

PORTES OUVERTES
Les samedis 08 & 15 février 2020 de 9h à 12h

WILLKOMMEN IN der Schule von MOOSCH

Présenteur du Bilinguisme scolaire depuis 1981
www.abcmzwei.eu

Grand Est, Alsace, L.S.R.E. (Ligue pour le Soutien de la Région Elsassienne)

Regio Schule - Association des parents d'élèves des écoles de Mulhouse et de Lutterbach



ca.regioschule@gmail.com
admin.regioschule@abcmzwei.org
<http://mulhouse.abcmzwei.eu/quest-ce-que-la-regio-schule-de-mulhouse-et-lutterbach/>

Qu'est-ce que la Regio Schule?

Regio Schule: Association des parents d'élèves des écoles de Mulhouse et de Lutterbach

L'association locale de parents – La Regio Schule – est commune aux sites de Mulhouse et de Lutterbach. Son siège se trouve sur le site de Mulhouse-Dornach, au 1 rue du Tunnel à Mulhouse Dornach. Par rapport à des écoles privées traditionnelles, les écoles ABCM de Mulhouse et Lutterbach ont la

particularité d'être gérées par des parents bénévoles qui s'impliquent activement dans la construction du projet d'école et son animation au quotidien.

Missions de la Regio Schule

L'association La Regio Schule est composée de l'ensemble des parents d'élèves de l'école. Elle a en charge la gestion financière, l'entretien et l'amélioration des locaux, la sécurité et l'hygiène, la gestion du périscolaire, de la cantine, de son personnel encadrant, l'organisation d' Fonctionnement de l'association Regio Schule

L'association est gérée par son conseil d'administration, composé de parents d'élèves bénévoles. Elle vit à travers ses commissions auxquelles tous les parents peuvent participer.

Les parents, par leur engagement dans l'organisation des manifestations, leur participation aux travaux et aux commissions, participent activement à la vie et au développement de l'école.

L'encadrement périscolaire, la gestion administrative et le ménage sont assurés par des personnels employés par l'association.

La Commission promotion du bilinguisme
La commission Promotion du Bilinguisme a pour objectif de proposer des activités en allemand ou en dialecte dans un cadre extra-scolaire: vente de livres allemands, organisation d'ateliers en allemands, sorties bilingues...
Toute les idées sont les bienvenues ! Les parents ne parlant pas l'allemand sont aussi bienvenus !

Pour en savoir plus, contactez directement la Regio Schule par mail ca.regioschule@gmail.com

Contact

Si vous souhaitez en savoir plus ...
N'hésitez pas à nous contacter !

Ecole maternelle et primaire de Mulhouse

ABCM Zweisprachigkeit

1 rue du Tunnel

68200 Mulhouse

Tel 03 89 42 79 39

Ecole maternelle de Lutterbach

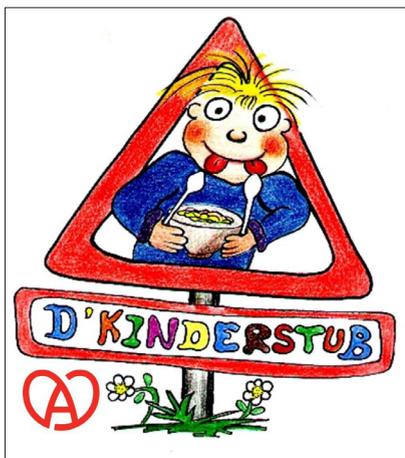
ABCM Zweisprachigkeit

20 rue des Chevreuils

68460 Lutterbach

Tel 03 89 52 72 52

D'Kinderstub - Association des parents d'élèves de l'école ABCM-Zweisprachigkeit d'Ingersheim



Président : Pierre Feig

Contact : pierre.feig@neuf.fr
<http://www.abcm-jeanpetit.eu/pages/l-ass-parents-d-eleves-d-kinderstub/page.html>

Pour son bon fonctionnement, l'Ecole Jean Petit s'appuie sur l'association locale des parents d'élèves D'Kinderstub.

Le caractère associatif de l'école implique une forte présence des parents tant dans la prise des décisions de la vie de l'école que pour son bon fonctionnement (participation à l'organisation de fêtes ou autres manifestations, accompagnement du groupe d'enfants au Home du Florimont...)

Diverses commissions sont chargées des tâches pratiques (bricolage, fêtes, suivi des travaux du futur périscolaire...)

L'accueil de loisirs, D'Kinderstub assure des prestations de garde matin, midi et soir pour les enfants inscrits à l'école. Il est géré par l'association locale des parents d'élèves. Il bénéficie de financements octroyés par la caisse d'Allocations familiales

Financement de l'association

L'Association est en grande partie financée par une cotisation annuelle

des membres ainsi que par les recettes réalisées lors des manifestations (Saint-Martin, Marché de Noël, Bourse aux livres, Fête de l'Ecole ...).

Le Projet Pédagogique

Le Projet Pédagogique du Périscolaire D'Kinderstub permet de définir les termes et conditions d'accueil des enfants.

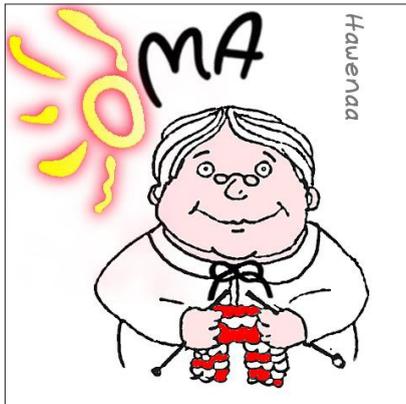
Dans ce document à destination de l'équipe et des parents, sont présentés les locaux, les horaires, nos valeurs et objectifs pédagogiques, nos thèmes d'activités, la composition de l'équipe etc...

Ce document permet à tous d'être informé des lignes directrices de la structure.



<https://cutt.ly/XtrhWSr>

O.M.A. - Association des parents d'élèves de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit



Président : Jean Peter

oma@abcmzwei.org

O.M.A.

Association des parents d'élèves de l'école

A.B.C.M. Zweisprachigkeit

50 rue Ettore Bugatti

67500 HAGUENAU

France

Tél. : +33 (0) 9 72 12 74 98

Fax : +33 (0) 9 72 14 55 03



NOS LANGUES, NOS CULTURES, UN DROIT, UNE LOI !

**RASSEMBLONS-NOUS POUR UNE
ALSACE BILINGUE**

**Jetzt geht's los
fer's Elsass**

Màche mit!

Konzerte - Animationen - Stände
Extrawerschdle - Brezel - Barabli
www.languesregionales.org
elsassbi@gmail.com
Tél.: 03 88 36 48 30

Coordination langue régionale - Strasbourg 31 mars 2012
Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle - 5, Boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG

TOLOSA AIACCIU BAIONA KEMPER PERPINYÀ STRASSBURG



**Samedi 31 mars - 15h - Place Kléber
Samstag, 31. März - 15 Uhr - Kleberplatz**

STRASBOURG

Association badoise invitée Friedrich-Weinbrenner-Gesellschaft e.V.



Präsident : Ulrich Maximilian Schumann, PD Dr. habil., Kuppenheim
<https://www.weinbrenner-gesellschaft.de/>

Die Friedrich-Weinbrenner-Gesellschaft ist ein eingetragener, als gemeinnützig anerkannter Verein.

Sie bringt Experten, Laien, Gruppen und Vereine zusammen, die sich für das Werk Friedrich Weinbrenners interessieren und für die Erhaltung und Erforschung von dessen Werk eintreten. Ihrer Satzung gemäß sammelt sie das Wissen über den badischen Baudirektor und sein Umfeld und gibt es überall dorthin weiter, wo es gewünscht und gebraucht wird, an Einzelpersonen, Schulen, Kirchen- und

politische Gemeinden und weitere, sowie an Bereiche wie Forschung, Denkmalpflege, Stadtentwicklung, Marketing und Tourismus.

Über die Mittel, mit denen wir unserem Bildungsauftrag nachkommen, informiert der Punkt „Was wir tun“.

Mehr über die Gesellschaft, die Satzung, den Vorstand oder zur Mitgliedschaft auf den jeweiligen Seiten. Wenn Sie mit uns Kontakt aufnehmen wollen, nut

Friedrich-Weinbrenner-Gesellschaft | Société Friedrich Weinbrenner

Notre association se dédie à l'héritage d'une personne exceptionnelle. Le Badois Friedrich Weinbrenner (1766–1826) était architecte, écrivain scientifique, personnage éminent de la vie intellectuelle et culturelle, fondateur d'une école d'architecture influente, pionnier du concept de l'espace et du paysage culturel, réformiste de la gestion de construction, auteur de la première loi allemande sur la conservation des bâtiments, etc. Avec tout

cela, il n'a pas seulement changé l'aspect de son propre pays, mais aussi des autres régions européennes, par son exemple ainsi que plus de cent étudiants.

Au-delà de ça, il remplit un rôle interculturel pour les deux régions Bade et Alsace. En particulier, il existait des relations familiales et professionnelles avec la famille strasbourgeoise des Arnold dont plusieurs générations ont aussi travaillé comme architectes. Weinbrenner s'était marié avec Margarete Arnold à Strasbourg. Il y vivait, devenait citoyen de la République française, prévenait la transformation de la cathédrale dans un Temple de la Raison, et construisait des édifices et monuments dans l'Alsace dont quelques-uns sont encore existants.

La Société Friedrich Weinbrenner rappelle cet héritage précieux par des expositions, publications, conférences, excursions et autres moyens. Ses membres sont basés dans plusieurs pays, aussi en France.

Association badoise invitée Landesverein Badische Heimat e.V.



Landesvorsitzender : Dr. Sven von Ungern-Sternberg
info@badische-heimat.de
<http://badische-heimat.de/>

Wer sind wir, wofür stehen wir?

Der Landesverein Badische Heimat versteht sich als mitgliedergestützte Einrichtung der „freien Heimatpflege“. Seit über 100 Jahren widmet sich der Verein der Bewahrung und Erhaltung des heimatlichen Kulturguts, dem Umwelt-, Natur-, Landschafts- und Denkmalschutz sowie der Pflege des Geschichtsbewusstseins und der

Landeskunde in Baden.

Wir verbinden Tradition und Fortschritt.

Unsere Gesellschaft ist durch technologischen Wandel, Mobilität und Zuwanderung geprägt. Heimat ist in Bewegung geraten. Menschen leben, biografisch gesehen, heute oft in mehreren Heimaten. Wir vertreten einen offenen Heimatbegriff. Mit einer Reform des Landesvereins werden zeitgemäße Lösungen gesucht.

In Freiburg besitzt der Landesverein ein traditionsreiches Haus, in dem die zentrale Geschäftsstelle untergebracht ist. Sie koordiniert die landesweiten Vereinsaktivitäten. Auf der dezentralen Ebene werden seine Aufgaben von den Regionalgruppen wahrgenommen. Sie bieten Vorträge, Exkursionen und Führungen an und tragen zur Geselligkeit unter den Mitgliedern bei. Für ein erfolgreiches Wirken wird ihr Engagement für eine lebenswerte Nah- und Umwelt immer wichtiger.

Badische Identität hat viele Gesichter

Unser Vereinsname „Badische Heimat“ bezieht sich geographisch auf das Territorium des Großherzogtums Baden bzw. den von 1918 bis 1945 bestehenden Freistaat Baden. Nach der Gründung des Landes Baden-Württemberg ist das gesamtbadische Bewusstsein schwächer geworden. Es lebt aber fort als Teil einer Erinnerungskultur der badischen Geschichte, die reich ist an fortschrittlichen und kulturellen Ereignissen und Errungenschaften. Und es findet sich in einer liberalen badischen Lebensart, die in der „Wohlfühlregion Baden“ bis heute wertgeschätzt wird. Heimat in Baden kann Heimat in einer Gemeinde, einer Stadt oder in einer Region sein. Es kann also mehrere badische Identitäten geben. Für den Landesverein ist eine mehrschichtige Baden-Option handlungsleitend. Er fördert badische Identitäten vom Bodensee über den Oberrhein und den Schwarzwald bis hin zum Main.

Identitätspflege durch Publikation und Kooperation

Dem Ziel der Identitätspflege dient auch die publizistische Arbeit des Landesvereins. Seit fast 100 Jahren erscheint mit 4 Hefen jährlich die renommierte Zeitschrift „Badische Heimat“. Sie gilt weithin als Flaggschiff des Landesvereins. Ein zweites

publizistisches Standbein bildet die vom Landesverein herausgegebene Schriftenreihe, in der bisher 15 Bände zu landesspezifischen Themen erschienen sind. Für die künftige Arbeit der Badischen Heimat werden Kooperationen zunehmend wichtiger. In Frage kommen hierfür Institutionen und Vereine, die analoge

Ziele verfolgen. Angestrebt wird auch die Intensivierung der grenzüberschreitenden Kooperation am Oberrhein. Durch einen regen kulturellen Austausch mit unseren Partnern im Elsass und der Nordwestschweiz möchten wir an der Gestaltung eines gemeinsamen oberrheinischen Lebens- und Handlungsraums mitwirken.

Association badoise invitée Landesvereinigung Baden in Europa e.V.



Vorsitzender : Prof. Robert Mürb
robert.muerb@lv-baden.de
geschaeftsstelle@lv-baden.de
<http://www.lvbaden.de/a/web/impressum.html>

Die Landesvereinigung Baden in Europa e.V. wurde 1992, also im Jahr des 40jährigen Bestehens von Baden-Württemberg, in der ehemaligen Landeshauptstadt Karlsruhe gegründet. Ihre vorrangigen Ziele damals wie heute: Sie will die badische Identität erhalten und auf dem Fundament der badischen Geschichte die Entwicklung des westlichen Landesteils vorantreiben.

Satzung Präambel

Zweck des Vereins ist die Förderung von Kunst und Kultur sowie der Toleranz in der internationalen Gesinnung und auf allen Gebieten der Völkerverständigung.

§ 3 Zweck des Vereins

Der Satzungszweck wird verwirklicht insbesondere durch die Völkerverbindung und Völkerverständigung in der Region Baden, Elsaß, Pfalz, Nordschweiz unter Wahrung derer jeweiligen Identität in Offenheit und Toleranz. Weiterhin wird der Zweck verwirklicht durch Veranstaltungen (z.B. Vorträge und Diskussionen) und Seminare über badische Traditionen und

Perspektiven, sowie durch sonstige dem Vereinszweck förderliche Aktivitäten. Der Verein verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige Zwecke im Sinne des Abschnitts «Steuerbegünstigte Zwecke» der Abgabenverordnung; er ist selbstlos tätig und verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke. Die Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsgemäße Zwecke verwendet werden. Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus den Mitteln des Vereins. Es darf keine Person durch Ausgaben, die dem Zweck des Vereins fremd sind oder durch unverhältnismäßige hohe Vergütungen begünstigt werden.

Warum Mitglied werden?

Die Landesvereinigung Baden in Europa e.V. ist ein starker und überparteilicher Zusammenschluss engagierter Bürgerinnen und Bürger. Sie stützt sich auf eine große Zahl von Mitgliedern, braucht aber noch weitere Unterstützung aus der Bevölkerung, um die badischen Interessen mit noch mehr Nachdruck vertreten zu können. Mit jedem weiteren Mitglied erhöht sich ihr Gewicht und damit ihre Möglichkeiten, Einfluss zu nehmen.

Durch Ihren Beitritt stärken Sie die Landesvereinigung und verleihen damit dem Einsatz für die Anliegen Badens mehr Gewicht. Die folgenden Argumente sollen Ihnen bei Ihrer Entscheidung helfen.

Ich bin gegen den Stuttgarter Zentralismus, weil er

- Institutionen, Firmen und Arbeitsplätze immer mehr in den Raum Stuttgart konzentriert. (z. B. Behörden, Banken, Versicherungen)
- andere Regionen in Baden-Württemberg damit aushöhlt. (z. B. Verlagerung der Messe Sinsheim nach Stuttgart)

- irrsinnige Summen für Großprojekte bindet. (z. B. Stuttgart 21, Messe auf den Fildern)
- dringende Vorhaben in anderen Teilen des Landes dadurch blockiert. (z. B. Verkehrsinfrastruktur Schiene und Straße)
- durch die überzogene Konzentration zusätzliche Kosten verursacht.

Ich bin für starke badische Regionen, damit in Baden

- die Wirtschaftskraft erhalten und weiter ausgebaut wird.
- der traditionell hohe Standard in Bildung und Ausbildung nicht verloren geht.
- die anerkannten Standorte in Wissenschaft und Forschung eine Zukunft haben.
- qualifizierte und ausreichende Arbeitsplätze vorhanden sind.
- die hohe Lebensqualität weiter besteht.

Ich bin

- dafür, dass die badische Identität bewahrt wird.
- dafür, die badische Lebensart erhalten bleibt.
- gegen Versuche, Baden schwäbische Mentalität aufzudrücken.
- Badener aus Überzeugung.

Landesvereinigung Baden in Europa e.V

Andersenstr. 7
76199 Karlsruhe
Geschäftsstelle
Herr F. Stadtmüller
Halslache 21
76744 Wörth am Rhein
Tel. 07271 - 50 888 72
Fax. 07271 - 40 85 83
Email: geschaeftsstelle@lv-baden.de
Telefonisch erreichbar:
Mittwoch 8.30 - 12.30
Donnerstag 11.00 - 15.00

Contributions d'associations membres

Fédération Alsace bilingue Langue et culture régionales : état des lieux et perspectives

De la définition de la langue régionale

La langue française est la langue commune de tous les Français. La langue régionale d'Alsace que tous les Alsaciens doivent pouvoir partager est la langue allemande sous sa double forme **standard** et **dialectale**. Outre le français et l'allemand, le roman lorrain et franc-comtois (welche), le yiddish, le romani, le yéniche et les langues issues de l'immigration récente (langues d'origine) sont aussi des langues d'Alsace. Les dialectes parlés en Alsace participent des familles alémanique et francique.

Ce double caractère de la langue régionale d'Alsace prend appui non seulement sur l'histoire linguistique et culturelle de la région, elle se veut de permettre pour l'avenir la communication avec quelque 120 millions de citoyens européens d'expression allemande et la participation conjointe à deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, deux grandes économies aussi.

Ce double caractère est très largement compris et admis par les collectivités politiques alsaciennes, notamment au travers des assises de la langue et de la culture régionales et par la charte territoriale des villes d'Alsace en faveur de la langue régionale..., par la ministère de l'Éducation nationale, en particulier dans des circulaires et des conventions, par la fédération Alsace bilingue qui regroupe 19 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales...

Ce double caractère doit plus que jamais être pris en compte dans les politiques linguistiques et culturelles à venir et à obtenir, notamment par une présence plus grande des dialectes à l'école.

La situation linguistique actuelle (depuis 1960)

La population alsacienne utilise aujourd'hui, à des degrés très divers, trois expressions linguistiques : le français, l'allemand dialectal d'Alsace, « l'Elsasserditsch » et l'allemand standard. L'allemand dialectal d'Alsace est un concept de linguiste. Il n'est pas une langue unifiée ou codifiée, mais

vit dans la diversité et c'est en cela qu'il s'agit de dialectes. Il est une langue essentiellement parlée, mais possède aussi une littérature. Il appartient à deux familles de dialectes allemands : les dialectes alémaniques et les dialectes franciques. Il fait partie du domaine dialectal du haut allemand, dont est issu l'allemand littéraire. L'allemand littéraire ou standard, s'il n'a jamais été une langue parlée en Alsace, a par contre toujours été utilisé en tant que langue écrite ou koinè comme dans les autres pays ou régions germanophones.

L'allemand dialectal d'Alsace et l'allemand standard constituent deux formes d'une seule et même langue, la langue allemande. La langue française et la langue allemande appartiennent pleinement au patrimoine linguistique et culturel alsacien et lui confèrent son caractère particulier. Ce patrimoine bilingue, sans cesse menacé par les vicissitudes de l'histoire, par les nationalismes et les intérêts dominants, doit être préservé et consolidé en premier lieu par les Alsaciens eux-mêmes. Le bilinguisme alsacien reste à (re)construire.

Si la situation ancienne se caractérisait par un maintien (jusqu'au milieu du XXe siècle) de la langue et de la culture allemandes, tant au niveau des dialectes que de l'allemand standard et une lente, mais certaine, progression du français en tant que langue nationale et en tant que langue de culture, la situation depuis les années 1960 se caractérise par :

- les très grands progrès au niveau de la connaissance et de l'emploi de la langue française, langue officielle et langue nationale, qui est devenue une langue populaire (à partir du milieu du XXe siècle) et, de plus en plus, la langue maternelle et unique de nombreux Alsaciens (sans doute déjà pour plus de 60 % de la population). Nous assistons à une véritable mutation linguistique en sa faveur. Elle est aujourd'hui, et c'est la première fois de l'histoire de l'Alsace, possédée de tous.
- une nette régression sociale et linguistique des dialectes (quantitative et qualitative) qui trouve son origine à la fois dans une dissociation allemand-dialectes et dans un rejet psychoaffectif de la « Germanodialectophonie », une phonie de classe, une phonie trop apparentée à la langue de l'ennemi et de

l'opresseur nazi. Le posttraumatisme consécutif à l'annexion fera son travail dévastateur tant au niveau de la pratique dialectale que de celle du standard. Les jacobins ne feront évidemment rien pour contrecarrer l'autoaliénation alsacienne. L'allemand dialectal d'Alsace, l'« Elsasserditsch », encore prédominant dans le strict cadre familial est quasiment exclu de la vie publique et officielle. Possédé encore par près de 40 % des Alsaciens, mais déjà ignoré par trois quarts des jeunes. Le nombre de locuteurs se situe entre 400 000 et 700 000. Encore faudrait-il tenir compte le niveau de lexical de cette pratique.

- une relégation de l'allemand standard au rang de « langue étrangère » utilisée encore pour satisfaire partiellement les besoins des vieilles générations. L'allemand standard a subi à partir de 1945 des interdits linguistiques à l'école et des restrictions et des contingentements dans la vie culturelle et sociale alsacienne. Il est moyennement maîtrisé par une partie de la population ayant suivi un enseignement secondaire, soit par près de 40% des Alsaciens ; utilisé encore très partiellement dans la presse régionale, les cultes... et surtout par l'intermédiaire des médias (télé, radio, presse) germanophones étrangers (allemands, suisses...) et dans le monde économique et du travail. À partir des années 1970, son enseignement est réintroduit dans le primaire. Des classes maternelles et primaires bilingues paritaires français-allemand sont ouvertes au cours des années 1990, mais sans répondre à toute la demande ;
- la forte régression d'autres langues anciennement présentes comme le Yiddish, le welche (roman lorrain), le manouche...
- une présence grandissante des langues issues de l'immigration (berbère, arabe, turque, kurde...).

Un point sur l'enseignement bilingue

Parce que tout au long de l'histoire la langue dite régionale d'Alsace est une langue à double composante, d'une part l'allemand standard, jadis on disait écrit ou littéraire et d'autre part l'allemand dialectal, l'« Elsasserditsch », l'enseignement de la langue régionale a un caractère particulier par rapport aux

autres régions. L'enseignement de la LR peut donc y être présent en tant que langue régionale et en tant que langue vivante, mais pas étrangère, parmi d'autres langues vivantes.

La langue régionale d'Alsace que tous les Alsaciens doivent pouvoir partager est la langue allemande sous sa double forme standard et dialectale. Outre le français et l'allemand, le roman lorrain et franc-comtois (welche), le yiddish, le romani, le yéniche et les langues issues de l'immigration récente (langues d'origine) sont aussi des langues d'Alsace. Les dialectes parlés en Alsace participent des familles alémanique et francique.

Ce double caractère de la langue régionale d'Alsace prend appui non seulement sur l'histoire linguistique et culturelle de la région, il se veut de permettre pour l'avenir la communication avec quelque 120 millions de citoyens européens d'expression allemande et la participation conjointe à deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, à deux grandes économies aussi.

Ce double caractère est très largement compris et admis par les collectivités politiques alsaciennes, notamment au travers des assises de la langue et de la culture régionales et par la Charte territoriale des villes d'Alsace en faveur de la langue régionale..., par le ministère de l'éducation nationale, en particulier dans des circulaires et des conventions, par la fédération Alsace bilingue qui regroupe 17 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales... Ce double caractère doit complètement être pris en compte dans les politiques linguistiques et culturelles à venir et à obtenir, notamment par une présence plus grande des dialectes à l'école.

Si peu de choses se font ou ont été obtenues en dehors de l'école, des progrès ont été opérés à l'école, bien insuffisants, mais néanmoins réels.

Un état des lieux (<https://www.ac-strasbourg.fr/delecoleausuperieur/cursus-bilingue-allemand/>):

À l'école maternelle.

Environ 20 % des écoles maternelles offrent un cursus bilingue français-allemand standard. On n'y pratique pas l'immersion ou bain linguistique, mais l'immersion partielle.

À l'école primaire.

Cursus monolingue. L'enseignement s'y fait dans la seule langue française, mais 82,5 % de la population scolaire bénéficie

d'un enseignement de l'allemand standard (mais non en allemand) à raison en principe de trois heures hebdomadaires (2h d'enseignement de la langue et 1h de culture) dans un cadre appelé cursus monolingue ou allemand renforcé, voire dans certains cas uniquement 1h30.

Cursus bilingue. À côté de cela, il y existe un cursus bilingue paritaire français-allemand standard. On y enseigne les deux langues et dans les deux langues à raison de la moitié de l'emploi du temps, immersion partielle donc (12h d'enseignement en français et 12h d'enseignement en allemand dans des disciplines linguistiques ou non linguistiques). Environ 29 000 enfants en profitent, c'est-à-dire environ 17 % de la population scolaire.

Au collège.

Cursus bilingue. La filière bilingue du primaire n'est pas véritablement poursuivie au collège en ce sens que la parité horaire des enseignements n'existe plus, ni de manière égale sur l'ensemble du territoire alsacien. Cependant, il y existe un cursus dit « bilingue » dans 80 collèges avec en principe quatre heures d'enseignement d'allemand spécifique et d'une moyenne de 2 disciplines autres que linguistiques (DAL), également dispensé en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive), offre variable selon les établissements.

Cursus bilangue. Par ailleurs les collèges peuvent proposer une deuxième langue vivante ou régionale en 6ème. Ainsi un élève peut demander à débiter une nouvelle langue ou poursuivre l'apprentissage d'une langue étrangère ou régionale en primaire : il s'agit du dispositif « bilangue ». De nombreux collégiens commencent ainsi un enseignement de l'anglais en sixième, couplé à l'allemand.

Au lycée.

La filière bilingue n'existe pas non plus au lycée. On y pratique un enseignement renforcé de l'allemand notamment « en section bi-nationale, en section européenne ou en section spécifique à la voie professionnelle ». On y trouve aussi le cursus Abibac proposé par 18 lycées alsaciens. Il conduit dans les lycées généraux à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur allemand. « Ce cursus prévoit un enseignement

spécifique en allemand de 6 heures de langue, littérature et civilisation allemandes, et de 3 à 4 heures d'histoire-géographie par niveau ». Il existe un Azubi-bacpro (Azubi est un raccourci de Auszubildende, un Abibacpro en quelque sorte) dans 8 lycées professionnels.

Il conviendrait d'ajouter à ce tableau la part prise par l'enseignement privé et par l'enseignement associatif ABCM-Zweisprachigkeit, www.abcmzwei.eu dans l'enseignement de la langue et de la culture dites régionales.

Les avancées à venir et à obtenir

Outre la généralisation de l'enseignement de la langue, ce qui suppose que pour le moins de véritables classes bilingues au collège et au lycée, mais aussi de l'enseignement de l'histoire et de la culture dites régionales à l'ensemble de la population scolaire, les avancées à venir et à obtenir seraient celles de la place à réserver dans le dispositif aux dialectes d'Alsace, et à l'immersion.

ABCM-Zweisprachigkeit pourrait servir d'aiguillon, de modèle et aussi mettre son expérience en la matière au service du système bilingue en général. ABCM pratique déjà dans plusieurs de ses écoles une immersion totale à l'école maternelle, à la fois pour le standard allemand et les dialectes, à raison de 50 % du temps scolaire. De plus la communication extra salle de classe s'y fait en dialecte. Par contre, le paritaire, c'est-à-dire l'immersion partielle, reprend le dessus au primaire. L'allemand y trouve une place pleine et entière à partir du CP (entièrement en allemand standard), puis à partir du CE1 et jusqu'au CM 2 à raison de 50 % du temps scolaire. Le dialecte trouve une place à partir du CE1, à raison d'environ 10 % du temps scolaire prélevé sur le français.

Concernant l'école maternelle, ce système a bénéficié d'un accompagnement scientifique (2017-2021) au travers du Projet PILE-ABCM : projet d'immersion en langue standard et dialectale : évaluation de 3 écoles pilotes ABCM à Haguenau, Ingersheim et Mulhouse dans 10 classes de maternelle à triple niveau, ayant 50% d'enseignement en allemand standard et 50% en dialecte.

Ce modèle déjà bien expérimenté devrait être repris par l'éducation nationale qui, d'une part ne pratique pas l'immersion et d'autre part ne réserve quasiment aucune place au dialecte dans le système éducatif.

De quelques activités extrascolaires

On peut citer :

- l'opération : « e Friejhohr fer unsri Sproch » qui à travers l'Alsace organise chaque printemps dans les 700 manifestations au cours desquelles le dialecte trouve une expression populaire.
- le théâtre populaire d'expression dialectale qui existe dans de nombreux villages et qui rassemble chaque année dans les 250 000 spectateurs.
- le théâtre Baal Novo, un théâtre bilingue français-allemand qui tourne dans la région
- le festival annuel du cinéma allemand « Augenblick » se déroule dans l'ensemble des salles du réseau Alsace Cinémas.
- ...

De récentes bases de politiques linguistiques

On peut citer :

- la Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 signée par le préfet d'Alsace, le recteur de l'académie de Strasbourg, les présidents des conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et du conseil régional d'Alsace
- la Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif d'Alsace pour la période 2018-2022 signée par les mêmes institutions, sauf que cette fois, c'est la région Grand Est qui signe
- un document Stratégie du bilinguisme du département du Bas-Rhin daté d'octobre 2019
- ...

De quelques propositions et revendications

Quels seraient les grands principes d'une politique linguistique et culturelle adéquate ?

Il serait notamment utile de : Introduire à l'université une « professionnalisation », c'est-à-dire le métier, à l'enseignement des langues pour les étudiants à l'enseignement de la langue étudiée ; réserver une place aux dialectes d'Alsace ; opter résolument pour l'immersion à la maternelle en langue régionale (allemand standard et dialectal), comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit ; revoir les modalités de recrutement en allemand pour la formation à l'ESPE Master 1 premier degré (MEEF) parcours enseignement bilingue français-allemand ; rendre cette formation accessible à un plus grand nombre de candidats ; accompagner les futurs enseignants par une formation adéquate vers le niveau requis pour passer le concours du professorat des écoles en

langue régionale selon le principe de OUI Si de Parcours Sup. ; généraliser le parcours « Enseignement bilingue français-allemand (EBFA) à tous les candidats, en supprimant progressivement le parcours « Enseignement polyvalent » (EP) actuel de l'ESPE ; permettre à tous les lauréats du concours d'enseigner indifféremment en français et /ou en allemand dans des classes bilingues et monolingues de l'école primaire ; étendre cette formation aux sites de Strasbourg ou ponctuellement sur des sites localisés ; une fois le vivier d'enseignants formés en langue régionale, ne proposer pour l'académie d'Alsace que le seul concours CRPE externe ou interne régional en nommant les lauréats soit en bilingue, soit en monolingue allemand extensif ; permettre d'avoir des connaissances en langue régionale élevées pour tous, tout en maintenant la polyvalence des enseignements spécifiques au premier degré opter résolument pour l'immersion à la maternelle en langue régionale (allemand standard et dialectal), comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit ; soutenir les synergies des équipes en place, concerne notamment les binômes ; compenser financièrement l'engagement des enseignants de langue régionale ; développer les échanges d'enseignants sur les deux rives du Rhin ; faciliter l'engagement d'enseignants locuteurs natifs en langue allemande, dès lors qu'ils sont titulaires dans leur pays, au même niveau de rémunération (au minimum) que les enseignants français ; participer financièrement à l'installation d'enseignants venant de pays germanophones : verser une bourse aux étudiants qui se destinent à l'enseignement de la langue régionale ; proposer une formation à la langue régionale aux ATSEM ; développer une formation initiale pour l'enseignement bilingue pour le second degré ; proposer une formation spécifique aux enseignants en DNL/DEL2 ; créer une CAPES bivalent ; créer un concours de recrutement de professeur des écoles en langue régionale ; développer les postes à profil spécifiques ; généraliser un enseignement de l'histoire et de la culture régionales (HCR) ; proposer une formation initiale et/ou continue aux enseignants intervenants ou voulant intervenir en HCR ; créer à leur intention un DU ou un DES ; flécher les subventions à l'Université...

Mais aussi :

Mener une expérimentation en faveur des jeunes confiés à la collectivité au titre de l'Aide sociale à l'enfance, expérimentation à construire avec un foyer, dont l'équipe serait volontaire pour s'investir, afin de mettre en place des actions pour sensibiliser ces jeunes à la langue régionale d'Alsace de façon ludique ; la collectivité pourrait apporter son soutien au plan linguistique aux territoires c'est-à-dire aux communes et à leurs regroupements par différents leviers : contrats de promotion du bilinguisme avec certains EPCI ; intégrer une dimension linguistique à un PEPS (projet éducatif partagé et solidaire) ; - constitution pour une collectivité donnée d'un plan d'action linguistique en coopération avec l'OLCA ; intégrer des clauses spécifiques d'ordre linguistique dans leur cahier des charges pour la délégation de service public pour le périscolaire ; encourager les personnels, notamment les ATSEM intervenant dans les cursus renforcé et bilingue du 1er degré à utiliser le dialecte ; mieux utiliser les partenariats et jumelages avec des communes allemandes ; Mise en place d'une signalétique bilingue, voire multilingue dans les bâtiments qui accueillent du public ainsi que les collègues ; Organisation de cours d'allemand et d'alsacien pour les agents volontaires du département ; Mieux prendre en compte la langue régionale d'Alsace, dans les supports tels que « Tout le Bas-Rhin » ; Valoriser davantage la langue et la culture régionales dans la politique culturelle du Département ; prévoir un volet spécifique dans la politique culturelle départementale comprenant l'approche toponymique, l'expression culturelle en langue alsacienne, la valorisation du patrimoine, la mémoire et l'histoire de l'Alsace via l'action des Archives départementales ; L'intégration d'un CD de comptines et de berceuses en langue régionale dans le nouveau carnet de santé du Département.

De quelques propositions et revendications au niveau institutionnel

En premier lieu nous pensons que l'Alsace doit retrouver une institution politique propre lui permettant de mener en propre des politiques linguistiques et culturelles.

Nous faisons aussi la proposition d'une cogestion Etat-Région (collectivité alsacienne) de l'enseignement linguistique, culturel et historique au travers d'une

Haute Autorité dédiée qui aurait en charge la formation et le recrutement des enseignants, l'ouverture des formations, la production d'outils pédagogiques, le suivi et l'évaluation du système.

Dans le même Etat d'esprit, nous demandons une cogestion Etat-Région (collectivité alsacienne) des médias publics de radios et de télévision.

Pierre Klein, Président de la fédération Alsace bilingue, Président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA), Membres du conseil d'administration des écoles ABCM, Membre du conseil d'administration de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle

www.pierre-klein.eu

www.ica2010.fr

www.federation-alsace-bilingue.org

Notes

1 Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande est de première importance : le premier poème (830), la première charte, premier document administratif en langue allemande, (1251), la première chronique (1362), la première bible imprimée (1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... de langue allemande sont alsaciens.

2 **Définition de la langue régionale retenue par la Convention-cadre portant sur la politique plurilingue 2015/2030** (document signé par le **Ministère de l'Éducation nationale**, la Préfecture d'Alsace, le **Conseil régional d'Alsace**, les conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin) « *La langue régionale d'Alsace, dans la Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue 2015-2030 (délibération n°CG/2015/7), se définit comme « langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique.* » 2015 **Convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue 2018-2022.** Extrait de la convention : « *La Région Grand Est, le département du Bas-Rhin et le département du Haut-Rhin cosignataires de la convention opérationnelle conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français et d'autre part de la langue régionale sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace. Cette*

politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales et de prétendre à une employabilité transfrontalière. »

3 Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande est de première importance : le premier poème (830), la première charte, premier document administratif en langue allemande, (1251) la première chronique (1362), la première bible imprimée (1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609)... de langue allemande sont alsaciens.

4 Pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtyroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme. La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

5 La dernière en date : Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022.

6 Selon le modèle ABCM-Zweispachigkeit présenté en fin d'article par exemple.

7 Que font par exemple les collectivités (communes, départements, région) en matière de promotion de la langue et de la culture régionales ? Quel est leur investissement, notamment financier en la matière ? Pas même 1 % de leur budget ...

8 C'est-à-dire environ 180 sur quelques 890 écoles maternelles d'Alsace.

9 Pédagogie immersive. L'enfant monolingue est plongé (*Sprachbad*) dans une classe où l'on parle une autre langue, la langue seconde. Cette méthodologie se base sur la façon dont l'enfant apprend à parler, sur l'acquisition naturelle de la langue, c'est-à-dire par mimétisme, imitation et reproduction. L'enfant apprend pour

ainsi dire sans s'en rendre compte. L'immersion partielle. Elle s'inscrit dans un processus pédagogique qui réserve certes une place importante à la langue seconde, mais la langue première reste fortement présente.

10 Une présence plus grande doit à l'avenir être réservée aux dialectes à l'école, notamment à l'école maternelle. Mais en aucun cas, il ne doit s'agir de jouer les dialectes contre le standard, d'imposer les eux au détriment de l'autre. Dialectes et standard doivent être proposés aux parents, à eux de choisir. La solution pourrait être de réserver une place au deux en même temps à l'école maternelle comme le fait ABCM-Zweispachigkeit dans certaines de ses écoles. En tout cas il s'agit d'obtenir de l'éducation nationale qu'elle augmente (considérablement) le nombre d'écoles maternelles offrant un cursus bilingue et qu'elle se mette à l'immersion, déjà expérimentalement.

11 Il existe quelque 950 écoles primaires en Alsace. Quelque 80 écoles ont des classes bilingues paritaires.

12 Initialement appelé système intensif. L'enseignement est assuré par un ou deux enseignants. Le principe -un maître une langue- n'est donc pas toujours appliqué. Il s'agit de titulaires avec compétences validées, d'enseignants en formation en ESPE, d'enseignants étranger en échange ou de contractuels payés par les Collectivités. Sont enseignés en allemand les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie, l'EPS et les enseignements artistiques. Le niveau B1 (parler, écrire) et B2 (comprendre à l'oral, lire) sont visés à l'issue du collège. Enseignement public et privé sous contrat.

13 Enseignement public et privé sous contrat.

14 Sur quelque 176 collèges d'Alsace.

15 DAL = discipline autre que linguistique, initialement appelées DNL = discipline non linguistique.

16 Le choix est opéré en fonction des ressources humaines de l'établissement

17 Il existe quelque 128 lycées en Alsace.

18 L'histoire et la culture dites régionales devraient être enseignées dans un champ dédié. Tout enfant scolarisé en Alsace devrait au cours de sa scolarité bénéficier d'un tel enseignement. L'option LCR, une option culturelle et historique essentiellement en langue française, au lieu d'être supprimée, aurait dû être généralisée.

19 Voir à ce sujet : <https://geigerjaillet.com/accueil/>

20 Voir à ce sujet les Contributions de la FAB à une politique linguistique et culturelle globale pour l'Alsace

Fédération Alsace bilingue Réforme du lycée et langues régionales, une danse d'Echternach : un pas en avant, deux pas en arrière ?

La réforme du lycée dite Blanquer supprime les filières anciennes L, ES, S...

- au profit d'une part d'un tronc commun de 16 heures et de six matières (Français en 1ère 4h/S, mais pas en Terminale ; 2 Langues vivantes A et B, 4h30/S en 1ère, 4h/S en T ; Enseignement moral et civique 18h/année ; Philosophie 4h/S ; Histoire-géographie 3h/S ; EPS 2h/S ; Enseignement scientifique 2h/S),

- et d'autre part d'enseignements de spécialités (EDS) et d'enseignements optionnels (EO). Concernant les premiers, l'élève à trois choix en 1ère et deux en T, notamment pour ce qui nous intéresse ici : langues, littératures et cultures étrangères 4/S en 1ère et 6h/S en T et Littératures, langues et cultures de l'Antiquité 4h/S en 1ère et 6h/S en T. Concernant les enseignements optionnels, il est possible en matière linguistique de faire un choix parmi LV3 ou LCA Grec/latin, à raison de 3h/S

Dans les sections bilingues, tout ou partie d'une ou plusieurs disciplines (DNL) pouvaient être enseignés en LR

Dans la situation ancienne, les élèves pouvaient choisir un enseignement de LCR (langue et culture régionales) en LV2 en 1ère et Terminale à raison de 2h/S pour la série L et les séries ES et S ou en LV3 (facultatif), 3h/S en 1ère et en Terminale dans les séries L, ES, S. En série L uniquement, les élèves pouvaient choisir LCR en LV2 approfondie ou en LV3.

Dans la situation nouvelle, les élèves peuvent choisir LCR en LV B, 2h/S en 1ère et en T, en LVC (optionnel) 3h/S en 1ère et en T. Tous les élèves peuvent prendre LCR en LLCER (langues, littératures et cultures étrangères et régionales), 4h/S en 1ère et 6h/S en T.

Dans les sections bilingues, tout ou partie d'une ou de plusieurs disciplines (DNL) pourront toujours être enseignés en LR. Cependant, la ou les DNL feront l'objet d'une épreuve spécifique et seront mentionnées sur le diplôme. Mais ces dispositifs pourront être mis en place uniquement si la DHG (dotation horaire globale) octroyée aux établissements le permet.

Non seulement nous sommes est loin

d'une prise en compte pleine et entière des LR dans le tronc commun, mais l'enseignement des LR est fragilisé dans la mesure où il est rendu moins attractif au niveau des coefficients, moins valorisé, mais aussi parce qu'il y a moins de possibilités pour suivre un cours de LR : suppression notamment de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité et de la deuxième option facultative, sauf si c'est une langue de l'Antiquité. Par ailleurs, il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, notamment pour les élèves des lycées ne pratiquant pas un enseignement de LR.

Si le ministère a annoncé dans le cadre des enseignements de spécialités (EDS) la création d'une sous-spécialité « langue, littérature et culture régionales » (LLCR) dans le cadre de la spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER), cette proposition arrive trop tard pour la rentrée 2019. De plus, elle serait mise en concurrence avec les langues étrangères, alors qu'il n'en ira pas de même pour les LLCA (langues, littératures et cultures de l'Antiquité). De surcroît elle exige des moyens supplémentaires au niveau des établissements déjà financièrement très contraints. Tous les élèves ne pourront pas choisir LLCR en EDS !

Une minorité seulement de lycéens présentait leur épreuve de LR au baccalauréat en LV2. Demain ces élèves le feront peut-être en LVB. La majorité le faisait dans l'option facultative maintenant considérablement dévalorisée, notamment au niveau du coefficient. Encore faudrait-il pour cela permettre à tous les élèves demandeurs de pouvoir suivre cet enseignement y compris en cas d'effectifs réduits ou insuffisants à l'ouverture d'un groupe dans les établissements toujours contraints par leur DHG à opérer des choix.

De plus, de par la limitation à 2 EO en terminale, la LVC de 1ère risque d'être remplacée par un autre EO proposé en terminale uniquement.

La crainte est forte de voir au fil des ans l'enseignement des LR, déjà très limité, régresser, voire s'assécher et nombre de postes d'enseignants sont menacés à terme.

Cette situation nouvelle n'a pas manqué d'être dénoncée, notamment par :

L'association des Régions de France demande au gouvernement d'amender la réforme du lycée et du baccalauréat pour qu'elle « ne constitue pas un recul de la

diversité linguistique en France ». Elle ajoute, « En l'état, la réforme dévalorise l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales, notamment par le jeu des coefficients et par une mise en concurrence systématique avec les langues étrangères et les autres disciplines. » (Figaro du 15 février 2019).

La présidente (PS) de la Région Occitane : « En l'état, ce projet de réforme, qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2019 constitue en effet un recul de divers enseignements et notamment de la place et du statut de l'enseignement des langues régionales au lycée ainsi que leur valorisation au baccalauréat. » Elle demande « que le gouvernement respecte d'une part la convention Etat-Région signée en janvier 2017 et qu'il renvoie son projet de réduction d'enseignements des langues régionales. » (d'après un article de Xavier Paccagnella, MEDIA METROPOLITAIN).

Lo Congrès permanent de la langue occitane, ELEN european language equality network et Kevre Breizh : « Réforme du lycée et projet de loi – pour une école de la confiance- se font au mépris de la reconnaissance des langues régionales à l'article 75-1 de la Constitution, des avancées de la loi pour la refondation de l'école de 2013, comme de toutes les avancées précédentes, au mépris des conventions signées par les Régions et des conventions internationales relatives aux droits humains ratifiées par la France. Au mépris aussi des des populations et des territoires où elles sont en usage et aux efforts de la société pour les réhabiliter et transmettre les richesses inestimables et les formes de pensées originales dont elles sont les vecteurs. »

Voir aussi l'article de Michel Feltin-Palas du 12 février 2019

L'Alsace, un cas particulier

En Alsace toutes les six matières du tronc commun seront en principe proposées dans tous les lycées. Mais tous les lycées n'enseigneront pas tous les EDS (enseignement de spécialité) ni tous les EO (enseignements optionnels). Un élève qui prendrait anglais en LVA, italien en LVB et espagnol en LLCE et turc en LV3 pourrait donc quitter le lycée sans y avoir fait de l'allemand. Mais les mises à disposition des matières feront en sorte que la quasi-totalité des élèves passera par la case allemand. Pour ce qui concerne l'EDS, quelque 17 lycées proposeront en LLCE allemand et anglais et quelque 20 lycées anglais seulement, pour les autres,

on n'en sait rien à l'heure actuelle. Mais comme dit l'allemand pourrait y être pris en LVA ou LVB du tronc commun.

Parce que tout au long de l'histoire la langue dite régionale d'Alsace est une langue à double composante, d'une part l'allemand standard, jadis on disait écrit ou littéraire et d'autre part l'allemand dialectal, l'« Elsasserdeutsch », l'enseignement de la langue régionale a un caractère particulier par rapport aux autres régions. L'enseignement de la LR peut donc y être présent en tant que langue régionale et langue et en tant que langue vivante, mais pas étrangère, parmi d'autres langues vivantes.

La langue régionale d'Alsace que tous les Alsaciens doivent pouvoir partager est la langue allemande sous sa double forme standard et dialectale. Outre le français et l'allemand, le roman lorrain et franc-comtois (welche), le yiddish, le romani, le yéniche et les langues issues de l'immigration récente (langues d'origine) sont aussi des langues d'Alsace. Les dialectes parlés en Alsace participent des familles alémanique et francique.

Ce double caractère de la langue régionale d'Alsace prend appui non seulement sur l'histoire linguistique et culturelle de la région, il se veut de permettre pour l'avenir la communication avec quelque 120 millions de citoyens européens d'expression allemande et la participation conjointe à deux grandes cultures

européennes, la française et l'allemande, à deux grandes économies aussi.

Ce double caractère est très largement compris et admis par les collectivités politiques alsaciennes, notamment au travers des assises de la langue et de la culture régionales et par la charte territoriale des villes d'Alsace en faveur de la langue régionale..., par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier dans des circulaires et des conventions, par la fédération Alsace bilingue qui regroupe 19 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales...

Ce double caractère doit davantage être pris en compte dans les politiques linguistiques et culturelles à venir et à obtenir, notamment par une présence plus grande des dialectes à l'école.

Pierre Klein, Président de la fédération Alsace bilingue, Président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA), Membre du conseil d'administration des écoles ABCM, Membre du conseil d'administration de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle

www.pierre-klein.eu - www.ica2010.fr - www.federation-alsace-bilingue.org

Notes

- 1 DNL = discipline non linguistique
- 2 En Alsace dans les sections européennes aussi
- 3 En Alsace dans les sections européennes aussi

4 Pourquoi ne mettrait-on pas les langues régionales de France dans le tronc commun au même titre que les langues étrangères. Cela ne les placerait plus en situation de forte concurrence permettrait de contribuer considérablement à la promotion qui leur fait défaut. *Man darf träumen!*

5 Pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtyroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koiné allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme. La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

6 La dernière en date : Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022

7 Selon le modèle ABCM-Zweisprachigkeit présenté en fin d'article par exemple

Fédération Alsace bilingue Contributions de la fédération Alsace bilingue (FAB) aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace

Pierre Klein

Forte de ses dix-neuf associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue (FAB) est heureuse de vous présenter ses Contributions aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace

Enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire régionales
L'établissement public de promotion de la langue et de la culture régionales
Lieux d'Alsace

Enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire régionales

Des grands principes

Du corps enseignant

De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace

De la gouvernance

De la définition de la langue régionale

Des grands principes

Forte de ses dix-huit associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion de l'élaboration des politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace qu'elle tient : à **l'enseignement bilingue paritaire français-allemand (standard), deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990, à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début

à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50 % de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker, de valorisation et d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**, à ce que l'on passe d'une politique de la demande, à **une politique de l'offre d'enseignement bilingue**, à ce que l'on expérimente, favorise et encourage l'enseignement immersif en langue seconde en classes maternelles, mais toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux) et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue, à ce que l'allemand dialectal d'Alsace (alémanique et francique) soit intégré pleinement dans l'ensemble du système éducatif alsacien, notamment en option

dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture Régionale). Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace. Ce qui suppose une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, nous ne saurions accepter qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir le français-allemand (standard). Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité en maternelle (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand (cf. principes), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité de l'ordre de 10 %.

À proximité de la frontière, il s'agit d'obtenir la mise en place d'un statut d'écoles « transfrontières » caractérisées par un échange de service d'enseignants français et allemands : les enseignants français assurent la moitié de leur service dans des écoles allemandes voisines et inversement pour les enseignants allemands. De la sorte, la moitié du temps scolaire est réalisé dans ces écoles transfrontalières dans la langue du voisin. L'engagement de l'éducation nationale consisterait à proposer cette formule au côté allemand. Les collectivités territoriales participeraient aux frais de transport des enseignants. Les enseignants allemands continueraient à être payés par l'Allemagne et les enseignants français par la France.

Concernant la mise en valeur des ressources dialectales, il s'agit d'obtenir : - que l'éducation nationale prenne l'engagement de réaliser une enquête sur les personnels enseignants qui s'estiment maîtriser le dialecte et qui seraient volontaires pour l'utiliser

dans le cadre scolaire, - la création d'un service d'évaluation et de formation à l'enseignement dialectophone : les enseignants volontaires y seraient évalués et pourraient recevoir une formation complémentaire pour l'utilisation du dialecte (qualité des connaissances dialectales ; didactique). L'éducation nationale s'engagerait à participer à la gestion de ce service et à offrir les dispenses de service nécessaires aux enseignants intéressés. Les collectivités territoriales contribueraient au financement du service, - un recensement des personnels dialectophones parmi les 7000 instituteurs et 2500 assistantes maternelles de l'Académie de Strasbourg. La convention doit aussi avoir le souci de l'amélioration de l'environnement des classes bilingues : - affichage bilingue dans les écoles bilingues, - mise en œuvre systématique d'activités périscolaires en langue régionale dans les écoles bilingues ; les collectivités territoriales s'engageraient à fournir de telles activités,

- contact systématique avec les théâtres alsaciens et leurs écoles, - accueil de personnes extérieures à l'établissement scolaire, qui peuvent assurer une animation en dialecte doit être amélioré, - fourniture de documentation allemande dans les écoles bilingues (CDI etc.), - mise à disposition de revues, livres scolaires, DVD, etc., - obligation pour chaque école bilingue de développer un partenariat avec une école germanophone, - fourniture dans les écoles bilingues d'information sur les séjours de vacances possibles pour les enfants dans les pays germanophones ; le cas échéant adaptation du calendrier scolaire pour faciliter ces séjours, - inscription du projet bilingue dans tous les projets d'établissement des écoles bilingues, - organisation de cours d'allemand pour les parents non germanophones qui le souhaitent afin qu'ils puissent comprendre et suivre le travail de leurs enfants.

Il s'agit aussi que la convention propose durant la durée de son application l'ouverture d'au moins 10 sites immersifs.

La convention doit aussi exiger la mise au point d'une « organisation » indépendante d'évaluation du système d'enseignement dans la langue régionale (capacité des enseignants, niveau des élèves, outils pédagogiques,

environnement, etc.). Cette « organisation » serait appelée à faire des propositions d'amélioration.

Concernant le suivi et mise en œuvre de la convention, il s'agit d'obtenir - la création d'une instance de médiation et de « recours » pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la création et le fonctionnement d'un site bilingue, - que le suivi de la convention soit confié à une structure unique, disposant de toutes les compétences nécessaires, et étant directement responsable, - une meilleure intégration des associations des parents d'élèves et de la fédération Alsace bilingue dans le suivi de la convention.

Par ailleurs, une nouvelle instruction sur le dialecte à l'école doit intervenir. Il subsiste de nombreuses difficultés quand des enseignants ou des interlocuteurs extérieurs veulent utiliser le dialecte à l'école. Une circulaire rectorale doit clairement autoriser et même encourager l'utilisation du dialecte à l'oral.

Enfin, la fédération Alsace bilingue demande que la nouvelle convention fasse expressément référence dans sa dénomination à « l'allemand – langue régionale ». Appelons un chat un chat !

Du corps enseignant

Pour ce qui concerne les enseignants, on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation.

Nous proposons notamment de concevoir une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande dans les classes bilingues, débutant dès la 1^{ère} année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une

incitation, notamment financière. Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques : - la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union Européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doit se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français), - le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace, - un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (où il y a encore des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels. Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue régionale, il s'agit d'obtenir : - la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1ère année ou de 2e année d'université, - qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation spécial, - la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand, - le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

Concernant les enseignants en place, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.

De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace

Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué.

Langue et culture régionales (LCR)

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touchait qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). L'option en tant que telle a été supprimée. Il y a lieu de recréer un champ propre à cet enseignement et de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire d'Alsace. La généralisation d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettrait de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CANOPE (CRDP) constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus). Une formation initiale et/ou continue devra préparer le corps enseignant à cet enseignement.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire

et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

De la gouvernance

En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés. Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40% des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16% ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1ère année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques, - des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi, nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « Haute Autorité décentralisée » spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec

les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour : - planifier le développement de l'enseignement, - organiser la formation, - assurer le recrutement, - développer les outils, - décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants, - assurer le contrôle.

Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés.

Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

De la définition de la langue régionale

Définition de la langue et de la culture régionales par la fédération Alsace bilingue

« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne - ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son

originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. » Extraits des Statuts

L'établissement public de promotion de la langue et de la culture régionales : une nouvelle structure d'impulsion et de coordination

L'existant : l'OLCA

Une nouvelle structure d'impulsion et de coordination commune à l'ensemble des collectivités : l'établissement public de promotion de la langue régionale Misions susceptibles d'être confiées à cet établissement public

En général : rôle des collectivités locales

De quelques Offices publics de langue

- Bretagne

- Pays basque

- Corse

- Québec

1. L'existant : l'OLCA

La création d'un Office de la langue est l'une des mesures les plus significatives prises par les collectivités régionales (avec les conventions quadripartites et le soutien à ABCM) pour développer une politique de soutien à la langue régionale. Conçu à l'origine comme un Office du bilinguisme, son action a par la suite été réduite au soutien des dialectes, ce qui a fortement limité son impact du point de vue d'une politique globale.

L'Office a eu une histoire difficile depuis l'origine, car sa création s'est faite sans concertation suffisante et il a connu depuis certains dysfonctionnements. Par ailleurs, il a joué pour les collectivités territoriales bien plus le rôle d'une fonction d'alibi que d'instrument. En outre, les relations avec les associations de promotion des langues régionales ont été marquées de façon de plus en plus nette par une absence de concertation et par un esprit de concurrence plutôt que de complémentarité.

Les actions de l'Office, par exemple, sont décidées par sa seule direction et ne font pas l'objet d'une évaluation coût/bénéfice. Des problèmes de personnes se sont rajoutés à ces difficultés. Aujourd'hui, il faut trouver les moyens de repartir d'un bon pied. La réorganisation doit inclure les éléments suivants :

- veiller à une participation de l'ensemble des interlocuteurs de la politique globale pour la langue régionale : la région, les deux départements (voire les trois si l'on peut associer la Moselle), les collectivités locales, l'Université, l'État (notamment à travers l'Éducation nationale et la DRAC), les associations et des experts ; faire de cette instance un niveau de concertation transparent et pluraliste ;
- couvrir l'ensemble des domaines d'action de la politique globale de promotion de la langue régionale et toutes les composantes de cette langue, en y incluant la langue standard et la culture ;
- intervenir en planification, en coordination, en complément et en actions spécialisées, sans se substituer aux collectivités membres et aux acteurs de terrain.

2. Une nouvelle structure d'impulsion et de coordination commune à l'ensemble des collectivités : l'établissement public de promotion de la langue régionale

Nous proposons une structure nouvelle à intégrer à la Collectivité européenne d'Alsace. Elle nouvelle sera constituée sous la forme d'un établissement public afin de renforcer son « officialité » (EPCC ou GIP), mais avec une participation des partenaires associatifs. L'organisation de la nouvelle structure devrait être clairement lisible. Les missions ainsi que les ressources matérielles et humaines de l'OLCA seront à réintégrer dans ce nouvel ensemble.

Les missions de ce nouvel établissement public permettront de dessiner quatre grands domaines :

- la préparation, la discussion, l'adoption et la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel global de promotion de la langue régionale. À cette fin, l'établissement public disposera d'un pôle « études, expertise et ressources documentaires » travaillant en coordination avec les autres instances « ressource » (associations, université, experts, etc.).
- la transmission, l'apprentissage et

l'étude de la langue régionale dans ses différents aspects

Ce pôle réintégrera la convention quadripartite et ses organes de mise en oeuvre, en veillant à une meilleure intégration des secteurs publics, associatifs et privés, mais s'occuperait aussi de coordination des actions pour la formation et le recrutement des enseignants germanophones, ainsi que des outils pédagogiques et d'évaluation.

- l'animation des territoires en matière de promotion de la langue régionale

S'il appartient à chaque territoire de développer son plan local de promotion de la langue régionale, ce pôle fournira aux territoires des animateurs spécialisés, des modèles de programme et d'actions et veillera à l'information et à la synergie entre les territoires.

- culture et identité

Une action efficace pour la langue régionale implique que celle-ci soit portée par une culture vivante et un sentiment de fierté régionale. Il s'agit donc, en liaison avec la promotion de la langue, de construire la culture régionale de demain susceptible de renforcer l'inclusion de l'ensemble des habitants de la région à la personnalité régionale. Chacun de ces pôles devra disposer d'une autonomie organisationnelle suffisante tout en participant au plan global. L'établissement sera dirigé par un conseil de direction où l'ensemble des parties prenantes sera représenté. À côté de ce conseil d'administration sera créé un conseil consultatif chargé de présenter des avis et de mener des débats. Ce Conseil consultatif de la culture en Alsace sera, pour l'établissement public de promotion de la langue régionale et pour la collectivité régionale, l'équivalent en matière culturelle et linguistique d'un CESER.

3. Missions susceptibles d'être confiées à cet établissement public

On peut envisager les domaines décrits ci-après. Bien que complémentaires, ces domaines correspondent à des activités distinctes du point de vue du contenu et des acteurs. Elles devraient donc bénéficier d'une autonomie suffisante au sein de l'entité que constitue l'établissement public.

a) Celui-ci pourrait notamment être chargé d'une activité d'évaluation et de programmation de la politique de promotion de la langue régionale : rapports réguliers sur l'état de la langue régionale ; plan régional de promotion

de la langue régionale : l'établissement de coopération serait chargé d'élaborer ce plan en concertation avec les parties prenantes et servirait de cadre pour l'approbation de ce plan par les différentes parties prenantes. L'établissement public pourrait aussi être chargé d'une mission de suivi et d'évaluation des politiques menées : un « comité d'experts indépendants » pourrait être constitué au sein de l'établissement public pour évaluer les actions menées et apprécier les engagements pris.

b) L'établissement public pourrait également être chargé de questions, de services ou d'initiatives d'intérêt commun. Dans ce domaine, on pourrait envisager, sous réserve de discussion encore à mener : - un centre de ressources et de documentation concernant la politique de promotion des langues régionales - une fonction de conseil sur des questions de gestion de la langue : graphie des noms propres et des dialectes, etc. - un service de traduction pour les collectivités et administrations qui ne peuvent disposer d'un tel service en interne.

Un service de publication d'informations sur la langue régionale à destination des habitants de la région ou de nouveaux arrivants.

Actions générales de promotion de l'image de la langue régionale?

Programme d'échange et de coopération avec des régions germanophones, en particulier celles qui ont encore un dialecte vivant : Suisse alémanique, Luxembourg, Tyrol du Sud, etc.

Un service d'analyse juridique spécialisé dans le droit applicable aux langues régionales.

c) Dans le domaine de l'enseignement, l'établissement public de coopération pourrait : - veiller à intégrer la politique d'enseignement à d'autres politiques au plan régional. Cette intégration relève pour les actions locales d'arrangements réalisés entre services académiques, collectivités et associations. Sur le plan de l'établissement seraient convenues des impulsions et des orientations d'ordre plus général - assurer les fonctions attribuées par la convention État-Collectivités territoriales à la commission quadripartite et au GIP prévu par la convention (qu'est-ce qui est prévu par la convention ?). À cette fin, une « commission enseignement » serait créée au sein de l'établissement

public qui reprendrait les fonctions de la commission quadripartite. La carte de développement des sites bilingues serait élaborée dans ce cadre. Les participations financières pour la mise en oeuvre de la convention pourraient éventuellement constituer un budget spécifique au sein du budget de l'établissement public.

L'établissement public coordonnerait les actions d'information à l'égard des parents en vue de faciliter leurs choix pour l'enseignement bilingue.

L'établissement pourrait être le lieu de coordination pour les actions de caractère intercommunal complémentaires à l'enseignement bilingue : regroupements pédagogiques, prise en charge de déplacements, modalités d'inscription des élèves dans une classe bilingue d'une commune autre que la commune de résidence ; les actions périscolaires de promotion de la langue régionale relèvent des collectivités concernées, mais l'établissement public pourrait être un lieu d'échange, de conseil et d'impulsion dans ce domaine ; il en est de même des affichages et signalisations bilingues dans les établissements scolaires.

L'établissement public pourrait intervenir dans la coordination des actions de formation des enseignants et futurs enseignants (qui intéressent en particulier le rectorat, l'université et la région).

L'établissement public peut aussi organiser l'enseignement des adultes, en coordonnant les actions réalisées au plan local et en prenant en charge des actions complémentaires.

On peut envisager une intégration partielle entre l'établissement public et la MAERI pour certaines des actions assurées actuellement par celle-ci.

d) L'établissement public pourrait coordonner l'action culturelle en faveur de la langue régionale et prendre directement en charge certaines actions communes.

Dans le cadre de la coordination, l'établissement pourrait proposer des « bonnes pratiques » aux collectivités et établissements culturels. Il pourrait être représenté au sein des commissions « culture » des principales collectivités et dans le conseil de direction de l'agence culturelle d'Alsace.

L'établissement peut apporter une assistance à des projets de création culturels concernant la langue et la culture régionales.

Comme activité prise en charge directement, on peut envisager un service de doublage et un centre de formation professionnelle à l'expression dialectale.

e) L'établissement public devra coordonner un programme d'aide à la transmission de la langue : - information et aide aux parents ; aide à la constitution et au fonctionnement d'une association des parents élevant leurs enfants en dialecte - organisation de loisirs pour enfants et parents en langue régionale - Coordination de la prise en charge de la langue régionale par les structures de la petite enfance (crèches, haltes-garderies, etc.)- sensibilisation à la langue régionale auprès des jeunes ; organisation d'échanges avec les pays germanophones

f) Accompagnement des collectivités qui le souhaitent dans la définition et la mise en œuvre de leur politique culturelle.

g) L'établissement public pourrait développer une expertise dans la mise en place et la mise en route de programmes communaux d'actions en faveur de langue régionale et mettre cette expertise à la disposition des collectivités locales.

h) L'établissement public pourrait aussi apporter sa contribution à l'étude et la promotion de l'identité régionale. L'attachement à la langue implique l'existence d'un projet culturel plus vaste. Dans d'autres régions, une ou plusieurs instances spécialisées, financées par les collectivités publiques sont spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la valorisation du patrimoine, de la transmission de la formation et du débat. Une telle instance est également nécessaire en Alsace. Une « branche » de l'établissement public pourrait y être consacrée.

Dans le cadre de cette activité serait développée la dimension culturelle complémentaire à la promotion de la langue. Par culture il faut entendre la promotion de l'identité et des valeurs de la région. Le champ d'action de l'institut pourrait couvrir les domaines suivants : art et architecture, histoire, religion, anthropologie, patrimoine, géographie, territoires et environnement, Rhin supérieur et relations transfrontières, musique et danse, littérature, expressions orales, économie et droit.

Les actions développées pourraient notamment prendre les formes suivantes : organisation d'événements : colloques, conférences, débats, rencontres, formations, expositions, éditions et publications, constitutions de ressources documentaires ; interventions en milieu scolaire, délivrance de labels, etc.

4. En général : rôle des collectivités locales

Il est de première importance que les Collectivités territoriales accompagnent et soutiennent l'Éducation nationale dans l'organisation et la mise en œuvre de l'enseignement de la langue et de la culture régionales. À cette fin, les collectivités territoriales doivent être invitées :

- à prendre en charge ou à favoriser l'ouverture et le fonctionnement de crèches ou de haltes-garderies en langue régionale ou bilingues ;
- à encourager les parents et élèves à choisir une éducation bilingue et à fournir à cet effet l'information appropriée.

Cette information sera organisée en particulier au moment de la naissance des enfants ou au moment de l'inscription des enfants en classe de maternelle ;

- à demander à l'Éducation nationale l'extension du réseau de classes bilingues paritaires ;

à favoriser et à soutenir financièrement les regroupements pédagogiques destinés à faciliter l'ouverture et le développement de classes publiques bilingues paritaires ;

- à apporter un soutien à l'association ABCM-Zweisprachigkeit pour le développement de classes immersives en langue régionale ;

à veiller à ce que le personnel administratif mis à disposition des écoles maternelles (assistantes maternelles ou scolaires, surveillantes de cantines, etc.) ait la capacité de s'adresser aux enfants en langue régionale ;

- à s'engager à ce que la langue régionale soit présente dans les bâtiments scolaires relevant de leur gestion (affichages bilingues, nom bilingue de l'école, utilisation de la langue régionale dans les aménagements scolaires, menus de cantine) ;

à contribuer à fournir aux écoles du matériel pédagogique en langue régionale (livres scolaires ou autres) ;

- à veiller dans le cadre des activités

périscolaires à offrir des animations ayant comme objectif une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture régionales reliées à la langue allemande et aux dialectes ;

- à s'engager à contribuer à l'animation des cours de « langue et culture régionales » donnés dans les établissements scolaires ;

à s'engager à organiser en liaison avec les services scolaires des échanges transfrontaliers avec des communes et écoles allemandes ou suisses. Dans ce cadre seront promus les échanges linguistiques pour les enfants ;

- à veiller à s'associer avec les organisations professionnelles actives sur son territoire (corporations, entreprises, etc.) pour favoriser en liaison avec les services éducatifs, la prise en compte de la langue régionale dans l'enseignement professionnel.

5. De quelques Offices publics de langue régionale ou non

a) L'office public de la langue bretonne

(<http://www.fr.brezhoneg.bzh/137-l-oplb.htm>)

Le Statut

L'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) est un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Les membres fondateurs de cet organisme officiel sont l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil régional des Pays de la Loire et les Conseils départementaux du Finistère, du Morbihan, des Côtes-d'Armor, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique.

Les Missions

L'EPCC a été créé par arrêté préfectoral le 17 septembre 2010. Vous pouvez consulter ses statuts. Il a pour principales missions la promotion de la langue bretonne et le développement de son emploi dans l'ensemble des domaines d'usage d'une langue. L'établissement met en œuvre les politiques linguistiques qui lui sont confiées par les pouvoirs publics membres. L'Office Public concentre notamment ses efforts sur la structuration du développement de l'offre d'enseignement bilingue. Il participe également pleinement à l'enrichissement du corpus de la langue ainsi qu'à son adaptation continue au monde contemporain.

L'Outil

Premier outil en son genre créé en France pour les langues territoriales autres que le français, la création de

l'Office Public de la Langue Bretonne représente une avancée majeure pour le breton. Le bilinguisme dans la vie publique se développe très fortement depuis plus de trente ans en Bretagne. L'enseignement de la langue à l'école est en pleine expansion et de plus en plus d'adultes se réapproprient la langue. L'OPLB est l'outil dont se sont dotées les collectivités bretonnes pour les accompagner dans leurs politiques linguistiques à travers le développement du bilinguisme.

b) L'office public de la langue basque
(<http://www.mintzaira.fr/fr/oplb/composition.html>)

Statut juridique

L'Office Public de la Langue Basque a été constitué comme un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Un GIP est une personne morale de droit public dotée d'une structure de fonctionnement légère et de règles de gestion souples. Partenariat entre au moins un partenaire public et des organismes privés ayant un objectif déterminé, le groupement d'intérêt public a une mission administrative ou industrielle et commerciale. Il met en commun un ensemble de moyens et existe pour une durée limitée.

Le champ d'action de l'Office Public concerne le Pays «Pays Basque»; le GIP a été initialement constitué pour une durée de six années par l'arrêté préfectoral n°2004-210-18 du 28 juillet 2004 du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, et reconduit pour une nouvelle période de 6 ans par arrêté préfectoral du 9 août 2010 du Préfet de la Région Aquitaine publié le 11 août 2010 dans le numéro spécial du recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. L'arrêté préfectoral du 27 avril 2017 du Préfet des Pyrénées Atlantiques a reconduit le GIP pour une durée de 6 ans.

La convention constitutive du groupement d'intérêt public culturel «Office Public de la Langue Basque» a été renouvelée et adoptée par l'Assemblée générale du 13 décembre 2016.

Missions

Le Groupement a pour missions de :

- Concevoir, définir et mettre en oeuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la Langue Basque.
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour mener à bien les actions retenues dans le cadre de son propre programme d'activités, ou confiées à des

maîtres d'oeuvre qu'il conventionne à cette fin.

Composition 12 personnes représentant les 4 membres du GIP 3 représentants pour l'État : Gilbert PAYET, Préfet du Département des Pyrénées -Atlantiques Olivier DUGRIP, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Arnaud LITTARDI, Directeur Régional des affaires culturelles (Aquitaine) 3 représentants pour la Région Nouvelle Aquitaine : le délégué du Président : Mathieu BERGÉ Frédérique ESPAGNAC, Conseillère régionale Suppléante : Charline CLAVEAU-ABBADIE, Sylvie DURRUTY, Conseillère régionale Suppléante : Alice LEICIAGUECAHAR 3 représentants pour le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques : la déléguée du Président : Bénédicte LUBERRIAGA, Max BRISSON, Conseiller départemental Suppléante : Sylvie MEYZENC, Marie-Christine ARAGON, Conseillère départementale Suppléant : Henri ETCHETO 3 représentants pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque : le délégué du Président : Beñat ARRABIT Jean-Claude IRIART, Conseiller communautaire Suppléant : Jean-Pierre IRIART Germaine HACALA, Conseillère communautaire Suppléant : Pierre GUILLEMOTONIA Ces 12 personnes composent l'Assemblée générale de l'Office Public, instance décisionnaire de l'institution.

Comité consultatif adossé au GIP L'objet du Comité consultatif est d'associer les opérateurs non institutionnels à la mise en oeuvre de la politique publique.

Les acteurs du système éducatif : organisations syndicales, corps d'inspection, conseillers pédagogiques, associations de parents d'élèves, organismes de formations, universitaires... Les opérateurs de l'action linguistique : associations ou opérateurs publics intervenant dans la promotion du basque : médias, loisirs, édition, apprentissage aux adultes... Les personnes ressources : experts en sociolinguistique, chercheurs...

c) Direction de la langue corse

(https://www.corse.fr/L-organigramme-des-services-de-la-CTC-mise-a-jour-13-decembre-2017_a565.html)

La Direction Lingua Corsa de la Collectivité Territoriale de Corse oeuvre au développement, la promotion et la diffusion de la langue corse en mettant en oeuvre la politique linguistique

adoptée par délibération de l'Assemblée de Corse n° 15/086 AC (cf. « Pianu Lingua Corsa 2020, pà a nurmalisazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua » du 16 avril 2015). L'activité de la Direction se répartit suivant deux volets : le volet éducatif et le volet sociétal.

La Direction de la langue corse est constituée de trois services : Furmazione linguistica, Diffusione linguistica, Cunsigliu linguisticu.

- Le Service **Furmazione linguistica** a en charge essentiellement les aspects « pédagogiques » de la politique linguistique : développement de la langue corse dans l'enseignement, formation des adultes (tout public), ainsi que les différents outils qui leur sont nécessaires : numérique, audiovisuel pédagogique, édition, littérature jeunesse, information des familles...

- Le Service **Diffusione linguistica** oeuvre au renforcement de la visibilité et à la promotion de la langue corse dans la société : promotion et ingénierie de projets pour les dispositifs Charte de la langue corse et territorialisation de la politique linguistique, promotion de la visibilité institutionnelle de la langue corse, promotion de la langue dans les secteurs « loisirs-jeunesse », « petite enfance », « medias ».

- Le Service **Cunsigliu linguisticu** est chargé de l'élaboration, du pilotage et de la coordination de la planification linguistique, de la conception et de la réalisation du programme d'observation des pratiques, des représentations et des processus d'institutionnalisation de la langue, de l'impulsion et de la programmation d'actions de promotion de la langue corse, de la traduction des actes, ainsi que du Secrétariat Général du Cunsigliu di a lingua.

Le Conseil économique, social environnemental **et culturel** : Rôle et missions

Consultation obligatoire et préalable

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel est consulté, obligatoirement et préalablement, sur tous les projets de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture corses. Il rend un avis sur les résultats de leur mise en oeuvre. Le Conseil économique, social,

environnemental et culturel de Corse est préalablement consulté par le Président du Conseil exécutif sur :

Le projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les projets de révision de ce plan ;

Les projets de documents de planification de la Collectivité de Corse ;

Les projets de délibérations définissant les politiques publiques ou portant schémas et programmes dans les domaines où les lois reconnaissent une compétence à la Collectivité de Corse ;

Les projets de délibérations relatifs aux compétences en matière d'éducation, de culture et de langue corse ;

Les projets de documents budgétaires de la Collectivité de Corse pour se prononcer sur leurs orientations générales.

Il donne, le cas échéant, son avis sur les résultats de leur mise en oeuvre.

Les avis du conseil sont rendus en séance plénière. Ils sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés et mentionnent les positions des minorités.

Avis et études

À l'initiative du Président du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le CESEC peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique et sociale, intéressant l'avenir culturel de la Corse ou comportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie. Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

d) L'Office québécois de la langue française (<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html>)

Plans stratégiques

Plan stratégique de l'Office québécois de la langue française 2018-2023, août 2018

Plan stratégique de l'Office québécois de la langue française 2013-2016, septembre 2014

Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, décembre 2009

Plans d'action de l'organisme

Plan d'action 2016-2019 à l'égard des personnes handicapées, avril 2017

Bilan des réalisations du plan

d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018, octobre 2018
Plan d'action de développement durable 2016-2020 (officiel), décembre 2016
Plan d'action de développement durable 2016-2020 (tableau), juillet 2016

Politiques

Politique d'approvisionnement responsable 2018, août 2018
Politique linguistique de l'Office québécois de la langue française, mars 2015

Mission et rôle de l'organisme

La Charte de la langue française adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977 et modifiée le 12 juin 2002 a conféré à l'Office québécois de la langue française la mission :

- de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises ;

- de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises ;

- d'aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suivre l'application ;

- de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport tous les cinq ans au ministre ;

- d'assurer le respect de la Charte de la langue française, agissant d'office ou à la suite de la réception de plaintes ;

- d'établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la loi et d'effectuer ou de faire effectuer les études prévues par ces programmes.

Parmi ses pouvoirs, l'Office peut :

- prendre les mesures appropriées pour assurer la promotion du français ;

- assister et informer l'Administration, les entreprises, les individus et les groupes en ce qui concerne la correction et l'enrichissement de la langue française

- recevoir leurs observations et leurs suggestions sur la qualité de la langue ainsi que sur les difficultés d'application de la présente loi, et en faire rapport au ministre.

La Charte de la langue française institue aussi deux autres organismes : la Commission de toponymie et le Conseil supérieur de la langue française.

L'Office québécois de la langue française est composé de huit membres dont un président-directeur général nommé par

le gouvernement pour au plus cinq ans. Deux comités sont institués par la Charte au sein de l'Office, le Comité d'officialisation linguistique et le Comité de suivi de la situation linguistique, chacun de ces comités se composant de cinq membres nommés par l'Office.

Création de Lieux d'Alsace

Lieux d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace devrait s'atteler à la réalisation de « lieux d'Alsace », un réseau de centres de rencontre, de débats et d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, instruments de connaissance de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi laboratoires de projets pour les jeunes, ouverts à toute la population.

Ce projet, aussi formulé sous d'autres désignations (institut culturel alsacien, maisons de la langue et de la culture régionales) rejoint des initiatives lancées dans de nombreuses autres régions sous la forme d'une ou plusieurs structures spécialisées, financées par les collectivités publiques spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la transmission, de la formation et du débat. Une telle initiative est également nécessaire en Alsace.

Le champ d'action de cette structure pourrait couvrir les domaines suivants: art et architecture, histoire, religion, anthropologie, patrimoine, géographie, territoires et environnement, Rhin supérieur et relations transfrontières, musique et danse, littérature, expressions orales, économie et droit.

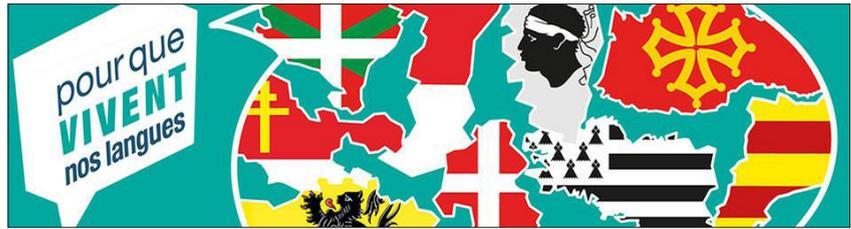
Les actions développées par l'Institut prendraient les formes suivantes : organisation d'événements : colloques, conférences, débats, rencontres, formations, expositions, manifestations diverses, éditions et publications, diffusion de l'histoire de l'Alsace (publications, bases de données, etc.), centre de ressources documentaires (en relation avec le CRDP et les éditeurs d'alsatiques), coopération et soutien aux actions de promotion de la culture et de l'identité alsaciennes ; intervention en milieu scolaire, délivrance de labels, coopération avec les théâtres et radios en langue régionale.

Fédération Alsace bilingue Participation à l'action : Pour Que Vivent Nos Langues

Nos langues, ce sont l'occitan-langue d'oc, le basque, le breton, le catalan, le corse, le flamand occidental, l'allemand standard et dialectal alsacien et mosellan, le savoyard (arpitan-francoprovençal), les langues d'Oïl, les créoles et les langues autochtones des territoires des Outre-Mer. Toutes résistent en France pour ne pas disparaître car elles figurent toutes à l'inventaire des « langues menacées de disparition » établi par l'Unesco. Malgré l'élan mondial pour que biodiversité naturelle et biodiversité culturelle soient enfin considérées et préservées, malgré les textes internationaux qui régissent les droits de l'Homme et les droits des peuples, l'État français, en dépit de multiples condamnations par l'ONU, continue son œuvre de destruction du patrimoine immatériel millénaire que sont nos langues et nos cultures.

Au point de faiblesse qu'elles ont aujourd'hui atteint, c'est leur survie dont il est question. Les populations concernées sont attachées à la sauvegarde du patrimoine linguistique et culturel de leurs territoires. Cependant les efforts de nombreux militants, parents d'élèves et enseignants de l'enseignement public, de l'enseignement associatif et de l'enseignement catholique ainsi que des élus et bénévoles qui forment un réseau dense et actif, ne peuvent suffire face à la mauvaise volonté de l'État. Il n'existe en France aucune volonté réelle, derrière des apparences et des discours convenus, de la part des pouvoirs politiques qui se succèdent à la tête de l'État, de mettre en place de véritables politiques linguistiques efficaces.

La situation de l'enseignement, vecteur essentiel de la transmission et de la vitalité de nos langues, est emblématique de cette mauvaise volonté. La loi dispose que « les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé ... ». Nous constatons que non seulement cette loi et les conventions signées par l'État ne sont pas respectées, mais que les différentes formes d'enseignement (optionnelle, bilingue et immersive) sont mises à mal par la politique de l'actuel ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Encore plus que celle de ses prédécesseurs, sa politique conduit à



accélérer le déclin de nos langues comme le montrent sa récente réforme du baccalauréat, et ses déclarations au Sénat le 21 mai dernier contre l'enseignement par immersion.

Les attaques contre l'enseignement de nos langues sont nombreuses.

La réforme des enseignements en lycée et de l'organisation du baccalauréat a des conséquences terribles pour toutes les filières de langues régionales, comme le prouvent les remontées de terrain montrant partout une chute dramatique des effectifs d'élèves inscrits en langues régionales.

Le discours officiel, ministre et recteurs en tête, présente cette réforme comme une « avancée » qui « conforte » et « valorise » ces langues et leur enseignement. En réalité elle les fragilise et les dévalorise, elle les prive de toute attractivité par la suppression de possibilités, par la mise en concurrence et par le jeu de coefficients ridicules pour la forme d'enseignement la plus répandue. Les chutes d'effectifs atteignent jusque 70% dans certaines classes de lycée ! C'est le règne du double langage qui continue au sein du Ministère de l'Éducation nationale, d'autant plus que les moyens financiers et humains sont toujours aussi insuffisants pour répondre aux besoins, particulièrement sur certains territoires.

Nous déplorons le refus de toute nouvelle mesure significative en faveur de nos langues dans la loi « pour une école de la confiance » malgré la nécessité d'élargir l'offre d'enseignement de nos langues et les propositions pertinentes de députés et sénateurs.

Nous rappelons que l'enseignement immersif est d'usage courant en Europe et dans le monde pour la sauvegarde de langues menacées par une langue dominante : pour le français au Québec (vis à vis de l'anglais), pour le basque ou le catalan en Espagne (vis à vis du castillan), pour le gallois en Grande Bretagne (vis à vis de l'anglais), pour l'allemand en Belgique germanophone, etc... Il s'agit d'une pratique reconnue pour l'enseignement de nos langues en France, depuis de nombreuses années dans le secteur de l'enseignement associatif avec

des expérimentations prometteuses dans l'enseignement public, pour le catalan, en Corse et au Pays basque. Alors que l'urgence devrait être de permettre d'étendre ces méthodes immersives efficaces à l'école publique et dans les écoles privées, selon la déclaration de M. Jean-Michel Blanquer devant le Sénat, tout cela doit disparaître !

Or, ce qui est en jeu, c'est l'existence même du patrimoine culturel que nous portons, en Corse, en Bretagne, en Alsace et Moselle, en Catalogne, en Flandre, en Savoie, au Pays basque, dans l'ensemble occitan et dans bien d'autres régions françaises attachées à leurs particularités culturelles et linguistiques.

Nous nous sommes rassemblés pour que, au Parlement Européen, à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans les Collectivités, villes et villages de nos territoires qui portent la diversité culturelle de la France et de l'Europe, un large mouvement de protestation indignée et combative se lève pour arrêter ces politiques linguicides et pour que soient enfin décidées des politiques linguistiques porteuses d'espoir pour l'avenir à l'image de ce qui se fait au Québec, au Pays de Galles ou encore dans la communauté autonome du Pays basque.

NOUS APPELONS À LA MOBILISATION GÉNÉRALE CONTRE CE MINISTRE DONT LA POLITIQUE CONDUIT À UN VÉRITABLE LINGUICIDE

POUR QUE VIVENT NOS LANGUES MOBILISONS-NOUS !

RASSEMBLEMENT DEVANT LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019 À 11 HEURES

Le Collectif «Pour Que Vivent Nos Langues»

GENERELLE MOBILISIERUNG FÜR UNSERE SPRACHEN!

Unsere Sprachen bestehen aus Okzitanisch, Baskisch, Bretonisch, Katalanisch, Korsisch, Westflämisch, Standarddeutsch und elsässischen, wie lothringischen Dialekten, Savoyisch (Arpitanisch-Francoprovenzalisches), Oïlsprachen, Kreolen und indigenen

Sprachen der überseeischen Gebiete. Alle leisten Widerstand in Frankreich, um nicht zu verschwinden, da sie alle in der von der UNESCO erstellten Liste der vom Aussterben bedrohten Sprachen enthalten sind. Trotz der weltweiten Dynamik für die Anerkennung und Erhaltung der natürlichen und kulturellen Artenvielfalt, trotz der internationalen Texte, die die Menschenrechte und die Rechte der Völker regeln, setzt der französische Staat, trotz zahlreicher Verurteilungen durch die UNO, sein Werk der Zerstörung des tausendjährigen immateriellen Erbgutes fort, das unsere Sprachen und Kulturen bildet.

So schwach, wie sie heute sind, geht es um ihr Überleben. Die betroffenen Bevölkerungen pochen auf die Erhaltung des sprachlichen und kulturellen Erbgutes ihrer Gebiete. Die Bemühungen vieler Aktivisten, Schülereltern und Lehrern des öffentlichen Unterrichts, des Vereinsunterrichts und des katholischen Unterrichts, sowie von Gewählten und Ehrenamtlichen, die ein dichtes und aktives Netzwerk bilden, können jedoch nicht ausreichen, um gegen den schlechten Willen des Staates vorzugehen. In Frankreich gibt es hinter den Fassaden und vorbereitenden Wortmeldungen der aufeinander folgenden politischen Kräfte, die den Staat führen, keinen echten Willen, echte und wirksame Sprachpolitik zu entwickeln.

Die Situation des Unterrichts, der für die Vermittlung und Vitalität unserer Sprachen von wesentlicher Bedeutung ist, ist ein Beweis für diesen schlechten Willen. Das Gesetz bestimmt, «die regionalen Sprachen und Kulturen, die zum französischen Kulturerbe gehören, (dass) ihr Unterricht gefördert wird...». Wir stellen fest, dass nicht nur dieses Gesetz und die vom Staat unterzeichneten Konventionen nicht eingehalten werden, sondern dass die Politik des derzeitigen Bildungsministers Jean-Michel Blanquer den verschiedenen Unterrichtsformen (Wahlfächer-, Zweisprachiger- und Immersionsunterricht) Schaden angerichtet hat. Mehr noch als seine Vorgänger führt seine Politik dazu, den Niedergang unserer Sprachen zu beschleunigen, wie seine jüngste Reform des Abiturs und seine gegen

den Immersionsunterricht gerichtete Erklärungen vom 21. Mai im Senat zeigen.

Die Angriffe gegen den Unterricht unserer Sprachen sind zahlreich.

Die Reform des Sekundarschulunterrichts und der Organisation des Abiturs hat für alle regionalen Sprachkurse schreckliche Folgen. Wie es aus den Daten der Praxis hervorgeht, ist überall ein dramatischer Rückgang der Schülerzahlen im Regionalsprachenunterricht zu verzeichnen.

Die offizielle Rede, an erster Stelle die des Ministers und der Rektoren, stellt diese Reform als avantgardistisch dar, als eine die diese Sprachen und ihren Unterricht stärkt und aufwertet. In Wirklichkeit schwächt und entwertet sie sie. Sie entzieht ihnen jegliche Attraktivität durch die Verringerung des Angebots, durch die Konkurrenz zwischen den Fächern und durch das Spiel lächerlicher Koeffizienten für die am weitesten verbreitete Unterrichtsform. In einigen Gymnasialklassen sind die Schülerzahlen um bis zu 70 % gesunken! Die Doppelzüngigkeit innerhalb des Bildungsministeriums setzt sich fort, zumal die finanziellen und personellen Mittel immer noch nicht ausreichen, um den Bedürfnissen, insbesondere in einigen Gebietskörperschaften, gerecht zu werden.

Wir bedauern, dass im Gesetz «für eine Schule des Vertrauens», trotz der Notwendigkeit, das Angebot an Sprachunterricht zu erweitern, und trotz der relevanten Vorschläge von Abgeordneten und Senatoren, keine weiteren sinnvolle Maßnahmen zugunsten unserer Sprachen vorgesehen sind.

Wir erinnern daran, dass der Immersionsunterricht in Europa und in der Welt üblich ist, um Sprachen die von einer dominierenden Sprache bedroht sind zu schützen, z.B. Französisch in Quebec (gegenüber Englisch), Baskisch oder Katalanisch in Spanien (gegenüber Kastilisch), Walisisch in Großbritannien (gegenüber Englisch), Deutsch in Deutschsprachigem Belgien usw. Es handelt sich um eine anerkannte Praxis für den Sprachunterricht in Frankreich, seit vielen Jahren im Vereinsunterricht, mit vielversprechenden Experimenten im öffentlichen Bildungswesen, für Katalanisch, Korsisch und Baskisch. Während es dringend notwendig sein

sollte, diese Immersionsmethoden auf die öffentliche Schule und die Privatschulen auszudehnen, muss gemäß der Erklärung von Jean-Michel Blanquer vor dem Senat all dies verschwinden!

Auf dem Spiel steht jedoch die Existenz des kulturellen Erbgutes, das wir in Korsika, in der Bretagne, im Elsass und in der „Moselle“, in Katalonien, in Flandern, in Savoyen, im Baskenland, im Okzitanischen Bereich und in vielen anderen französischen Regionen, die auf ihren kulturellen und sprachlichen Besonderheiten pochen, tragen.

Wir haben uns zusammengeschlossen, damit im Europäischen Parlament, in der Nationalversammlung und im Senat, in den Gebietskörperschaften, Städten und Dörfern unserer Territorien, die die kulturelle Vielfalt Frankreichs und Europas tragen, sich eine breite empörende und kämpferische Protestbewegung sich erhebt, um diese Politik des Sprachmords zu stoppen und damit endlich eine Sprachpolitik, die Hoffnung für die Zukunft weckt beschlossen wird, wie es in Quebec geschieht, in Wales oder in der Autonomen Gemeinschaft des Baskenlandes.

WIR RUFEN ZUR GENERELLEN MOBILISIERUNG GEGEN DIESEN MINISTER AUF, DESSEN POLITIK ZU EINEM WAHREN SPRACHMORD FÜHRT!

MOBILISIERUNG IST GEFRAGT FUER DAS LEBEN UNSEREN SPRACHEN! VERSAMMLUNG VOR DEM BILDUNGSMINISTERIUM AM SAMSTAG DEN 30. NOVEMBER 2019 UM 11 UHR

Das Kollektiv- „Damit unsere Sprachen leben“

Le 30 novembre **les associations de défense et de promotion des langues régionales de France** (Alsace, Bretagne, Pays Basque, Corse, Occitanie... et d'outre-mer...) organisaient une manifestation devant le ministère de l'Éducation nationale qui par une récente réforme met en péril l'enseignement des dites langues. Les associations membres de la fédération Alsace bilingue participaient à l'opération.

Une pétition était mise en ligne :

<https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-mobilisation-générale-pour-que-vivent-nos-langues>

Fédération Alsace bilingue Exposition-conférence sur l'histoire, la valeur et la modernité du bilinguisme alsacien

La **fédération Alsace bilingue** a le plaisir de proposer gracieusement à d'autres associations **culturelles, aux médiathèques, bibliothèques, mairies, offices du tourisme, foyers sociaux-culturels, foyers paroissiaux, établissements scolaires ou autres** une **exposition-conférence sur l'histoire, la valeur et la modernité du bilinguisme alsacien**

Thème et forme de l'expo-conférence

L'Alsace, terre de passage, mais aussi de sédentarisation et de mixité se caractérise par une histoire linguistique et partant culturelle très riche. S'agissant de langues parlées ou de langues écrites, ont été présentes tout au long de l'histoire : le celte, le latin, l'allemand, le yiddish, le lorrain, le franc-comtois, le français et les langues issues des immigrations récentes. C'est cette histoire que l'exposition et la conférence se proposent de présenter. Mais au-delà d'un simple historique de l'emploi des langues, elles présentent également l'histoire des langues elles-mêmes, tentent d'analyser les raisons pour

lesquelles les langues s'installent ou sont installées, vivent ou disparaissent, et de même pour lesquelles les Alsaciennes et les Alsaciens auraient intérêt à (re) construire un certain bilinguisme, base du multilinguisme à venir.

L'exposition prend la forme de 46 panneaux à accrocher à des grilles et présente des cartes, des tableaux, des graphiques et des textes de commentaires.

La conférence peut être simplement orale, mais peut aussi être projetée à partir d'un **PowerPoint**.

L'exposition-conférence a déjà bénéficié d'un écho positif dans les médias : DNA, L'Alsace, *MittelbadischePresse*, ...

Bien à vous.

Pierre Klein

Pierre Klein est professeur d'économie-gestion à la retraite. Il a enseigné la LCR-LRA dès que l'option a été mise en place dans les collèges et les lycées. Il a été membre de la commission rectorale, présidée par le Recteur Deyon, chargée d'élaborer l'organisation et le contenu de l'option. Il est l'auteur de plusieurs alsatiques et de nombreux articles. Chevalier dans l'ordre des palmes académiques. Président de la fédération Alsace bilingue...

Contact : Déjà effectué : Sainte-Marie-aux-Mines (Mairie), **Barr** (Office du tourisme), **Wolfisheim** (Mairie), **Strasbourg** (1.foyer protestant

Neudorf, **2.ULP-FEC**, **3.**collège Saint-Etienne, **4.**lycée Kléber, **5.**collège Lucie Berger, **6.** Centre culturel alsacien), **Landau** (Université), **Bergheim** (office de la culture), **Mundolsheim** (foyer), **Wissembourg** (**1.**Mairie, **2.**Collège), **Haguenau** (**1.**Université d'été ICA 2010, **2.**CSC, **3.**Lycée Nessel, **4.**AG fédération théâtres alsaciens), **Rastatt** (Stadtarchiven), **Bischoffsheim** (foyer), **Hatten** (fort), **Rosheim** (**1.**mediathèque, **2.**collège x3), **Obernai** (CSC, Lycée Freppel), **Kutzenhausen** (maison de l'Outre-Forêt), **Soultz-sous-Forêts** (médiathèque), **Offenburg** (**1.**Verein deutscher Ingenieure, **2.**Verein deutsche Sprache), **Mulhouse** (**1.** TAM, **2.**UP), **Roeschwoog** (médiathèque), **Wasselonne** (**1.**office du tourisme, **2.**collège), **Châtenois** (collège), **Villé** (collège), **Lahr** (Hammerschmiede), **Ribeauvillé** (collège), **Illfurth** (collège), **Wittenheim** (lycée Don Bosco), **Soultz** (MAB), **Ribeauvillé** (bibliothèque), **Westhoffen** (Société d'histoire), **Bouxwiller** (CoCom), **Neunkirch** (associations des anciens maires et adjoints), **Altwiller** (paroisse protestante), **Seebach** (salle des fêtesx2), **Oberhausbergen** (Le Pré-O), **Munster** (collège), **Kehl** (Geschichtsverein), **Schutterwald** (Geschichtsverein), **Karlsruhe** (Landesvereinigung Baden in Europa), **Mulhouse** (Schick-Sud), **Freiburg** (Verein Badische Heimat), **Obernai**

Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle Appel aux candidats aux élections municipales

Des questions et des propositions aux candidats pour valoriser et promouvoir le bilinguisme et La culture régionale

Prévoyez-vous de mettre cette question à l'ordre du jour de votre conseil municipal ?

Une réflexion commune permettrait de prendre conscience de l'importance de nos dialectes et de l'allemand standard pour l'épanouissement culturel et économique de la commune et des moyens inemployés que celle-ci possède pour agir en ce domaine. Alors que faire dans votre commune pour notre langue et la culture de notre région ?

Envisagez-vous de définir une politique communale globale dans ce domaine ?

En prendre les moyens c'est notamment intégrer la langue et la culture régionale dans l'administration de la commune, par exemple : créer une commission municipale affectée à ce sujet, un adjoint spécialement responsable, des agents de la commune chargés de la mise en œuvre.

Prévoir des ressources à y affecter, par exemple de consacrer au minimum 1% du budget au soutien de la langue et de la culture régionales pour des actions telles que décrites ici.

Un enseignement bilingue dès la maternelle existe-t-il dans votre commune ?

La commune peut faire beaucoup pour favoriser l'enseignement bilingue paritaire français-allemand-dialecte : informer les jeunes parents sur l'intérêt

de cet enseignement, demander des classes bilingues à l'éducation nationale, à défaut solliciter l'enseignement associatif (ABCM-Zweisprachigkeit), proposer des aides maternelles dialectophonies, favoriser l'affichage et le matériel bilingue dans l'école proposer des activités périscolaires en allemand et en alsacien, organiser des activités ludiques en dialecte pour les enfants en particulier dans le domaine du chant et du théâtre.

Les communes peuvent jouer un rôle direct dans l'ouverture de **crèches en langue régionale** en facilitant l'accès à des locaux, en apportant un soutien financier et en accompagnant les parents dans les démarches administratives.

Et encore : elles peuvent inciter à **réactiver le dialecte auprès des parents et des jeunes adultes** : en organisant des cours de dialecte, créer

des clubs de jeunes parents souhaitant élever leurs enfants en dialecte ; proposer aussi des cours de dialectes et d'allemand pour adultes

Estimez-vous utile de redonner une visibilité et une légitimité à la langue régionale ?

Si oui, cette langue peut mieux **apparaître dans les médias de la commune** (publications, sites internet, dans l'affichage (pas seulement dans les noms des rues), dans les relations avec le public (services d'accueil), dans les institutions culturelles de la commune (médiathèques), etc. Les communes ou leur groupement peuvent : installer en un lieu emblématique un « **Espace d'Alsace** » proposant aux visiteurs des informations, débats, expositions, etc. sur le patrimoine régional ; opter dans les dénominations publiques des noms faisant référence au patrimoine et à

l'histoire locale ou à la langue régionale sensibiliser les commerces locaux et entreprises locales à la richesse de la langue régionale créer un « Dichterweg » présentant des poésies d'auteurs dialectophones etc. mieux intégrer la langue régionale dans l'administration municipale : donner la possibilité aux agents communaux d'apprendre l'allemand ou le dialecte, etc. Chaque communauté de commune devrait diffuser une brochure dédiée à la spécificité linguistique et culturelle de son territoire.

Estimez-vous utile de mettre en place une politique culturelle orientée vers le patrimoine régional ?

Les communes ont des budgets culturels souvent substantiels dont seulement une faible part concerne la production culturelle locale ou mettant en valeur la langue et la culture de l'Alsace. Par

des appels d'offre ciblés, les communes peuvent susciter des offres mettant en valeur la langue et la culture régionales. Dans les bibliothèques/médiathèques municipales, les offres de documents et animations en allemand peuvent être améliorées.

Dans les bâtiments publics, les revues ou périodiques régionaux bilingues et les suppléments allemands des DNA/Alsace devraient être disponibles.

Au niveau de chaque communauté de communes devrait être recruté au moins un animateur (ou une) dialectophone spécialement chargé des actions en faveur de la langue régionale. Il importe pour toutes ces actions de les inclure dans un plan d'ensemble qui permette d'enrichir le patrimoine culturel de tous les habitants et surtout de rétablir la transmission de la langue régionale aux nouvelles générations.

Initiative Citoyenne Alsacienne (ICA)

Appel de l'ICA au gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement européen à Strasbourg

- Pour en finir avec le feuilleton du siège et consolider et pérenniser (enfin) la présence du Parlement européen à Strasbourg, la ville doit disposer de pouvoirs et de moyens nécessaires et suffisants
- Strasbourg doit (pouvoir) s'europaniser

Si Strasbourg et l'Alsace ont été souvents victimes au cours de leur histoire des antagonismes nationaux, elles ont aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans cette confluence et cette synthèse que Strasbourg et l'Alsace sont véritablement alsaciennes... et européennes. Et c'est aussi, ne l'oublions pas, en raison de cela, que la ville a été choisie en 1949 pour accueillir le Conseil de l'Europe. La reconstruction pouvait que commencer à Strasbourg.

En réponse, Strasbourg se devait de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, Strasbourg et l'Alsace peuvent-elles accomplir leur devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servent-elles de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sont-elles un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Strasbourg a-t-elle relevé le défi ? Tient-elle encore le symbole ? Tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand-chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? La ville vit-elle à 360 degrés ou tourne-t-elle le dos à la moitié du monde qui l'environne : *der Rhein war noch nie so tief!* (Trad. Le Rhin n'a jamais été au profond !).

Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant la part germanitude de son identité, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? L'Europe s'est certes installée à Strasbourg, mais Strasbourg s'est-elle installée en Europe ?

L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe.

À vrai dire, la France n'a jamais conduit à Strasbourg et en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et Strasbourg et l'Alsace n'ont jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.

Nous appelons la ville de Strasbourg à un sursaut et notamment à se montrer, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. La fierté retrouvée et une politique de réappropriation et de développement de ce qu'elles n'auraient jamais dû perdre, à savoir le bilinguisme et la culture bilingue de laquelle il participe, permettront au travers de la mise en application du très européen et postnational principe d'union

dans la diversité à Strasbourg et à l'Alsace de gagner en exemplarité. Et ce faisant de consolider la présence des institutions européennes.

Strasbourg doit disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires

- S'agissant du bilinguisme et de la culture bilingue, une politique globale de promotion et de reconquête reste à mettre en œuvre.
- S'agissant du Parlement européen, Strasbourg est un siège vide.
- S'agissant des infrastructures, le plus important reste à faire.

Une politique globale de promotion et de reconquête en faveur de la langue et de la culture régionales reste à mettre en œuvre

La ville de Strasbourg en coopération avec les autres Collectivités alsaciennes doit disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre **à l'école publique** :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes)
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.

Cette politique scolaire doit trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux** (radio et télévision) dont le cahier de charge doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, **doivent être cogérés** d'une part, par l'État et d'autre part, par la ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes dans des structures ad hoc.

À cette fin devront être créées par la loi, dans le cadre d'une « différenciation », au niveau de l'Alsace, des « **Hautes Autorités décentralisées** » spécialement dédiées l'une à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales et l'autre aux médias publics alsaciens. Chacune rassemblera les compétences de l'État et les contributions de la ville de Strasbourg et des autres Collectivités alsaciennes, en

concertation avec les représentants des acteurs et des usagers impliqués respectivement dans l'enseignement et dans les médias publics.

La ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes doivent notamment être ensemble dotées d'un **Conseil consultatif de la culture, d'un Office public de langue régionale** (allemand standard et dialectal), **d'un Lieu d'Alsace** qui serait un centre de documentation, de rencontre et de débats, un instrument de connaissance et de transmission de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi un laboratoire de projets pour les jeunes notamment. Il sera ouvert à toute la population et disposera d'antenne dans les principaux centres urbains alsaciens. Le gouvernement de la République est-il prêt à engager les réformes nécessaires demandées?

Strasbourg est un siège vide qui n'accueille que les sessions plénières 4 jours par mois.

Le siège du Parlement européen est à Strasbourg, mais est-ce bien vrai ? **Le secrétariat général du Parlement est à Luxembourg** où travaillent en permanence environ 3000 fonctionnaires européens. Bruxelles abrite, elle aussi, un nombre de fonctionnaires du Parlement européen presque équivalent.

Pour clore une fois pour toutes ce feuilleton du siège qui dure depuis le début de la construction européenne et qui est incompréhensible aux Alsaciens, il est clair qu'il faut **faire du siège attribué à Strasbourg un vrai siège**. Logiquement d'un point de vue organisationnel et budgétaire, il s'agit de lui donner consistance en transférant à Strasbourg ce qui est constitutif d'un siège, c'est-à-dire tous les services du Secrétariat général du Parlement européen basés à Luxembourg.

Ce transfert ne peut évidemment passer que par une négociation préalable entre les deux gouvernements concernés à Paris et à Luxembourg. Il faudra ensuite requérir du Conseil des ministres européens la garantie de compenser les transferts vers Strasbourg par l'établissement à Luxembourg de services des Institutions de l'Union équivalents en nombre à ceux qu'ils ont cédés à

Strasbourg.

On le voit, la balle est aujourd'hui comme hier, entre les mains du gouvernement français. Mais le gouvernement actuel est-il davantage déterminé à se battre pour Strasbourg que tous ceux qui l'ont précédé ?

Strasbourg doit améliorer son accessibilité en particulier par la liaison ferroviaire avec Bruxelles et Luxembourg.

Il faut toujours au minimum 3 heures 30 aux trains qui assurent la liaison quotidienne des 440 km reliant Strasbourg à Bruxelles. Cette situation reflète le désintérêt de toutes les autorités nationales, quelles qu'elles soient, pour la ligne Strasbourg-Bruxelles, laquelle relie les lieux de travail habituels des Institutions européennes, mais ne présente pas un intérêt national direct !

Si Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes décidaient de se mobiliser pour accueillir le secrétariat général du Parlement européen, la liaison de train à grande vitesse Strasbourg/Bruxelles aurait beaucoup d'avantages. Sur une telle distance (440 km) tous les experts en conviennent, le TGV est le moyen de transport idéal comparé aux performances de l'avion ou de la route puisque Strasbourg et Bruxelles seraient reliés en nettement moins de 2 heures de centre-ville à centre-ville. Cela permettrait aussi de revivifier l'axe de communication Benelux/Suisse/Italie dont nous sommes situés à mi-chemin.

À y regarder de plus près, les travaux de Ligne à grande vitesse (LGV) à réaliser ne sont, somme toute, pas hors de portée. Pour y arriver il faut cependant une volonté politique forte pour convaincre les gouvernements concernés en France, au Grand-Duché de Luxembourg et surtout en Belgique de l'intérêt de ce projet. En effet, sur les 440 km séparant Strasbourg de Bruxelles, ce sont finalement seulement + ou - 290 km de ligne à grande vitesse (LGV) nouvelles à réaliser pour assurer la connexion entre les 3 villes. Il s'agit d'une part de 88 km à réaliser en concertation entre la France et le Grand-Duché sur le trajet qui va de la gare Lorraine-TGV (située entre Metz et Nancy) et Luxembourg. Le gros morceau ce sont les 200 km

à réaliser en Belgique pour relier Bruxelles à Luxembourg. D'après les échos que l'on peut glaner ci et là, il apparaît que les autorités belges tout en souhaitant formellement une amélioration de la ligne Bruxelles-Luxembourg existante, qui est totalement obsolète, considèrent qu'il ne s'agit pas là d'une priorité. Le non-dit, c'est que la Belgique n'a pas intérêt à améliorer la liaison entre les trois villes qui renforcerait la place financière de Luxembourg et le rôle européen de Strasbourg...

De leur côté, les autorités luxembourgeoises s'opposeraient sans doute au projet en arguant du fait qu'elles perdraient dans notre schéma le secrétariat du Parlement, mais le Luxembourg ne dispose-t-il pas par ailleurs d'un grand nombre d'institutions européennes devant toujours rester en réseau (voir note n°4).

Le gouvernement français est-il prêt à s'engager pour convaincre les autorités belges et luxembourgeoises de monter ensemble ce projet de liaison à grande vitesse des lieux de travail des institutions européennes qui est d'un intérêt essentiel pour Strasbourg ?

Pierre Klein, président de l'ICA

Notes

1 Logiquement, les réunions d'un parlement se tiennent à son siège. Or Strasbourg, siège du Parlement n'accueille que les sessions plénières mensuelles de quatre jours. A Bruxelles se tiennent les sessions plénières supplémentaires trois semaines sur quatre et les commissions du Parlement. Alors que le secrétariat s'en trouve à Luxem-

bourg Ce triple siège de facto a un coût budgétaire (des dizaines de millions d'euros) et environnemental (des milliers de tonnes de CO2) lié aux fréquentes transhumances des eurodéputés et de son personnel. Logiquement, une majorité d'eurodéputés a approuvé un texte proclamant que leur institution « serait plus efficace » si elle occupait « un seul lieu ». Bruxelles abrite : - le Parlement européen, - le Conseil de l'Union européenne, - la Commission européenne, - le Comité économique et social, - le Comité des Régions, - l'Agence européenne de Défense, - l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture, - l'Agence exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation, - l'Agence communautaire de contrôle des pêches, - l'Autorité européenne de Surveillance GNSS, - l'Agence exécutive pour la Recherche, - l'Agence exécutive du Conseil européen de la Recherche, - l'Agence exécutive du Réseau trans-européen de Transport.

- 2 (ressources humaines, budget, service juridique, traduction et même les directions des séances et des actes législatifs fonctionnellement liées à la session plénière)
- 3 (secrétariat des nombreuses commissions parlementaires et secrétariat des groupes politiques)
- 4 Luxembourg dispose aujourd'hui : - du Secrétariat général du Parlement européen et les services administratifs, - de la Cour de justice de l'Union européenne et le Tribunal de première instance, - de la Cour des comptes européenne, - de la **Banque européenne d'investissement**, - du **Fonds européen d'investissement**, - du **Fonds européen de stabilité financière**, - du **Mécanisme européen de stabilité**, - d'**Eurostat**, - de l'Office statistique de l'Union européenne,

- de l'**Office des publications officielles**, qui est l'éditeur officiel de l'Union, - du **Centre de traduction** des organes de l'Union européenne, - de l'**Agence exécutive pour la santé et les consommateurs**, - de l'**Agence d'approvisionnement d'Euratom**.

- 5 Par contre, en un peu plus de 5 heures on peut aussi avaler à présent les 830 km séparant Marseille de Strasbourg avec le TGV Rhin/Rhône
- 6 Un tel projet répond parfaitement aux critères de "grand projet d'intérêt européen" déjà établis par Jacques Delors en son temps. Il répond à l'objectif affiché de favoriser l'emploi et la croissance. Son financement devra provenir de sources multiples tant nationales qu'européennes, comprenant des aides non remboursables et des prêts. Il correspond à la mission de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg de financer par des prêts tout ou partie de projets structurants de cette nature qui plus est, d'intérêt européen. Ne nous y trompons pas, si des négociations ne sont pas engagées sur les deux points exposés (transfert du secrétariat et voie LGV), les adversaires de Strasbourg continueront leur bataille de harcèlement jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause d'une manière ou d'une autre. Jamais ils ne nous laisseront tranquilles. Leur point de vue est simple. Ils considèrent que si d'une part Strasbourg, que les Traités désignent nommément comme siège du Parlement européen, et avec elles les autres Collectivités alsaciennes et d'autre part les autorités françaises, n'exercent pas leur droit d'héberger le Secrétariat général, c'est implicitement que les autorités françaises renoncent à exercer ce droit.

Initiative Citoyenne Alsacienne (ICA) „Unsere deutschen Freunde zurückgewinnen“ Offener Brief an den Conseil départemental des Unterelsass

Sehr geehrter Herr Ratspräsident,
Sehr geehrte Rätin,
Sehr geehrter Rat,

Die DNAs diesen Mittwochs, 30. Oktober, berichten von folgenden Worten von Präsident Bierry's über den europäischen Status von Straßburg: « Il y a aussi nécessité de reconquérir nos amis Allemands dont on a vu qu'ils ne sont pas des soutiens aussi évidents qu'on pourrait imaginer. Il est absolument nécessaire de construire un lobbying franco-allemand en faveur de Strasbourg. » (Übers. : Es besteht auch die Notwendigkeit, unsere deutschen Freunde zurückzugewin-

nen, die wie wir es gesehen haben, nicht so offensichtliche Unterstützer sind, wie man es sich wünschen könnte. Es ist absolut notwendig, ein deutsch-französisches Lobbying zugunsten von Straßburg aufzubauen.) Wir möchten hinzufügen, dass wir sie nicht hätten verlieren dürfen, unsere deutschen Freunde. 1949 hielt der Europarat seine erste Sitzung in Straßburg, der Stadt, in der er seinen Sitz bekam. Die Wahl Straßburgs, die auf einen britischen Vorschlag hin folgte, war sehr sym-

bolisch für einen gemeinsamen Willen zum Frieden, für eine Union in Vielfalt und für den Triumph von Vernunft und Recht über mörderischen und brüderlichen Wahnsinn. Weil in dieser historischen Stadt französische und deutsche Nationalismen aufeinanderprallten und weil sich aber auch in dieser Stadt französische und deutsche Kultur trafen und sich befruchteten, konnte der Wiederaufbau nur in Straßburg beginnen.

Als Antwort darauf sollte sich Straßburg der ständigen Herausforderung stellen, für Europa und der Welt ein Symbol der Demokratie, des Zusammenlebens, der Achtung des Andersseins, der Anerkennung der Unterschiede und der pluralistischen Kultur zu sein.

Straßburg und das Elsass waren, lasst es uns absichtlich wiederholen, im Laufe ihrer Geschichte zwar oft Opfer nationaler Gegensätze, aber sie waren auch der Ort, an dem sich zwei große europäische Kulturen, die französische und die deutsche, getroffen haben und gediehen sind. In der Mündung und der Synthese ist Straßburg wirklich straßburgisch und das Elsass elsässisch. ... und beide europäisch. Damit ist ihre Identität unmittelbar postnational.

Um zu definieren, was für Straßburg und das Elsass spezifisch ist, müssen wir zunächst in Bezug auf ihre Lage bedenken. Die erste Identität von Straßburg und dem Elsass ist die geographische. Straßburg und das Elsass sind nicht nur ein östliches Ende Frankreichs. Sie sind nicht nur ein Ende Frankreichs, ein „Finistère“ (ein Ende der Welt). Sie sind der Anfang Mitteleuropas, sein westliches Ende. Und vor allem aufgrund ihrer geografischen Lage ergeben sich ihre besonderen Merkmale, Bedürfnisse und Interessen, sei es insbesondere die Zweisprachigkeit, die Kultur, die Wirtschaft, der Verkehr oder die Ökologie. Die grenzüberschreitende Dimension liegt in der DNA des Elsass.

Aber können Straßburg und das Elsass gleichzeitig, während die deutsch-französische Freundschaft auf nationaler Ebene ständig verkündet wird, ihrer historischen und kulturellen Verpflichtung ge-

recht werden, das Bindeglied sein? Sind sie ein Experimentierfeld für die deutsch-französische Zusammenarbeit im Alltag? Sind sie ein Beispiel und eine Referenz für andere Mitgliedstaaten der Europäischen Union in diesem Bereich? Um ehrlich zu sein hat Frankreich, vom Egalitarismus besessen und in seinem Zentralismus gefangen, in Straßburg und im Elsass nie eine Politik betrieben, die den Herausforderungen gewachsen ist und Straßburg und das Elsass hatten nie über Befugnisse und Mittel dazu verfügt.

1945 war der Anti-Germanismus allgegenwärtig und verständlich. Aber wurde dieser Anti-Germanismus nicht gegen einen Teil von uns selbst, unserer „Alsacianitude“ (geistiges Elsässertum), gerichtet? Wenn Straßburg und das Elsass durch ein schlechtes Deutschland aus dem Konflikt 1940-1944/1945 traumatisiert wurden und wenn das strassburgische und elsässische Posttrauma jahrzehntelang von einem primären Anti-Germanismus geprägt war, einem zudem teilweise gegen sich selbst gewandten, sollen sie sich damit auf unbestimmte Zeit mit allem was für Abbrüche und Verluste steht, zufrieden geben? Ist die Zeit der Resilienz 70 Jahre später nicht gekommen? Die Zeit des „Werde, wer du bist“, d. h. der Umsetzung aller ihrer Kapazitäten und Eigenschaften, die Zeit der Blütezeit, die Zeit des Tuns, was man tun kann.

Dieses schlechte Deutschland hat uns dazu gebracht, das zu leugnen, was Straßburg und das Elsass an Deutschem hatten, ich meine an deutscher Kultur, also insbesondere Otfried von Weissenburg, Gottfried von Strassburg, Sebastian Brant, Jakob Wimpfeling, Johann Fischart, Jörg Wickram, Ernst Stadler, Hans Arp, René Schickele, Albert Schweitzer und viele andere, aber auch ganze Teile unserer politischen Geschichte und Volkskultur. Für die meisten Menschen konnte das Elsass nur wiedergeboren werden, indem man auf nicht-französische Identität verzichtete und mehr Französisch als Frankreich selbst wurde. Hier entstand der allzu be-

rühmte elsässische Komplex und eine Identitätskrise etablierte sich nachhaltig. „Enfin, redde m’r nimm devun!“ .

Vergessen wir nicht, dass es ein anderes Deutschland gab, ein gutes Deutschland, und dass das Elsass daran teilgenommen hatte und sogar einen wichtigen Teil zur Ausbildung und Entwicklung der deutschen Sprache und Kultur beigetragen hat. Straßburg und das Elsass sollten das Selbstbewusstsein wiedererlangen, d. h. sie sollten ihr Gedächtnis wieder zurückgewinnen. Indem sie die französische und die deutsche Kultur wieder zusammenbringen, die nie hätten getrennt werden dürfen, und die französische und die deutsche Kultur wieder gegenseitig befruchten, werden sie alles zu gewinnen haben und damit ganz Frankreich. „Es ist nie zu spät, um zu sein, der du hättest sein können“.

Seit 1945 ist viel Wasser unter den Rheinbrücken geflossen. Wir leben in einer anderen Welt. Nach all der Zeit wäre es gut, wenn Straßburg und das Elsass endlich auf einen großen Teil ihrer Vergangenheit stolz zeigen würden. Der erneuerte Stolz und eine Politik der Wiederaufnahme und Entwicklung dessen, was sie nie hätten verlieren dürfen, nämlich die Zweisprachigkeit und die zweisprachige Kultur, auf der sie beruht, werden es Straßburg und dem Elsass ermöglichen, ein Beispiel zu geben und zweifellos auch unsere deutschen Freunde zurückzugewinnen. „Das gute Beispiel ist nicht nur eine Möglichkeit, andere Menschen zu beeinflussen. Es ist die Einzige“.

Es wird an das Departement des Unterelsass und bereits an die zukünftige Europäische Kollektivität des Elsass appelliert!

Pierre Klein, président de l’Initiative citoyenne alsacienne (ICA) - Bewegung für d’Zukunft vom Elsass - Bürgerinitiative für Einheit in Vielfalt www.ica2010.fr - ica.2010@orange.fr

Notes

- 1 Friedrich Nietzsche
- 2 Germain Muller
- 3 Meine Grossmutter
- 4 Albert Schweitzer



FÉDÉRATION **ALSACE BILINGUE**

Table des Matières

Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass	
Satuts de l'association	2
Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle René Schickele Gesellschaft	2
Heimetsproch un Tradition	6
Association AJFE Alsace – Junge fers Elsassische	7
ELTERN Alsace	9
ABCM ZWEISPRACHIGKEIT	10
APEPA	12
Initiative citoyenne alsacienne (ICA)	13
GRENZ'UP	14
Schick' Süd-Elsàss Culture et Bilinguisme	15
Association LEHRER	18
Foyer de l'étudiant catholique	19
FILAL Fonds international pour la langue alsacienne	20
Association Sprochrenner	22
Misela	23
Schwalmala	23
Regio Schule	24
D'Kinderstüb	24
O.M.A.	25
Association badoise invitée Friedrich-Weinbrenner-Gesellschaft e.V.	26
Association badoise invitée Landesverein Badische Heimat e.V.	26
Association badoise invitée Landesvereinigung Baden in Europa e.V.	27
Contributions d'associations membres - FAB	28
Contributions d'associations membres - CUBI	43
Contributions d'associations membres - ICA	44